

N° 10 – 5 JUIN 2025
2025

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 602 à 685) :	

jeudi 8 mai 2025

AUTEUIL	1
NORT-SUR-ERDRE	4
ROYAN-LA PALMYRE	4
STRASBOURG	5

samedi 10 mai 2025

MOULINS	6
---------------	---

dimanche 11 mai 2025

LA ROCHE-SUR-YON	8
MÉRAL	9
MORLAIX	9
NÎMES	10
ORLÉANS	12

lundi 12 mai 2025

CHÂTEAUBRIANT	13
---------------------	----

mercredi 14 mai 2025

COMPIÈGNE	14
-----------------	----

vendredi 16 mai 2025

LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON	16
------------------------------------	----

samedi 17 mai 2025

AUTEUIL	17
---------------	----

dimanche 18 mai 2025

AUTEUIL	21
CORLAY	25
DURTAL	26
LA ROCHE-POSAY	27
WISSEMBOURG	28

lundi 19 mai 2025

DAX	29
-----------	----

mardi 20 mai 2025

NANCY-BRABOIS	30
---------------------	----

mercredi 21 mai 2025

TOULOUSE	30
----------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro 33

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal: juin 2025
Quantité de tirage: 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des oppositions

(Mise à jour le 2 mai 2025)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Philippe GONÇALVES-DIAS	Jérémie DA SILVA	Non-paiement factures de frais de pension
Damien LECROQ	STE ENT Ludovic GADBIN	Non-paiement factures de frais de pension
Oliver MATKOVIC	Stéphane CERULIS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicolas LEMEUNIER	STE ENT Mathieu BRASME	Non-paiement factures de frais de pension
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCault	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

PARISLONGCHAMP - 11 MAI 2025 - EMIRATES POULE D'ESSAI DES POULICHES

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP :

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée afin d'examiner, d'une part, le changement de ligne vers l'extérieur, à environ 300 mètres du poteau d'arrivée, de la pouliche SHES PERFECT (IRE) (Kieran SHOEMARK), arrivée 1^{ère}, et ses conséquences sur la progression et la performance des pouliches ZARIGANA (GB), arrivée 2^{ème} et EXACTLY (IRE) (Ryan-Lee MOORE), arrivée 4^{ème} et, d'autre part, sur le changement de ligne vers l'intérieur survenu aux abords du poteau d'arrivée de la pouliche ZARIGANA (GB) et ses conséquences sur la progression et la performance de la pouliche EXACTLY (IRE) ;

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Mickaël BARZALONA (ZARIGNANA (GB), arrivé 2^{ème}, se plaignant d'avoir été gêné à environ 300 mètres du poteau d'arrivée par la pouliche SHES PERFECT (IRE) (Kieran SHOEMARK), arrivée 1^{ère} ;

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Mickaël BARZALONA, Ryan-Lee MOORE et Kieran SHOEMARK, les Commissaires ont :

d'une part, sur le 1^{er} incident :

- rétrogradé la pouliche SHES PERFECT (IRE) de la 1^{ère} à la 2^{ème} place, considérant que la pouliche ZARIGANA (GB) l'aurait devancée lors du passage du poteau d'arrivée sans cette gêne constatée, cette dernière étant déséquilibrée au moment de l'incident et terminant à un nez seulement de la pouliche SHES PERFECT (IRE) ;

d'autre part, sur le 2^{ème} incident :

- considéré que la pouliche EXACTLY (IRE) n'aurait pas devancé la pouliche ZARIGANA (GB) sans la gêne constatée aux abords du poteau d'arrivée ;

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant : 1^{ère} : ZARIGANA (GB), 2^{ème} : SHES PERFECT (IRE), 3^{ème} : MANDANABA, 4^{ème} : EXACTLY (IRE), 5^{ème} : BETTER TOGETHER (GB) ;

Toutefois, les Commissaires ont, d'une part, sanctionné le jockey Kieran SHOEMARK par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir eu un comportement fautif entraînant un déclassement et, d'autre part, sanctionné le jockey Mickaël BARZALONA par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher la pouliche ZARIGANA vers l'intérieur ;

La procédure d'appel :

Saisis de 3 courriers adressés par voie électronique et recommandée en date du 15 mai 2025 par le conseil de MM. Charles FELLOWES et Kieran SHOEMARK, ainsi que BASHER WATTS RACING 2, les 3 appelants ayant le même conseil et les motivations étant semblables, étant observé que le jockey a également interjeté appel de sa sanction ;

Les courriers d'appel en question mentionnent notamment :

- que l'examen des vues sous différents angles démontrent que l'analyse factuelle de la course effectuée par les Commissaires de courses est erronée ;

- que les Commissaires ont relevé certains points, mais n'en ont pas tiré les conséquences qui s'imposaient ;
- que l'attitude des jockeys montant EXACTLY et ZARIGANA est fautive et mérite un nouvel examen par la Commission d'appel ;
- que sur le plan juridique, la décision n'est pas exempte de critiques ;
- que des motivations complémentaires seront adressées dans le cadre de la procédure d'appel ;

et

- s'agissant du courrier d'appel de Kieran SHOEMARK, celui-ci ajoute qu'il n'aurait pas dû être sanctionné n'ayant pas commis de faute ;

Après avoir dûment appelé les propriétaires, entraîneurs et jockeys de ZARIGANA, SHES PERFECT, MANDANABA et EXACTLY, à savoir les 4 concurrentes s'étant classées aux 4 premières places, à se présenter à la réunion fixée le mardi 20 mai 2025 pour l'examen contradictoire de ces appels et constaté l'absence des intéressés, à l'exception de Charles FELLOWES et Kieran SHOEMARK assistés de leur conseil, de l'entraîneur Francis-Henri GRAFFARD, du conseil qui représentait AGA KHAN STUDS SC et du jockey Mickaël BARZALONA ;

Après avoir pris connaissance de la décision des Commissaires de courses, des différentes vues du film de contrôle, des explications écrites des trois appellants et de leur conseil, d'AGA KHAN STUD SC et de son conseil, de Ryan-Lee MOORE, des déclarations de Charles FELLOWES, Kieran SHOEMARK, Francis-Henri GRAFFARD, Mickaël BARZALONA et de leurs conseils respectifs ;

Après avoir proposé aux personnes présentes en séance de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations en séance, possibilité non utilisée par les intéressés ;

Ces appels sont recevables sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean d'INDY ;

Sur le fond ;

Vu les courriers de procédure, notamment l'envoi des vues du film de contrôle à l'ensemble des parties convoquées et l'envoi des explications et pièces reçues aux différentes parties en amont de la séance, à savoir jusqu'à la veille de ladite séance ;

Vu le courrier électronique du 19 mai 2025 de la représentante de la Princesse Zahra AGA KHAN mentionnant son absence à la séance contradictoire d'appel et qu'elle se rangerà à la décision qui sera prise par les Commissaires de France Galop ;

Vu le courrier électronique du 19 mai 2025 de la représentante de AGA KHAN STUDS SC mentionnant que ce propriétaire sera représenté en séance par un avocat dûment mandaté à cet effet ;

Vu le courrier électronique du 19 mai 2025 du jockey Ryan-Lee MOORE mentionnant notamment :

- que tout lui semble assez explicite sur la vidéo et qu'après un bon parcours, il est arrivé dans la ligne droite avec des ressources ;
- que lorsqu'il a dépassé HEAVENS GATE, il se préparait à attaquer SHES PERFECT avec le sentiment qu'il allait pouvoir la dépasser à la lutte ;
- que c'est alors qu'ils ont été déviés de leur trajectoire par le mouvement vers la gauche de SHES PERFECT à environ 350 mètres de l'arrivée ;
- que ce mouvement inattendu a contraint EXACTLY à se décaler aussi vers la gauche pendant environ 150 mètres, ce qui lui a coûté son élan, sa concentration et les a par ailleurs conduits à galoper sur une portion de piste qu'il considère moins bonne ;
- qu'afin de réagir à ce mouvement, il a dû changer sa cravache de main et l'utiliser plus tôt que prévu pour ne pas rentrer en contact avec SHES PERFECT ;

- que ce mouvement de SHES PERFECT l'a contraint à entrer en contact avec ZARIGANA sur plusieurs mètres ;
- qu'il a donc immédiatement reposé sa cravache et repris sa pouliche aux bras ;
- que ce mouvement de SHES PERFECT les avait déjà privés de leur chance de gagner la course quand, dans les 100 derniers mètres, ils ont été légèrement serrés par le mouvement de ZARIGANA à leur extérieur, mais que ce mouvement n'a pas eu de véritable impact sur leur progression ;

Vu le courrier électronique de procédure en date du 19 mai concernant la communication du procès-verbal de première instance adressé par le conseil des 3 appelants et la réponse apportée le jour-même ;

Vu le mémoire et ses pièces jointes, certaines consistant en des liens vidéo, reçus le 19 mai 2025 de la part du conseil de Charles FELLOWES et BASHER WATTS RACING 2 mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- des propos concernant le cadre juridique de la rétrogradation de la pouliche et son contrôle par le juge administratif ;
- des propos concernant l'attitude de SHES PERFECT qui n'a eu aucune incidence sur la progression de ZARIGANA ;
- un exemple de jurisprudence relatif à une course du Groupe 1 courue en France en 2019 dans laquelle un changement de ligne avait été acquis par la Commission d'appel sans que la gêne n'ait de conséquence nécessitant une rétrogradation et que les faits de l'espèce étaient particulièrement similaires au présent cas, l'un des poulains étant battu d'un nez ;
- que dans ce dossier de 2019, l'arrivée avait été maintenue alors que l'interférence était considérablement plus importante qu'entre SHES PERFECT et ZARIGANA ;
- que SHES PERFECT est restée parfaitement droite tout au long de la course et dès qu'elle a entamé un mouvement vers l'extérieur Kieran SHOEMARK l'a immédiatement corrigée en utilisant à la fois sa cravache et ses rênes, tenant sa cravache dans la main gauche ;
- que la progression de ZARIGANA n'a subi aucune conséquence ainsi que le démontre l'analyse méthodique et approfondie du comportement de ZARIGANA avant, pendant et après les faits ;
- qu'au terme de l'analyse, SHES PERFECT n'a en rien commis une gêne susceptible de justifier sa rétrogradation ;
- la dernière vidéo communiquée le 16 mai 2025 par France Galop, l'opinion du conseil des appelants selon laquelle cette vidéo retrouvée après les premières envoyées avec les convocations n'aurait pas été visionnée par les Commissaires de courses et ses arguments en ce sens ;
- que l'analyse du comportement de ZARIGANA pendant le changement de ligne démontre qu'elle n'a pas été gênée ;
- que SHES PERFECT est en tête du début à la fin de la course ;
- que la question de savoir s'il y a eu une gêne se pose, mais surtout de savoir si elle a eu ou non des conséquences sur la progression d'un concurrent ;
- un rappel des éléments de doctrine ;
- que l'examen des différentes vidéos ne démontre strictement aucun effet immédiat du changement de ligne progressif vers l'extérieur sur le comportement de ZARIGANA qui n'a pas ralenti et n'a pas été déséquilibrée et que sa position par rapport à ses concurrentes n'a absolument pas changé ;
- qu'elle n'a absolument pas perdu de terrain par rapport aux autres chevaux, tout au contraire elle n'a cessé de progresser ;
- des propos sur la percussion entre EXACTLY et ZARIGANA et sur le contact de ZARIGANA par EXACTLY en raison d'une sollicitation avec sa cravache par Ryan-Lee MOORE sur le côté droit de sa pouliche ;
- que c'est Ryan-Lee MOORE qui provoque l'interférence en faisant passer sa cravache

- de sa main gauche à sa main droite et qu'en sollicitant finalement à droite, sa pouliche dévie nettement vers la gauche et rentre en contact avec ZARIGANA ;
- que Ryan-Lee MOORE se rend d'ailleurs compte de son erreur puisqu'il pose sa cravache et remet les deux mains sur les rênes pour redresser sa pouliche ;
 - le caractère déterminant de la vue « drone 2 » qui montre l'absence de nécessité de rétrograder et la nécessité de rétablir le classement initial en rendant sa victoire à SHES PERFECT ;
 - une analyse du comportement de Mickaël BARZALONA et sa faute sanctionnée par les Commissaires de courses ;
 - des faits qui lui sont imputables qui ont contribué à la deuxième place de sa pouliche ;
 - qu'il a été sanctionné pour avoir laissé pencher sa pouliche et que les Commissaires de courses devaient en tirer les conséquences qui s'imposaient ;
 - qu'il fallait s'interroger sur les incidences de la faute par lui commise et qu'il n'est pas possible de rétrograder SHES PERFECT prétendant que le changement de ligne aurait eu des conséquences sur la progression et la performance de ZARIGANA sans prendre en considération la faute commise par le jockey de ZARIGANA ;
 - que Mickaël BARZALONA reconnaît sa faute dont il n'a pas interjeté appel et qu'elle a contribué à son échec, qu'il est le seul responsable de la 2ème place légitime et normale de ZARIGANA ;
 - que c'est bien son déplacement vers l'intérieur qui lui fait grief et ce alors même qu'il n'a pourtant jamais cessé de solliciter ZARIGANA jusqu'au bout d'une manière qui, sur un plan éthique, est susceptible d'interroger ;
 - la perte de la cravache et sa conséquence sur la 2ème place de ZARIGANA, cette perte étant imputable à Mickaël BARZALONA et à lui-seul ;
 - que la manière de frapper violemment ZARIGANA avec sa main ensuite jusqu'à l'arrivée est certes critiquable sur le plan éthique et sur le plan du bien-être animal mais montre aussi qu'il a bien été en mesure de défendre ses chances jusqu'au passage du poteau d'arrivée ;
 - des propos sur la réglementation en matière d'usage de la cravache, de distancement possible en cas d'usage abusif et le nombre de coups donnés par Mickaël BARZALONA avec le plat de sa main et qu'il n'est pas vain de s'interroger sur ce type de comportement et sur ses conséquences sur l'arrivée de la course ;
 - de réformer la décision prise en première instance et de rétablir SHES PERFECT au vu des éléments susvisés ;

Vu le mémoire et ses pièces jointes certaines consistant en des liens vidéo reçus le 19 mai 2025 de la part du conseil de Kieran SHOEMARK mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- une analyse concernant le cadre juridique de la sanction infligée au jockey Kieran SHOEMARK et son contrôle par le juge administratif et la possibilité que ce juge suspende une sanction d'un jockey en référé ;
- l'absence de faute de Kieran SHOEMARK susceptible d'avoir une incidence sur la progression de ZARIGANA ;
- la reprise du mémoire adressé pour l'entraîneur et le propriétaire, co-appelants ;

Vu le mémoire du conseil de AGA KHAN STUD SC reçu par courrier électronique le 19 mai 2025 et sa pièce jointe mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure et un rappel de textes et de la doctrine applicables ;
- la nécessité de rétrograder si un concurrent empêche un autre de le devancer ;
- que ZARIGANA aurait gagné la course sans la gêne occasionnée par SHES PERFECT ;
- que ZARIGANA était en bonne position, prête à fournir son accélération en abordant la ligne d'arrivée, étant derrière SHES PERFECT et EXACTLY, et qu'une fois l'open-stretch passé à environ 300 mètres du poteau d'arrivée, SHES PERFECT a versé sur sa gauche sur une distance de plus de cent mètres ;
- qu'en se déportant de manière longue et continue, elle a traversé la piste et fortement

- gêné EXACTLY et ZARIGANA ;
- que ZARIGANA a été totalement déséquilibrée dans sa progression au moment de l'accélération ;
- que lors de cet incident, Mickaël BARZALONA n'a pu solliciter ZARIGANA normalement et qu'elle a échoué d'un nez malgré cette gêne, soit le plus infime des écarts ;
- que sans cette gêne ZARIGANA aurait devancé SHES PERFECT et aurait obtenu assurément la victoire ;
- que ZARIGANA aurait gagné la foulée suivant le poteau si elle n'avait pas été fortement perturbée dans sa progression ;
- que Ryan-Lee MOORE explique clairement dans son courrier électronique du 19 mai 2025 la gêne causée par SHES PERFECT et ses conséquences sur EXACTLY et ZARIGANA ;
- que Charles FELLOWES reconnaît d'ailleurs la gêne dans une interview au micro d'un journaliste anglais ;
- l'analyse des temps partiels de la course qui montre que ZARIGANA violemment déséquilibrée en plein effort a fini plus vite que SHES PERFECT qu'elle aurait devancé sans cette gêne ;
- que la décision de première instance est fondée en droit comme en fait ;

La séance d'appel du 20 mai 2025 :

A titre liminaire, avant-propos du Président de séance sur les modalités de la procédure en séance d'appel :

Le Président de séance, M. Jean d'INDY, a souhaité expliquer comment la procédure d'audition en appel va se dérouler ;

Le Président de séance indique notamment aux parties :

- que la totalité des explications et pièces reçues ont été adressées en amont de la séance à l'ensemble des parties dans un souci de parfait respect du contradictoire et de confort en matière de droits de la défense ;
- que la collaboratrice de France Galop en charge de les assister pour la présentation du dossier a connu un problème d'ordre technique au sein de sa vidéothèque dans la recherche des vues, ce qui a impliqué un envoi à 16h58 d'une vue complémentaire par ses soins le 16 mai 2025 dans le cadre des convocations pour la procédure d'appel ;
- que toutes les vues étaient par définition au dossier technique de la course et donc à disposition des Commissaires de courses qui ont statué sur place, aucun élément ne démontrant le contraire, étant observé en tout état de cause que toutes les vues à disposition ont été adressées dans le cadre de ces appels pour assurer un débat contradictoire ;
- que les observations doivent être apportées en langue française au cours de la séance aux fins de respect du Code des Courses au Galop et afin d'éviter tout risque d'incompréhension ou problème de vocabulaire, les parties en prenant acte ;
- que l'instance a tout son temps pour entendre et écouter les différentes parties ;

Exposé des débats en séance d'appel :

Le conseil des trois appellants a déclaré en séance qu'il reprendrait les propos tenus dans ses mémoires et pièces et qu'il conviendra de diffuser les vues mentionnées dans son mémoire ;

Le Président de séance a repris la parole pour réexpliquer de manière transparente que la base de données contenant les vidéos sur place aux courses n'est pas la même que celle utilisée à France Galop, ce qui explique la difficulté technique pour l'envoi de la dernière vue à 16h58 par la collaboratrice gérant cette question, mais que c'est une vue du dossier technique qui était donc à disposition aux courses ;

Le Président ajoute qu'en appel cette vue est diffusée, que chacun y a donc accès pour se défendre, le conseil des appellants confirmant l'effet dévolutif de l'appel ;

Le conseil des appelants a ensuite repris son mémoire chronologiquement et ajouté :

- vouloir que l'on procède à la diffusion de l'émission de Sky Sports en entier lors de la présente séance, ce qui lui est accordé par les Commissaires statuant en appel ;
- que si la vue de drone adressée à 16h58 le 16 mai avait été publiée sur les réseaux sociaux, il n'y aurait aucune discussion sur le fait que SHES PERFECT ne fait pas perdre la course à ZARIGANA ;
- qu'environ 19.000 personnes ont signé une pétition en Grande Bretagne concernant la décision de première instance, mais qu'ils ont fait le choix de ne pas la produire ;
- que cette vue de drone est décisive et que certaines des vidéos sont à visionner avec des arrêts sur image en séance, ce qui est accordé ;
- que ce qui coûte sa deuxième place à ZARIGANA est plural, dont les erreurs du jockey Mickaël BARZALONA lui-même ;
- qu'en octobre 2024, la pouliche a déjà été battue d'un nez à cause de son jockey Mickaël BARZALONA ;
- que personne ne se pose la question de cette perte de la cravache et de sa conséquence sur la victoire sur une pouliche qui a déjà été battue d'un nez en octobre ;
- que le jockey Mickaël BARZALONA a tenté de donner toutes les chances à la pouliche de gagner, car il donne 12 « coups » avec sa main, soit 14 « coups » en tout pour essayer de gagner, mais qu'il échoue quand même ;
- que ZARIGANA est donc battue d'un nez par plusieurs facteurs dont le comportement d'EXACTLY, son propre mouvement vers l'intérieur de la piste pour lequel Mickaël BARZALONA a été sanctionné, et par la perte de sa cravache par ce même jockey ;
- que les 14 « coups » dont certains ont été donnés avec le plat de la main ont fait énormément de bruit en Grande Bretagne et qu'outre la conséquence sur la victoire, cela a une incidence sur la course et sur l'image que cela rend ;
- que tout cela pose questions, car ces « coups » avec la main existent et ont une conséquence ;
- que Mickaël BARZALONA ne peut s'en prendre qu'à lui-même, ainsi que pour son mouvement vers l'intérieur, car il est responsable de ces deux erreurs ;
- qu'il est impossible d'affirmer que tout cela n'a pas eu d'impact sur l'arrivée et que SHES PERFECT est, quant à elle, étrangère à la perte de la victoire par ZARIGANA ;
- que s'agissant de l'appel de Kieran SHOEMARK, il n'y a pas de faute de son client, car il va droit et a toujours les deux rênes dans ses mains ;
- que le mouvement visé dans le présent dossier n'a rien à voir avec la décision de 2019 et qu'au moment de l'incident il va droit par rapport à ce qu'on voit en 2019 dans la course visée dans son mémoire pour laquelle l'arrivée a pourtant été maintenue ;
- qu'il gagne, car il va droit justement au moment de l'incident, et que son comportement ne peut pas être sanctionné, car n'a aucune incidence sur le classement à l'arrivée ;

Le jockey Kieran SHOEMARK a déclaré en séance ne rien avoir à ajouter aux propos de son conseil ;

Le conseil d'AGA KHAN STUDS SC a déclaré qu'il reprenait les propos tenus dans son mémoire et sa pièce jointe, ajoutant :

- qu'il souhaite réviser le terme « frapper ZARIGANA comme une bête » qui a été évoqué par la partie adverse, car on ne peut pas comparer une sollicitation avec une cravache et une sollicitation avec une main, à tel point qu'on félicite d'ailleurs parfois un cheval avec une petite tape sur l'encolure et que les deux choses n'ont rien à voir ;
- qu'il ne faut pas déplacer le débat et que lorsqu'un poulain de son client a été battu en 2017, son jockey qui avait également perdu sa cravache, avait mis des « frappettes » sur son encolure et qu'il n'avait pas été sanctionné alors que le gagnant, lui, avait été sanctionné pour usage abusif de sa cravache ;
- qu'il est une ineptie que de comparer main et cravache ;
- que sur le point de la gêne, il faut rappeler que pour justifier une rétrogradation, il faut une causalité entre le manquement et l'impact sur l'arrivée ;
- qu'en l'occurrence, le deuxième incident n'a aucune incidence sur le classement ;

- que des incidents dans une course, il y en a, mais ce que l'on cherche à savoir, c'est si les mouvements ont eu un impact sur le résultat de la course et que le secrétaire des Commissaires de courses a bien expliqué le raisonnement à la télévision après la course pour expliquer la décision ;
- que l'équipe de SHES PERFECT cherche à masquer le mouvement initial en évoquant ces deux arguments que sont celui de la perte de sa cravache par Mickaël BARZALONA et la faute de Mickaël BARZALONA sanctionnée par 2 jours d'interdiction de monter qui n'ont rien à voir avec la perte de la victoire ;
- que la presse française est quasiment unanime sur le bienfondé de la décision de première instance, car SHES PERFECT est à la corde et à la fin de la course, elle termine au milieu de la piste ;
- qu'elle penche, que c'est manifeste, et que ZARIGANA est gênée, étant observé qu'il suffit de regarder la vue de face, notamment pour voir que le mouvement de SHES PERFECT a impacté ZARIGANA ;
- qu'il ne voit vraiment pas comment on peut affirmer que SHES PERFECT ne vient pas gêner EXACTLY, puis ZARIGANA ;
- que ZARIGANA ne peut pas placer son accélération à cause du déséquilibre subi ;
- que les données du « tracking » sont intéressantes aussi quant à l'effort retardé de ZARIGANA ;
- que les propos de Ryan Lee MOORE sont clairs et qu'il s'est dit contraint par SHES PERFECT et que ça a impliqué le problème avec ZARIGANA ;
- que SHES PERFECT penche pendant plus de 150 mètres ;

L'entraîneur Charles FELLOWES a déclaré en séance que s'agissant de ses déclarations à un journaliste anglais, elles ont eu lieu le lundi et alors qu'il ne disposait pas de toutes les vues, mais qu'il soutient la démonstration de son conseil maintenant qu'il a visionné l'ensemble des vues justifiant l'appel dont une vue de dos et la vue de drone ;

L'entraîneur Francis-Henri GRAFFARD a déclaré :

- rejoindre tout ce qui a été dit par le conseil d'AGA KHAN STUD SC et que ZARIGANA est gênée et déséquilibrée par un mouvement fort de SHES PERFECT qui ne peut pas être contesté ;
- que ce fort mouvement de SHES PERFECT a eu un rôle évident pour ZARIGANA et que sur le moment cela a été dur à vivre pour lui ;

Le jockey Mickaël BARZALONA a déclaré :

- rejoindre les explications du propriétaire et de l'entraîneur de ZARIGANA et que le mouvement de SHES PERFECT est l'élément déclencheur qui crée la vague et la gêne ;

Le Président de séance a demandé audit jockey de s'exprimer sur sa sanction de 2 jours, puisque les appelants en font mention dans leurs arguments ;

Ledit jockey répond que cet incident est secondaire, sans incidence sur l'arrivée ;

Le conseil des appelants a repris la parole pour qu'on lui explique où a lieu le déséquilibre, sollicitant de revoir la vue de drone, ce qui a été accepté ;

Le conseil des appelants a indiqué qu'il va falloir du courage aux Commissaires d'appel pour modifier la décision de première instance, dans un Groupe 1, ce qui n'a jamais été vu à sa connaissance dans l'histoire de cette procédure ;

Le jockey Mickaël BARZALONA a indiqué le moment précis où il a ressenti le déséquilibre sur la vue de drone, puis a demandé la diffusion de la vue de face pour confirmer son propos et sa sensation à cheval ;

Que sur la vue de face, on voit que sa main est décollée de l'encolure de ZARIGANA alors qu'avant elle était collée à son encolure et que cela s'explique par la nécessité de changer de ligne et se rééquilibrer ;

L'entraîneur Francis-Henri GRAFFARD insiste sur la vue de face et à quel point SHES PERFECT traverse la piste et que son deuxième « versement » est crucial sur la gêne subie, demandant un arrêt sur image au moment précis qu'il évoque, ce qui a été réalisé ;

Le conseil des appelants indique que tout cela n'a aucune conséquence sur l'arrivée ;

Les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter en séance suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et des articles 230 et suivants ;

I/ Rappel de la doctrine du jugement des gênes et de leurs conséquences applicables dans les courses françaises

Les principes généraux du contrôle des gênes dans les parcours :

- aucun concurrent ne doit gêner irrégulièrement la progression d'un autre cheval pendant le parcours ;
- la gêne doit être qualifiée soit de gêne entraînant une chute, soit de gêne en raison d'un comportement dangereux, soit de gêne en raison d'un comportement non dangereux ;
- une gêne peut résulter d'un mouvement subi par contrecoup (une première gêne entre un cheval et un autre se répercute sur un ou plusieurs concurrents) ;
- le jockey fautif d'une gêne doit être sanctionné ;

L'analyse des changements de ligne des chevaux :

- les chevaux peuvent changer de ligne notamment dans l'arrivée pour tenter d'améliorer leur position, mais ils ne peuvent pas le faire s'ils gênent un concurrent ;
- si un cheval en changeant de ligne perturbe réellement la progression d'un concurrent, son mouvement est irrégulier et constitue une gêne ;

La qualification du comportement du jockey fautif et sa conséquence sur le classement :

Un jockey laissant pencher son partenaire en le sollicitant et faisant ainsi subir son mouvement à un concurrent est considéré comme ayant adopté un comportement fautif non dangereux ;

En cas de comportement non dangereux du jockey du cheval gêneur, les Commissaires de courses peuvent rétrograder celui-ci derrière le cheval gêné s'ils ont la conviction et la certitude que le cheval gêné aurait devancé le gêneur sans l'incident constaté au vu des éléments étudiés conformément aux principes ci-dessus et ci-dessous ;

L'analyse du comportement du cheval gêné afin de déterminer s'il faut déclasser le gêneur :

Une analyse méthodique et approfondie du comportement du cheval gêné a lieu en examinant son comportement avant, pendant, et après la gêne ;

Les Commissaires de courses étudient notamment :

- ses ressources apparentes, son positionnement au moment de la gêne, le moment de la course en cause, la facilité de progression du concurrent gêné, sa différence de vitesse avec ses concurrents, l'importance de sa gêne, les effets de la gêne sur le concurrent par exemple en termes de déséquilibre, le temps nécessaire afin de se rééquilibrer en cas de déséquilibre, la façon de terminer le parcours par rapport aux autres chevaux, et l'écart à l'arrivée entre le cheval gêné et le gêneur ;

L'analyse du comportement du jockey du cheval gêné afin de déterminer s'il faut déclasser le gêneur :

Les Commissaires de courses analysent également le comportement du jockey du cheval gêné et vérifient notamment qu'il a bien cherché à défendre ses chances après la gêne, sans attendre, et qu'il n'a pas amplifié les conséquences de la gêne en tentant de fausser le jugement des Commissaires de courses par un attitude trompeuse et exagérée ;

II/ Analyse de la décision des Commissaires de courses de rétrograder SHES PERFECT et de sanctionner le jockey Kieran SHOEMARK

Description de l'incident entre les pouliches SHES PERFECT, EXACTLY et ZARIGANA :

A la sortie de l'open-stretch placé sur la piste, SHES PERFECT progressait côté corde en première ligne, EXACTLY étant quant à elle au centre de la piste et ZARIGANA étant dans leur dos en épaisseur après s'être décalée du dos de BETTER TOGETHER (GB) ;

ZARIGANA avait ensuite enclenché une première accélération pour dépasser BETTER TOGETHER et venir à hauteur d'EXACTLY au moyen d'une action significative ;

De son côté, à environ 350 mètres du poteau d'arrivée, SHES PERFECT avait commencé à se déporter à gauche sous l'effort, penchant vers ses deux concurrentes EXACTLY et ZARIGANA de manière continue, son jockey Kieran SHOEMARK continuant cependant à la solliciter au moyen de sa cravache ;

En se déportant ainsi sur plusieurs foulées, SHES PERFECT avait fait subir son mouvement :

- dans un premier temps à EXACTLY, comme l'atteste d'ailleurs son jockey Ryan-Lee MOORE dans son courrier, celle-ci ayant été déséquilibrée un court instant comme le démontre son action de jambes à ce moment-là et celle-ci ayant versé à son tour à gauche ;

Et

- dans un second temps, par répercussion et contrecoup, à ZARIGANA qui avait été déséquilibrée sur environ deux foulées comme le démontrent sur les vues de face et de dos, sa position notamment celle de ses postérieurs et son léger flottement, contraint, vers la gauche ;

Le comportement du jockey Kieran SHOEMARK :

Le jockey Kieran SHOEMARK avait laissé pencher la pouliche SHES PERFECT sur plusieurs foulées des 350 derniers mètres jusqu'au passage du poteau d'arrivée, ce qui est avéré, la position de SHES PERFECT au début de la ligne d'arrivée, puis à la fin de ladite ligne d'arrivée étant éloquente ;

Le jockey Kieran SHOEMARK avait ainsi :

- par sa monte, focalisée sur ses sollicitations et l'usage de sa cravache quand bien même c'était du côté droit, plutôt que par une monte focalisée sur son absence de changement ligne :
 - o occasionné un déséquilibre d'EXACTLY, perturbant ainsi sa progression, ainsi que son jockey Ryan-Lee MOORE, puisqu'ils s'étaient retrouvés serrés et dépendants de la trajectoire de leur concurrente, penchant à leur tour sur ZARIGANA ;

Les concurrentes placées à gauche de Kieran SHOEMARK avaient ainsi vu leur parcours, dans les derniers mètres cruciaux de la course, manquer de limpidité et fluidité en raison du déport initial de SHES PERFECT sous la monte fautive de son jockey ;

Le comportement de ZARIGANA avant, pendant et après la gêne :

ZARIGANA progressait dans le dos de ses concurrentes à la sortie de l'open-stretch et avait ensuite produit une première accélération avec beaucoup de ressources venant à la hauteur d'EXACTLY et SHES PERFECT dans les 350 derniers mètres décisifs de la course, moment où les pouliches doivent être équilibrées pour accélérer efficacement ;

Au moment où ZARIGANA commençait à être bien équilibrée et amenée à pouvoir fournir sa dernière et plus décisive accélération, elle avait, comme le démontre particulièrement la vue de dos, subi les changements de ligne en provenance de sa droite, étant contrainte de flotter environ deux foulées, son jockey ayant également dû un court instant changer sa façon de la solliciter et de tenir ses rênes, pour contrebalancer son déséquilibre ;

Avant de subir le déport venant de sa droite, ZARIGANA commençait à être bien équilibrée et était en train de commencer à produire une seconde accélération visible, incisive, et très certainement décisive, ayant donc été déséquilibrée à un moment clé de sa course ;

Elle était ensuite repartie de manière vive et manifeste pour n'échouer que d'un nez au passage du poteau d'arrivée, sa fin de course ayant donc manqué de confort et de fluidité notamment à cause de changements de lignes intervenus à son intérieur à l'initiative de SHES PERFECT, première concurrente à avoir penché sur les autres et à les avoir contrariées dans leurs trajectoires à un moment primordial de leur course ;

Le comportement du jockey Mickaël BARZALONA :

Le jockey Mickaël BARZALONA avait été sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours dont il n'a pas interjeté appel pour avoir laissé sa pouliche pencher vers l'intérieur après l'incident subi, à savoir aux abords du poteau d'arrivée, cette sanction étant indépendante de la gêne qu'il avait lui-même subie auparavant et qui avait déséquilibré ZARIGANA ;

En outre, son mouvement s'explique certainement aussi par sa volonté de redresser sa pouliche après l'incident subi, ce dont il faut tenir compte, tout en ne revenant pas sur sa sanction pour laquelle aucun appel n'a été interjeté ;

En outre, le jockey Mickaël BARZALONA, juste après le déséquilibre subi par sa pouliche, visible notamment sur la vue de dos, a immédiatement relancé sa pouliche en la sollicitant et en la soutenant énergiquement ;

Ledit jockey avait perdu sa cravache, mais avait continué de la soutenir avec sa main sur l'encolure, ce qui n'est pas formellement interdit par le Code des Courses au Galop, ainsi qu'avec son corps quand bien même la façon de faire avec sa main est une image qui déplaît aux appétants qui ont souhaité le faire savoir ;

Mickaël BARZALONA a donc sollicité et soutenu sa pouliche jusqu'au passage du poteau d'arrivée, tentant d'obtenir la meilleure allocation possible sans surjouer la gêne subie et sans tenter d'influencer les observateurs quant à l'image rendu par le déséquilibre qu'il avait subi ;

Pour l'ensemble de ces raisons et descriptions, il y a lieu :

- de maintenir la décision des Commissaires de courses de rétrograder SHES PERFECT et de sanctionner son jockey qui n'avait pas tout mis en œuvre pour conserver sa ligne sans influer sur celle de ses concurrentes,

une telle décision étant fondée et étant suffisamment motivée et justifiée en application du Code des Courses au Galop et de la doctrine applicable en matière de gêne et de l'analyse de leurs conséquences sur le classement ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Charles FELLOWES ;
- de déclarer recevable l'appel interjeté par le propriétaire BASHER WATTS RACING 2 ;
- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Kieran SHOEMARK ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a rétrogradé SHES PERFECT (IRE) de la 1^{ère} à la 2^{ème} place ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a sanctionné le jockey Kieran SHOEMARK par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, cette sanction apparaissant adaptée aux conséquences de son comportement fautif dans une course du Groupe 1.

Paris, le 21 mai 2025

M. L. GISCARD d'ESTAING - M. J. d'INDY - M. R. FOURNIER SARLOVEZE

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

jeudi 8 mai 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Christine du BREIL - Patrick-Alain SAUVAT - Pascal PIGNOT

602	112	PRIX POT D'OR	3500 m
(Steeple-Chase - Handicap)			
71 000 € (31 950, 15 620, 9 230, 6 390, 3 550, 2 485, 1 775)			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2023 inclus.			
Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +8; 6 ans et au-dessus, +10.			
Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.			
Références: 0 ans, +9 ; 1 ans et +, +11.			
405	1	Heros D'Ainay , h, b, 8 ans, par Sholokhov IRE et Etoile D'Ainay (Dom Alco), 68 k, þ, Haras de Saint-Voir (<i>J. Reveley</i>), de N. Lageneste	1
396	2	Mandarin Basc , h, b, 10 ans, par Zambezi Sun GB et Queen'S Crown [Adieu Au Roi (IRE)], 67 k, þ, P. Drioton (<i>L. Brechet</i>), P. Journiac	2
418	5	File Au Poteau , h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Turboka [Kahyasi (IRE)], 71 k, þ, M ^{me} H. Devin (<i>J. Charron</i>), M. Rolland (s)	3
422	7	Kiss Kiss , f, b, 5 ans, par Ivanhowe GER et Onde De Choc (Robin Des Champs), 66½ k, þ, S. Munir (<i>T. Chevillard</i>), P. Quinton (s)	4
422	3	Hurrik Des Obeaux , h, gr, 8 ans, par Saddex (GB) et Quick Des Obeaux (April Night), 67 k, M ^{me} N. Devilder (<i>T. Beaureain</i>), N. Devilder	5
463	3	Kit Raffles , h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Tali Des Obeaux [Panoramic (GB)], 70½ k, þ, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	6
429	2	Grand Clermont , h, al, 9 ans, par Maresca Sorrento et Flo De Clermont [Hurricane Cat (USA)], 69 k, þ, V. Le Roy (<i>D. Lecomte</i>), L&M. Viel (s)	7
418	3	Celtic Warrior , h, 7 ans, 72 k, Δþ, M ^{me} H. Devin (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	8
327	5	Starvina , f, 8 ans, 71 k, Δþ, M. Pehu (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} S. Jaffrelot-Bedon	9
307		Tiger Blood , h, 5 ans, 66½ k, Δþ, H. Hayoun (<i>A. Renard</i>), F. Renault & P. Adda (s)	arr
10 partants; 36 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1895 €			
¾ long, 1 long ¼, courte encolure, 3 long, 3 long, 1 long ¼, 2 long, 2 long.			
31950€ - 15 620€ - 9 230€ - 6 390€ - 3 550€ - 2 485€ - 1 775€			
Primes aux éleveurs :			
4 632 € Stephane Milaveau.			
2 264 € Sébastien Dufrancatel, Alain Dufrancatel.			
1 338 € M ^{me} Henri Devin.			
926 € Haras De Saint-Voir.			
514 € M ^{me} Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.			
360 € M ^{me} Anna Bromley, Haras Du Lieu Des Champs, Suc. David Georges Powell.			
257 € Scea La Reigniere.			
Temps total: 4'20"2"			
La jument STARVINA et le hongre FILE AU POTEAU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
Le jockey Kevin NABET a déclaré que la jument STARVINA aurait préféré une piste plus lourde.			

Le jockey Clément LEFEBVRE a déclaré que le hongre CELTIC WARRIOR (2^e favori à la côte de 4.5/1) arrivé 8^e avait commis de nombreuses fautes durant le parcours.

Par suite de l'accident du hongre TIGER BLOOD lors du franchissement du « Brook », qui s'est fracturé le postérieur droit, les Commissaires de courses souhaitent faire procéder à l'autopsie du hongre TIGER BLOOD.

PAR CES MOTIFS:

Les Commissaires font procéder à l'autopsie du hongre TIGER BLOOD conformément aux dispositions de l'article 173 du Code des Courses au Galop.

603	108	PRIX DU MORBIHAN (CHMPT DES APPRENTIS & JEUNES JOCKEYS)	3 600 m
(Haies - À réclamer - Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis)			

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 65 kg; 6 ans et au-dessus, 67 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en course de haies portera 2 kg.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné cinquante courses.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

23 **3** | **First Polar**, h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Polar Girl [Poliglote (GB)], 68 k, þ, (15 000), Scuderia Aichner SRL (*JB. Bretton*), J. Vana Jr | **1** |

473 **6** | **Haut Les Coeurs**, h, b, 8 ans, par Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison (Video Rock), 70 k, þ, (15 000), Haras de Saint-Voir (*S. Planque*), de N. Lageneste | **2** |

344 | **Ultra Marino FR**, h, b, 6 ans, par Ultra IRE et Franciacorta (GB) (Peintre Celebre USA), 69 k, ⊗þ, (13 000), A. Saliot (*Q. Samaria*), A. Saliot | **3** |

422 | **Halite IRE**, h, b, 7 ans, par Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE (Ifraaj GB), 68 k, þ, (11 000), P. Walter (*K. Ouvrier*), D. Satalia | **4** |

462 | **Foret Vierge**, f, al, 7 ans, par Kapgarde et La Foret (Forestier), 69 k (67 k), (17 000), R. Schmidlin (*M^{me} O. Launay*), R. Schmidlin | **5** |

527 | **Algajust**, h, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Falballas [Davidoff (GER)], 68 k, ⊗þ, (11 000), Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s) | **6** |

530 **7** | **Galet D'Oudairies**, h, b, 9 ans, par Raciniger et Suite D'Oudairies [Epistolaire (IRE)], 68 k, ⊗, (11 000), F. Mauduit (*V. Le Clerc*), A. Le Clerc (s) | **7** |

479 | **Trublion**, h, 5 ans, 67 k, þ, (13 000), Cheval Etoile Racing 23-II (*C. Guittraud*), F. Renault & P. Adda (s) | **8** |

Prince Jelois, h, 7 ans, 69 k (67 k), þ, (13 000), Y. Fouin (s) (*M^{me} M. Herve*), Y. Fouin (s) **9** |

24 **5** | **Clay GB**, h, 7 ans, 69 k, þ, (13 000), Passion Racing Club (*B. Marchand*), D. Windrif | **10** |

464 | **Fenice San Marco**, h, 10 ans, 69 k, ⊕þ, (13 000), M^{me} C. Cealy (*J.F. Rambur*), M. Pitart | - |

530 **5** | **Magic Elon**, h, 6 ans, 71 k, ⊗þ, (17 000), V. Chatellier (*M. Duchene*), V. Chatellier | - |

462 | **Missamerican**, h, 8 ans, 67 k, þ, (9 000), G. Plisson (*D. Carre*), K. Plisson | - |

32 | **Jungle Sea**, h, 6 ans, 70 k (68 k), Δ, (15 000), G. Mollier (*M^{me} E. Fontaine*), D. Windrif | - |

	Imenhotep , h, 7 ans, 68 k, Δb, (11 000), M ^{me} A. Valdes Hurtado (<i>C. Poincot</i>), Br. Beaunez	arr
530	Battle Connexion , h, 5 ans, 66 k, (11 000), JR. Breton (<i>G. Faivre-Picon</i>), JR. Breton	arr
	16 partants; 32 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 452 €	
	courte enclosure, 3 long, 2 long, 3 long ½, courte enclosure, 3 long, 1 long ½, 3 long, courte enclosure.	
	11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€	
	Primes aux éleveurs:	
	1734 € M ^{me} Karine Perreau, Bertran De Balande (S), Joel D'ersu.	
	867 € Haras De Saint-Voir.	
	490 € Capricorn Stud Sa, prime non attribuée.	
	339 € John O'Connor, prime non attribuée.	
	169 € Francois-Marie Cottin.	
	113 € Herve Barus.	
	56 € Comte Michel De Gigou.	
	Temps total: 4'20"45"	
	Les hongres FIRST POLAR et ULTRA MARINO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Jean Baptiste BRETON, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction).	
604 ¹¹¹	PRIX XAVIER DE CHEVIGNY (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Listed)	4400 m
	95 000 € (43 700, 21 850, 12 350, 8 550, 4 275, 2 850, 1 425)	
	Conditions particulières:	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} novembre de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 50.000, ni été classés 2 ^e ou 3 ^e d'une course de Groupe. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg. Les chevaux ayant, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une Classe I porteront 2 kg, plusieurs Classe I ou une Listed ou une course de dotation supérieur à 90.000, 3 kg; été classés 2 ^e ou 3 ^e d'un Groupe II ou III, 5 kg; gagné un Groupe, 7 kg.	
	L'Association AQPS remettra un trophée au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.	
	ANNULÉE, REPORTÉE AU 17/05/2025 A AUTEUIL	
	Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.	
	partants; 34 eng.	
	Les Commissaires ont neutralisé la course, l'accident du hongre JULENALAND lors du premier passage dans le tournant de Passy, bloquant la piste.	
	Les concurrents ayant franchi plus de 4 obstacles au moment où la course a été neutralisée et en application des dispositions de l'article 172 du Code des Courses au Galop, la course a été annulée.	
	Le jockey Kevin NABET a déclaré que le hongre JULENALAND avait fait un malaise cardiaque.	
	Le hongre JULENALAND a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
	AVENANT AU PROCES-VERBAL	
	Par décision du 08 mai 2025, matérialisée par le procès-verbal de la 3 ^e course (O/111), PRIX XAVIER DE CHEVIGNY, courue sur l'hippodrome d'AUTEUIL, les Commissaires ont neutralisé la course, l'accident du hongre JULENALAND lors du premier passage dans le tournant de Passy, bloquant la piste.	
	Les concurrents ayant franchi plus de 4 obstacles au moment où la course a été neutralisée et en application des dispositions de l'article 172 du Code des Courses au Galop, la course a été annulée.	
	Le jockey Kevin NABET a déclaré que le hongre JULENALAND avait fait un malaise cardiaque.	
	En pareilles circonstances, les Commissaires de courses souhaitent faire procéder à l'autopsie du hongre JELENALAND (AQ).	
	PAR CES MOTIFS:	
	Les Commissaires font procéder à l'autopsie du hongre JULENALAND (AQ) conformément aux dispositions de l'article 173 du Code des Courses au Galop.	
605 ¹⁰⁷	PRIX GILBERT GALLOT (Haies - Femelles) (Classe 3)	3000 m
	53 000 € (24 380, 12 190, 6 890, 4 770, 2 385, 1 590, 795)	
	Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 12.500. Poids: 66 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 4.000. En outre, les pouliches ayant gagné une course de haies de dotation totale de 26.000 porteront 2 kg.	
	Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.	

	Panthere Verte , f, b, 3 ans, par Zarak et Grace Feline (Balko), 66 k, M ^{me} P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), F. Nicolle	1
374 ¹	Bressland , f, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Place des Victoires [Martaline (GB)], 70 k, b, D. Galt (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
	Mon Inconnue , f, gr, 3 ans, par Doha Dream et Hepidaure (Montmartre), 66 k, b, Ecurie Nosat (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	3
480	Gold Cast , f, b, 3 ans, par Telecaster GB et Shannon Marigold [Martaline (GB)], 66 k (64 k), M ^{me} H. Devin (<i>M. Frost</i>), M. Seror (s)	4
417 ⁴	Tigress Du Berlais , f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Gazelle Du Berlais [Martaline (GB)], 67 k, b, G. Caggiula (<i>T. Beaurnain</i>), M. Rolland (s)	5
480 ³	Jerusalem , f, b, 3 ans, par Beaumec De Houelle et La Buenaventura USA (Monsun GER), 68 k, b, Famille Bryant (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	6
	Mise A Jour , f, b, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Nouvelle Page [Authorized (IRE)], 66 k, Δb, M ^{me} I. Pacault (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} I. Pacault	7
480 ⁴	Miss Noe , f, 3 ans, 67 k, B. Connan (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	8
	Sound Traou Land , f, 3 ans, 66 k, AS. & D. Allard (s) (<i>T. Chevillard</i>), R. Schmidlin	té
	9 partants; 23 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 757 €	
	Certif. vétérinaire: <i>Folie Golith</i>	
	courte enclosure, 1 long ½, 6 long, enclosure, 2 long, 7 long, 3 long ½.	
	24 380€ - 12 190€ - 6 890€ - 4 770€ - 2 385€ - 1 590€ - 795€	
	Primes aux éleveurs:	
	3 900 € Ecurie Madame Patrick Papot.	
	1 950 € Joel Denis, Christian Bresson, Cedric Denis.	
	1 102 € Haras Du Hoguenet.	
	763 € M ^{me} Henri Devin.	
	381 € Haras Du Berlais.	
	254 € Julien Dubois.	
	127 € M ^{me} Isabelle Pacault, M ^{me} Anne-Sophie Pacault, M ^{me} Magali Girot-Pacault.	
	Temps total: 3'40"29"	
	Les pouliches PANTHERE VERTE et BRESSLAND ont fait l'objet d'un prélèvement après la course.	
	Le jockey Gabin MEUNIER a déclaré que la pouliche MISS NOE (3 ^e favorite, à la côte de 4.9/1) s'était contractée durant le parcours.	
606 ¹¹⁰	PRIX MAGUELONNE (Steeple-Chase - À réclamer)	3 600 m
	26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390)	
	Pour tous poulauds et pouliches de 4 ans , mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 68 kg. Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chases portera 2 kg.	
	Parcours n° 30: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.	
465	Mirage Deux , h, b.f, 4 ans, par Taj Mahal IRE et Centralienne USA (Dixie Union USA), 69 k (66 k), φb, (14 000), Le Marais SAS (<i>Q. Samaria</i>), Rob. Collet (s)	1
490 ⁴	Super Bend , h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Super Nana [Anabaa (USA)], 70 k (67 k), Δb, (16 000), Ecurie Elag (<i>C. Guitraud</i>), L. Baudron (s)	2
377 ²	Marie Va , f, b.f, 4 ans, par Dariyan et Marie Shams (Gentlewave IRE), 68 k (65 k), Δb, (16 000), G. Satalia (<i>K. Ouvrier</i>), D. Satalia	3
297 ⁴	Colombieres , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et La Couetrie (Kapgarde), 67 k (64 k), φb, (14 000), M ^{me} H. Devin (<i>Tho. Journiac</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	4
465	Dashka , f, al, 4 ans, par Birchwood IRE et Diva Divina CAN (Touch Gold USA), 67 k (66 k), Δb, (14 000), JP. Raymond (<i>N. Ferreira</i>), J. Bertran de Balande (s)	5
253 ⁴	Beatrix Lestrangle , f, b, 4 ans, par Sea The Moon GER et Ghaim GB (Nayef USA), 68 k (65 k), Δb, (16 000), M ^{me} S. Hosselet (<i>S. Planque</i>), M. Seror (s)	6
331	Lilly May , f, b.f, 4 ans, par Voiladenuo et Blue Tara (GB) (Kayf Tara GB), 66 k (62 k), b, (12 000), M ^{me} V. Bertran de Balande (<i>J.F. Rambur</i>), J. Bertran de Balande (s)	7
29 ⁵	Saga Night , f, 4 ans, 67 k (64 k), b, (14 000), H. Bruckmann (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	8
411 ¹	Breeze D'Auteuil IRE , h, 4 ans, 68 k (65 k), φb, (12 000), M ^{me} V. Devaux (<i>C. Poincot</i>), S. Dehez (s)	té
	9 partants; 20 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 361 €	
	Certif. vétérinaire: <i>Lutt Matten GER</i>	
	2 long, 2 long, 4 long, 1 long, 7 long, 5 long ½, loin.	
	11 960€ - 5 980€ - 3 380€ - 2 340€ - 1 170€ - 780€ - 390€	

Primes aux éleveurs:

1913 € Sas Regnier.
 956 € Baudron (S).
 540 € Bloodstock Agency Ltd, Serge S. Mastey.
 374 € M^{me} Henri Devin.
 187 € Scuderia Micolò Snc.
 124 € Noir Et Or Elevage S.A..
 62 € M^{me} Catherine Bonneau.

Temps total: 4'47"64"

Le hongre MIRAGE DEUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

607	106	PRIX GEMIX	3000 m
(Haies - Mâles et Hongres)			

(Classe 3)

53 000 € (24 380, 12 190, 6 890, 4 770, 2 385, 1 590, 795)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en course de haies: 1 kg par 4.000. En outre, les poulains ayant gagné une course de haies de dotation totale de 26.000 porteront 2 kg.

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

430	2	Shannon Maestro , m, b, 3 ans, par Doctor Dino et Shannon Pearl [Turgeon (USA)], 68 k, b, Ecurie Benaroussi Sofiane (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	1
		Mongary , h, b.f, 3 ans, par Gary Du Chenet et Bloane [Dano Mast (GB)], 66 k, Ecurie Team Spirit (<i>K. Nabet</i>), F. Nicolle	2
		Madness D'Elle , h, b, 3 ans, par Moises Has et Voulay [Layman (USA)], 66 k, M ^{me} D. Mélé (<i>L. Brechet</i>), M ^{me} D. Mélé	3
		Muesli , h, b, 3 ans, par Moises Has et Orphee De Vonnas (Jimbie), 66 k, M ^{me} P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), F. Nicolle	4
375	4	Shabrack , h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Brasileira (GB) [Dubai Destination USA], 68 k, Δb, T. Storme (<i>T. Beaureauin</i>), M. Rolland (s)	5
		Hamilton Air , h, al, 3 ans, par Galiway (GB) et Arizona Air GER [Hurricane Run IRE], 66 k, b, Ecurie Tygaly (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	6
343		Le Palefrenier , h, b.f, 3 ans, par Silverwave et Aratiyna [Astaraabad (USA)], 66 k (63 k), Δ, PG. Dumas (<i>A. Chesneau</i>), Y. Foulin (s)	7
		Osani , h, 3 ans, 66 k, b, M ^{me} I. Pacault (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} I. Pacault	8
		Louminos , h, 3 ans, 66 k, Δ, R. Schmidlin (<i>N. Ferreira</i>), R. Schmidlin	9
481		Forrest Indian , h, 3 ans, 66 k, JF. Anthore (<i>B. Le Clerc</i>), M. Pitart	10

10 partants; 23 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 651 €
 6 long, courte encolure, 3 long ½, 2 long, 4 long ½, 7 long, 4 long, 6 long, 1 long ¾.
 24 380€ - 12 190€ - 6 890€ - 4 770€ - 2 385€ - 1 590€ - 795€

Primes aux éleveurs:

3900 € M^{me} Henri Devin.
 1950 € Patrick Moulin.
 1102 € Bertrand Pignolet.
 763 € Haras Du Hoguenet.
 381 € Ecurie Serval, Indivision De Talhouet Roy.
 254 € Baudron (S).
 127 € Jean-Pascal Liberge, Jean-Charles Haimet.

Temps total: 3'49"84"

Le poulain SHANNON MAESTRO et le hongre SHABRACK ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le jockey Théo CHEVILLARD se ressentant de sa chute dans le Prix Gilbert Gallot, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LOUMINOS par le jockey Nathanael FERREIRA.

608	109	PRIX JAMES HENNESSY	3500 m
(Steeple-Chase)			

(Listed)

95 000 € (43 700, 21 850, 12 350, 8 550, 4 275, 2 850, 1 425)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 80.000. **Poids: 66 kg.** Les poulains et pouliches ayant, en steeple-chase, gagné une Classe 1 porteront 2 kg, plusieurs Classe 1 ou été classés 2^{er} ou 3^e d'une Listed, 3 kg; gagné une Listed ou été classés 2^{er} ou 3^e d'une course de Groupe, 4 kg; gagné une course de Groupe, 5 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

461	1	Legolas Tek , h, b.f, 4 ans, par Legolas JPN et Reine Desjy (Nickname), 66 k, b, J. Lawson (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1
514		Lolita Des Mottes , f, b.f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Bogota Des Mottes (Maresca Sorrento), 64 k, J. Détré (<i>K. Nabet</i>), F. Nicolle	2
432	3	Lebrio Des Mottes , h, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Brio Des Mottes [Martaline (GB)], 69 k, Ecurie des Mottes (<i>M^{me} B. Frost</i>), F. Nicolle	3
484	4	Lucky D'Aubrelle , h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Stella D'Aubrelle (Buck'S Boum), 69 k, b, F. Boistier (<i>C. Lefebvre</i>), E. Claveux (s)	4
345		L'Aziza Des Places , f, b, 4 ans, par Alanadi et Liliane Star [Anabaa Blue (GB)], 64 k (65 k), Δ, L. Aubanel (<i>N. Ferreira</i>), R. Schmidlin	5
529		Messy , h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Merlin Woods (Irish Wells), 66 k, b, G. Plisson (<i>D. Carre</i>), K. Plisson	6
6 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 2723 €			
Eng. Sup.: Messy			
1 long, 3 long, 9 long, 9 long, tête.			
43 700€ - 21 850€ - 12 350€ - 8 550€ - 4 275€ - 2 850€			
Primes aux éleveurs:			
6 992 € Thomas Krau, Pascal Lhuillier, Frederic Badaut.			
3 496 € Ecurie Des Mottes.			
1 976 € Ecurie Des Mottes.			
1 368 € Frederic Boistier.			
684 € M ^{me} Marie-Pierre Lejeune.			
456 € Jean-Claude Campos, Raymond Campos, Nicolas Campos, Terrains D'Avilly St Leonard.			
Temps total: 4'31"19"			
Les hongres LEGOLAS TEK et LEBRIO DES MOTTES ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
Le jockey Théo CHEVILLARD se ressentant de sa chute dans le Prix Gilbert Gallot, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche L'AZIZA DES PLACES par le jockey Nathanael FERREIRA.			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Dorian CARRE (MESSY), arrivé 6 ^e , en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir, en cessant de solliciter le hongre MESSY avant le passage du poteau d'arrivée perdu une allocation ou une meilleure allocation, en l'occurrence, la 5 ^e place.			
609	202	PRIX ARTHUR VEIL-PICARD	3 900 m
(Haies)			
(Classe 2)			
55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} mars 2023 inclus, reçu une allocation de 14.000 en course de haies. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 7.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1 ^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.			
Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.			
463	5	French Baron , h, al, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Early La Hutte [Daliapour (IRE)], 68 k, b, M ^{me} M. de Sousa (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mélé	1
419	3	Master Nonantais , h, al, 7 ans, par Masterstroke USA et Divine Nonantaise [Divine Light (JPN)], 68 k, φb, M ^{me} SA. Bramall (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2
437	3	Just For Win , h, b, 6 ans, par Kap Rock et Caimans Iles [Martaline (GB)], 69 k (66 k), b, M ^{me} E. Lambert (<i>C. Guitraud</i>), M ^{me} E. Lambert	3
427	3	Gogodjet , f, al, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Tercah Girl [Martaline (GB)], 70 k, b, M ^{me} C. Villaud-Ameline (<i>T. Beaureauin</i>), A. Couetil (s)	4
334	4	Placenet , h, b, 8 ans, par Network GER et Lotte Place [Poliglote (GB)], 68 k, b, . Prof. Caroline Tisdall (<i>L. Brechet</i>), D. Cottin (s)	5
419	6	Undeniable Alibi FR , h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Fleur Des Villes [Villeuz (USA)], 70 k, b, M ^{me} N. Halsall (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	6
373	5	Baronne Du Brizais , f, b, 7 ans, par Dragon Dancer GB et Star Du Brizais [Nikos (GB)], 66 k, Δb, M ^{me} E. Pamart (<i>K. Dubourg</i>), N. Chevalier	7
444	4	Jan , h, 6 ans, 68 k (65 k), b, M ^{me} V. Blot (<i>D. Carre</i>), E. Leray (s)	8
Naruto GER , h, 6 ans, 71 k, b, Stall Emojo (<i>H. Tabet</i>), P. Vovcenko			
9 partants; 13 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 429 €			
Certif. vétérinaire: Polyrisk			
5 long ½, 9 long ½, 3 long, 6 long, 9 long, 1 long ¾, 3 long.			
25 300€ - 12 650€ - 7 150€ - 4 950€ - 2 475€ - 1 650€ - 825€			

Primes aux éleveurs :

3 668 € Jean-Yves Baron.
 1 834 € Philippe Goupi.
 1 036 € Pierre-Antoine Thinet, Trotting Marechalerie.
 717 € Mme Catherine Villaud-Ameline, Mme Marine Bertrand, Antoine Bertrand, Quentin Villaud.
 358 € Mme Benoit Gabeur.
 239 € Mme Louise Collet-Vidal, Mme Camille Collet-Vidal, prime non attribuée.
 119 € Haras De Magouet.

Temps total : 4'43"49"

Le hongre FRENCH BARON et la jument GOGODJET ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NORT-SUR-ERDRE

jeudi 8 mai 2025

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Tatiana BOUVET - Marc POTIRON - Denis CLAVIER - Laurence BARET

610 3501 **PRIX ALBERT CHANTREAU** 3 400 m
 (Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 kg**. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 kg. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000, porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

539 1 **Cheap**, h, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Nitzia [Indygo Shiner (USA)], 72 k (69 k), ♂, (9 000), Mme A. Bernardelli (*A. Lepage*), E. Grall (s)

539 3 **Tarmelo**, h, b, 4 ans, par Marmelo (GB) et Qatar Music IRE (Mastercraftsman IRE), 70 k, ♂, (9 000), PO. Robert (*R. Mayeur*), E. Grall (s)

507 3 **Faradawn**, f, b,f, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et Farasha [Layman (USA)], 68 k (64 k), ♂, (9 000), O. Monnier (*A. Blais*), B. Lefevre (s)

182 **Erev Du Jourdain**, f, gr, 4 ans, par Montmartre et Lily Enki (Buck'S Boum), 66 k (63 k), (7 000), M. Soussan (*T. Blainville*), P. Leblanc

Lolita Queen, f, b, 4 ans, par Walzertakt GER et Txamantxoia [Sinndar (IRE)], 66 k (62 k), ♂, (7 000), A. Gourjault (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s)

509 2 **Loin Du Large**, f, 4 ans, 68 k (65 k), ♂, (9 000), P. Noue (*M. Cyprida*), Gab. Leenders (s)

6 partants; 21 eng.; 6 part def. - Total des entrées : 228 €
 1 long, 1 long, 1 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

765 € Sarona Farm.
 382 € Ecurie Dionysos.
 223 € Mme Alexandra Monnier, Olivier Monnier.
 151 € M. Soussan.
 71 € Mme Sylvie Cassard.

Temps total : 4'14"58"

Le hongre CHEAP a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

611 3502 **PRIX PEPINIERES DU VAL D'ERDRE (PRIX GILLES TARTOUÉ)** 3 400 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 kg ; 6 ans et au-dessus, 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

Genteel Star, h, b,f, 9 ans, par Balko et Koromandel [Numerous (USA)], 70 k (68 k), ♂, Mme D. Chabrier (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s)

Ispanoza, f, n.p, 7 ans, par Kapgarde et Novolae (GB) [Coroner IRE], 65 k (63 k), ♂, Y. Lemonnier (*Mme C. Prichard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

Sweeper Chop, h, b,f, 7 ans, par Goken et My Princess [Soave (GER)], 73 k (69 k), ♂, T. Jones (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s)

410 **Gaudre Du Menil**, h, b,f, 8 ans, par Full Of Gold et Catch Me Royale [Ballingarry (IRE)], 69 k, ♂, S. Seignoux (*R. Mayeur*), Mme V. Seignoux

Don Axxo, h, b,f, 12 ans, par Axxos GER et Ravissante [Mad Tax (USA)], 70 k (67 k), ♂, S. Dory (*L.P. Dory*), S. Dory

527 **Star Flying**, f, 5 ans, 66 k (63 k), ♂, Mise de Montaigu (*A. Lepage*), Mme S. Geffraud

554 **Green Witch**, h, 5 ans, 65 k, ♂, K. Communier (*A. Moriceau*), Mme J. Le Stang

7 partants; 30 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées : 499 €

Eng. Sup. : *Green Witch*

Sans jockey : *Imagine D'Alene*

2 long ½, 5 long, loin, loin.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 044 € Maurice Chabrier.
 522 € Yves Lemonnier, Guillaume Macaire, Philippe Rainteau.
 304 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Aldo Volo, Jean-Luc Rivetti.
 206 € Marcel-René Beschu, Haras Du Grand Chesnaie.
 97 € Jacques Provost.

Temps total : 4'4"87"

La femelle IMAGINE D'ALENE a été déclaré non partante, le jockey Mathis CYPRIA s'étant accidenté dans la course précédente - Prix ALBERT CHANTREAU.

Le hongre GENTEL STAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course

ROYAN-LA PALMYRE

jeudi 8 mai 2025

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Audrey COTILLON - Thierry HERNANDEZ - Patrice TUREK - Guy VIEUILLE

612 3505 **PRIX LA PAILLOTTE** 4 100 m
 (Haies - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 67 kg ; 6 ans et au-dessus, 69 kg**. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 kg; pour 11.000, 4 kg. En outre les chevaux ayant cette année en course de haies reçus une allocation de 5.000 porteront 2 kg.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 100 m env.

291 **Blouzeur**, h, al, 8 ans, par Honolulu IRE et Perle Des Cotieres (Maille Pistol), 71 k, ♂, S. Seignoux (*G. Richard*), Mme V. Seignoux

Touzville, h, b, 6 ans, par Rajasaman et Couville [Hurricane Cat (USA)], 71 k (67 k), (9 000), Ecurie Jean-Michel Carrie (*M. Zitiou-Collonges*), A. Chaillé & F. Pamart (s)

370 **Raf Tavel**, h, b, 9 ans, par Al Namix et Blue Road [Grape Tree Road (GB)], 75 k (71 k), ♂, (11 000), Mme L. Quinton (*E. Meunier*), P. Quinton (s)

469 **If**, h, gr, 6 ans, par Doctor Dino et Tarco [Turgeon (USA)], 73 k (69 k), ♂, (11 000), A. Jathiere (*F. Mula*), F. Nicolle

522 **Demon Vert**, h, al, 5 ans, par Nicaron GER et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 67 k (64 k), (7 000), JF. Cuenca (*D. Rodriguez*), JF. Cuenca

Jeu St Paris, h, 6 ans, 69 k (66 k), ♂, (7 000), JM. Bonnin (*R. Fourcade*), JM. Bonnin

6 partants; 15 eng.; 6 part def. - Total des entrées : 132 €

5 long ½, 2 long ½, tête, 5 long, 3 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

765 € Marcel Basset.
 382 € Philippe Brecheteau.
 223 € Jean-Luc Pignet, Mme Albane Pignet, Largo Pignet.
 151 € Mme Henri Devin.

71 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total : 5'6"70"

Le hongre BLOUZEUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

613	3503	PRIX DU CREDIT MUTUEL (Haies) (Classe 4)	3500 m	
		15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop		
		Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places) Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 1.000.		
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.		
		La Petite , f, b, 3 ans, par Zarak et L'Invincible [Invincible Spirit (IRE)], 65 k, JPJ. Dubois (<i>D. Gallon</i>), M ^{me} M. Pineda	1	
		Petrus De Houelle , m, b,f, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Skylimit Dehouelle [Turgeon (USA)], 67 k, b, F. Leblanc (<i>F. Bayle</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2	
		Avenue Royale , f, b,f, 3 ans, par Dabirsim et High Ambition GB (Invincible Spirit IRE), 65 k (64 k), JL. Alnet (<i>A. Beaudoire</i>), F. Nicolle	3	
		Muse Doudairies , f, b,f, 3 ans, par Kapgarde et Callia D'Oudairies (Saint Des Saints), 65 k (67 k), b, C ^{te} de M. Gigou (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4	
		Sommerrilady , f, al, 3 ans, par Recorder GB et Sommerry GER (Sabiango GER), 65 k (63 k), b, Ecurie Bred To Win SC (<i>E. Meunier</i>), P. Quinton (s)	5	
278	2	Orson , h, 3 ans, 70 k, C. Rogy (<i>G. Richard</i>), F. Nicolle	6	
545		Milano Del Flore , h, 3 ans, 67 k, \otimes b, SCEA Equi Flore (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	7	
		Macarena Du Rib , f, 3 ans, 65 k (62 k), b, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>N. Baillou</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	arr	
		8 partants; 22 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 187 €		
		1 long, 8 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long.		
		7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€		
		Primes aux éleveurs:		
		1044 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.		
		522 € Franck Leblanc.		
		304 € London Thoroughbred Services, George Strawbridge.		
		206 € Comte Michel De Gigou, Guillaume Macaire.		
		97 € Ecurie Bred To Win Sc, M ^{me} Francoise Langenais, Vincent Langenais.		
		<i>Temps total: 4'16"30"</i>		
		La jument LA PETITE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
614	3504	PRIX LEON ET PIERRE NICOLLE (Haies) (Classe 4)	3500 m	
		15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop		
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500.		
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.		
		472	4	Lys D'Estruval , h, n.p, 4 ans, par Khalkevi IRE et Udine D'Estruval [Le Fou (IRE)], 68 k, b, M ^{me} B. Le Gentil (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
		235		Upside Down , h, b, 4 ans, par Churchill IRE et Latita [Silver Frost (IRE)], 68 k (65 k), DY. Treves (<i>F. Mula</i>), F. Nicolle
		504	5	Lovebaby Blue , f, b, 4 ans, par Motivator GB et Vibraye (Saint Des Saints), 66 k (65 k), . Ecurie Couderc (<i>A. Beauduire</i>), F. Nicolle
		511		Spes Fullkam , h, b,f, 4 ans, par Kamsin GER et Full Passion [Poliglot (GB)], 67 k (64 k), ϕ b, Jamonieres Elevage du Cellier (<i>N. Baillou</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
		511	5	Penn Valley , h, b,f, 4 ans, par Polarix (GB) et My Valley (My Risk), 67 k, Δ b, Ecurie Funzo Racing (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)
		511	5	Pierre En Rit , h, 4 ans, 67 k, Δ b, Ecurie Bluestar Racing (<i>D. Gallon</i>), de A. Boisbrunet (s)
				Oudon , h, 4 ans, 67 k (63 k), ϕ b, Ecurie des M (<i>E. Meunier</i>), P. Quinton (s)
				L'Héroïne , f, 4 ans, 65 k (62 k), b, Elevage Figerro (<i>T. Bourguignau</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)
				Prince De Thor , h, 4 ans, 67 k (64 k), ϕ b, M ^{me} S. Jeffroy (<i>T. Lefranc</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)
				Gugusse , h, 4 ans, 67 k, Δ b, H. Pichardie (<i>G. Richard</i>), G. Fourrier
452		Hendero , h, 4 ans, 67 k (65 k), b, M ^{me} R. Pinheiro da Cunha (<i>Y. Courmont</i>), A. Estrabol	arr	
		11 partants; 37 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 873 €		
		Eng. Sup.: <i>Gugusse</i>		

Sans motif: *Ange Magic*
2 long $\frac{1}{2}$, 6 long $\frac{1}{2}$, 6 long, 7 long, 1 long, 8 long, loin.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.
522 € Ecurie Haras Du Cadran, Pierre Van Belle, M^{me} Hilde Roef.
304 € M^{me} Jessica Rainer, Francois Jereczek, Jeremy Rainer.
206 € Jamonieres Elevage Du Cellier.
97 € Haras De Saint Roch.

Temps total: 4'8"0"
Le hongre LYS D'ESTRUVAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

STRASBOURG

jeudi 8 mai 2025

Terrain

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Damien KREBS - Nathalie PFOHL - Catherine VAUBAN

615	3506	PRIX DU HAUT KOENIGSBOURG (Haies) (Classe 4)	3600 m	
		23000 € (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop		
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000.		
		Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.		
		Lecosto , h, b, 4 ans, par Victory Song IRE et Sage Decision [Sageburg (IRE)], 70 k, b, D. Lumet (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1	
461		Loustic D'Eable , h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Sailing Lady [Henrytheranigator (USA)], 71 k, b, Ecurie du Haras d'Eable (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	2	
472		Le Lison , h, al, 4 ans, par Arakan USA et Fabiana GB (Ashkalani IRE), 67 k (63 k), b, E. Clayeux (s) (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	3	
472		Lorenzo Conti , h, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Djedda Conti [Network (GER)], 67 k, b, Ecurie Patrick Joubert (<i>T. Andrieux</i>), H. Merienne (s)	4	
456	5	Big Zou GB , h, b,f, 4 ans, par Zoustar AUS et Making Eyes IRE (Dansili GB), 67 k, b, A. Elliott (<i>V. Morin</i>), D. Satalia	5	
456	5	Red Du Moulin , h, al, 4 ans, par Montgolfier GER et Tequeromas GER (Platini GER), 67 k, F. Meckes (<i>A. Rousset</i>), F. Meckes	6	
456	2	Rock Gina , f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Rockin' Gorl GER (Soldier Hollow GB), 67 k (64 k), b, J. Mayr (<i>T. Servier</i>), A. Acker (s)	7	
		Vol D'Argent , h, 4 ans, 67 k, Δ , D. Dahan (<i>C. Smeulders</i>), M. Seror (s)	8	
		Fire Mac , h, 4 ans, 67 k (64 k), b, Ecurie Renk (<i>A. Masson</i>), A. Acker (s)	9	
	7	Loudaya , f, 4 ans, 66 k (62 k), J. Vana Jr (<i>M^{me} L. Neprasova</i>), J. Vana Jr	10	
456	1	Le Tunisién , h, 4 ans, 71 k, F. Hennequin (<i>B. Gelhay</i>), S. Eveno	arr	
156		Lucky D'Ainay , h, 4 ans, 69 k (66 k), A. Vieira Carvalho (<i>L. Colson</i>), A. Vieira Carvalho	arr	
		12 partants; 45 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 848 €		
		5 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 6 long, $\frac{1}{2}$ long, 1 long $\frac{1}{2}$, enclosure, loin, 6 long, 2 long.		
		10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€		
		Primes aux éleveurs:		
		1692 € Francois Bonnot.		
		846 € Haras Des Sablonnets, Suc. Herve De Talhouet-Roy.		
		478 € Earl Detouillon Raphael Frederique.		
		331 € Earl Patrick Joubert.		
		165 € Highclere Stud & Partners, prime non attribuée.		
		110 € Fernand Meckes.		
		55 € Johannes Mayr.		
		<i>Temps total: 4'26"87"</i>		
		Les Commissaires ont autorisé le hongre LUCKY D'AINAY à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.		
		A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Benjamin GELHAY au sujet de la performance du hongre LE TUNISIEN, arrêté devant la haie du dernier tournant à la cote de 5.8/1.		

L'intéressé a indiqué que ledit hongre s'était montré trop allant dans le parcours et qu'il s'était retrouvé de ce fait sans ressources au dernier passage de la ligne opposée.

Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Tom SERVIER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} inf - 5 sollicitations).

Enfin, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le Gentleman Rider M. Antonin ROUSSEL en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} inf - 5 sollicitations).

Le hongre LECOSTO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

616	3507	PRIX DE BRUMATH	3800 m
		(Haies)	
		(Classe 4)	

23000 € (10 580, 5 290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

387	1	I Am Sovereign , h, b.f, 5 ans, par Cloth Of Stars IRE et Irish Song [Singspiel (IRE)], 71 k, þ, N. Ozguler (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	1
477	3	Marisole , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Marashaan [Shaanmer (IRE)], 66 k (63 k), þ, A. Ketterer (<i>A. Masson</i>), A. Ketterer	2
24	6	Sopran Leger IRE , h, b, 5 ans, par Make Believe GB et Edelfa IRE (Fasliyev USA), 70 k (66 k), þ, Scuderia Aichner SRL (<i>Mme L. Neprasova</i>), J. Vana Jr	3
477	5	Miami Sky , f, al, 5 ans, par Nicaron GER et Miami Star GER (Sholokhov IRE), 66 k (63 k), þ, E. Wissner (<i>T. Servier</i>), A. Acker (s)	4
389	1	Kiribati , h, al, 5 ans, par Estejo GER et Vierge Sainte (Robin Des Champs), 71 k, þ, V. Le Roy (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	5
477	Lusio , h, b, 5 ans, par IT'S Gino GER et Lysistrata GER (Tai Chi GER), 67 k, U. Schwinn (<i>A. Roussel</i>), U. Schwinn	6	
389	3	Saint Cruz , h, b.f, 5 ans, par Saint Des Saints et Alta Cruz [Poliglote (GB)], 67 k, þ, G. Thomesse (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	7
		Tough Times , h, 5 ans, 67 k, J. Vana Jr (<i>J. Bartos</i>), J. Vana Jr	8
474	King Kervella , h, 5 ans, 67 k, þ, T. Jones (<i>V. Morin</i>), D. Satalia	9	
		Kirensk , h, 5 ans, 67 k (64 k), Δþ, M ^{me} J. Chemin (<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s)	arr
474	6	Dexperts Opinion IRE , h, 5 ans, 67 k, S. Munir (<i>C. Smeulders</i>), M. Seror (s)	arr

11 partants; 37 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 818 €

Sans motif: *Saint Des Tic*

nez, 2 long ½, tête, 8 long, 1 long, ¾ long, 1 long, loin.

10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1 534 € Peter Anastasiou.

767 € Albert Ketterer, Suc. Daniel Lassaussaye.

433 € M^{me} Ellen O'Neill, Make Believe Syndicate, prime non attribuée.

300 € Jeremie Bossert, Benjamin Bossert, Raymond Lustig.

150 € Joel Denis, Haras De Saint-Voir.

100 € Uwe Schwinn.

50 € Snig Elevage.

Temps total: 4'40"41"

Le hongre SOPRAN LEGER IRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

617	3508	PRIX UCELLO DU LAC	5200 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country)	
		(Classe 4)	

23000 € (10 580, 5 290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 10.000, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

502	1	Jalogny , h, al, 6 ans, par Estejo GER et Belisama (Manssonien), 70 k, þ, M ^{me} S. Le Gall (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	1
407	3	Jibe Des Dunes , h, b, 6 ans, par Tiger Groom GB et Aramiss Des Dunes (Al Namix), 71 k, þ, Ecurie des Dunes (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	2
415	Brunch Royal , h, b, 12 ans, par Sunday Break JPN et Princess D'Orange [Anabaa (USA)], 68 k, þ, Scuderia Aichner SRL (<i>J. Bartos</i>), J. Vana Jr	3	
407	1	In Capri , f, gr, 7 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toscane [Shaanmer (IRE)], 71 k (68 k), þ, E. Sayet (<i>L. Huteau</i>), E. Sayet	4
497	1	Jolly Mag , f, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Anto Mag [Lavirco (GER)], 72 k (68 k), Δþ, C ^{te} AA. Maggiari (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	5
451	4	Joker Du Roy , h, b.f, 6 ans, par Arakan USA et Fleche Indienne [Indian Danehill (IRE)], 69 k (65 k), Δþ, E. Clayeux (s) (<i>T. Poteaux</i>), E. Clayeux (s)	6
541	4	Cesar De Pretot , h, b.f, 13 ans, par Kap Rock et Nesaboudka (Lights Out), 69 k (66 k), Δþ, M ^{me} P. Chemin (<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s)	7
535	Sanny , f, 5 ans, 64 k (63 k), þ, U. Wolf (<i>A. Masson</i>), A. Acker (s)	8	
535	Freydis , f, 10 ans, 67 k, And. Roussel (<i>A. Roussel</i>), And. Roussel	tj	

9 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 552 €

Eng. Sup.: *Joker Du Roy*

Tombé haie d'essai: *Jolie Nonne*

½ long, 2 long ½, courte encolure, nez, 2 long ½, 1 long, 1 long.
10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1 534 € Jean-Michel Olivart, Pierre De Maleissye Melun.

767 € Ecurie Des Dunes, Scea Des Dunes, Olivier Langenais.

433 € Haras De Mandore.

300 € Jacques Cyres, Laurent Couetil.

150 € Comte Antoine-Audoin Maggiari, M^{me} Antonia Maggiari, Anatole Maggiari, Aristide Maggiari.

100 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

50 € Philippe Chemin, M^{me} Philippe Chemin.

Temps total: 7'1"83"

La jument JOLIE NONNE (AQ) a été déclarée non partante par les Commissaires, celle-ci ayant parcouru beaucoup de distances en liberté après avoir fait tomber le jockey Lucas ZULIANI en franchissant la haie d'essai.

Le hongre JALOGNY (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MOULINS

samedi 10 mai 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTTE – Cécile BENOIST D'AZY – Jean-Luc ROBERT

618	3511	PRIX DE FONTAINEBLEAU	3 800 m
		(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)	
		(Classe 3)	
		26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) – dotation France Galop	
		Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans , n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 11.000 (victoires et places). Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000.	
		Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.	
499	1	Loupeshow , f, gr, 4 ans, par Rail Link GB et Fridayonmymind (Lord Du Sud), 67 k (63 k), þ, E. Clayeux (s) (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	1
372	2	Lacrima , h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Vie Royale (Kapgarde), 69 k (66 k), þ, C. Stedman (<i>Q. Samaria</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2
357	5	Laloi , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Capri [Coastal Path (GB)], 65 k, þ, Ecurie Magnien (<i>A. Renard</i>), d'È. Andigne	3
262	1	La P'Tite Histoire , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Une Belle Histoire [Epalo (GER)], 65 k (62 k), þ, Haras de Saint-Voir (<i>C. Guitraud</i>), E. Allaïre (s)	4
172	5	Luky Du Reponet , h, b, 4 ans, par Nom De D'La et Quoatra De Ladalka (Subotica), 67 k, R. Cillo (<i>L. Zuliani</i>), F. Nicolle	5

442	2	Lyrical Star , f, b, 4 ans, par Kapgarde et Victoria'S Star [Poliglote (GB)], 66 k, ♀, Famille Bryant (<i>B. Lestrade</i>), P. Quinton (s)	6
532	4	Lefort Jesspi , h, gr, 4 ans, par Tunis POL et French Toast (Secret Singer), 69 k, ♂, M ^{me} J. Lamarque (<i>F. Bayle</i>), E. Clayeux (s)	7
7 partants; 20 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 382 €			
1 long ¼, 2 long ½, 1 long ½, 8 long ½, ¾ long, 1 long ½.			
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€			
Primes aux éleveurs:			
1913€ Christophe Doudeau, Laurent Montaron, Emmanuel Clayeux, David Thibault.			
956€ Christopher Stedman.			
540€ Jean-François Magnien, Charles Magnien.			
374€ Haras De Saint-Voir, M ^{me} Justine De Lageneste.			
187€ Daniel Jannet.			
124€ Suc. Magalen Bryant.			
62€ Pierre Colson, M ^{me} Jessica Lamarque, Soren Viala.			
<i>Temps total: 4'47"20"</i>			
A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Quentin SAMARIA au sujet du comportement du hongre LACRIMA (AQ), arrivé 2 ^e , dans le dernier tournant.			
L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait glissé une foulée sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents pensant sans certitude qu'il s'était peut-être touché seul un antérieur avec un postérieur.			
Les Commissaires ont pris acte de ces explications.			
Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Quentin SAMARIA l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4 ^e infraction).			
619	3512	PRIX DU JACQUEMART	3800 m
		(Steeple-Chase - Handicap)	
27000 €		(12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1 ^{er} ou 2 ^e d'un prix de dotation totale égale ou supérieure à 60.000 Euros.			
Les références applicables dans ce handicap seront + 15, + 17.			
Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.			
Références: 0ans, +15 ; 1ans et +, +17.			
469	4	Hiso , h, gr, 8 ans, par Lord Du Sud et Petite Angly (Sleeping Car), 71 k, Δ♂, A. Sannier (<i>L. Zuliani</i>), A. Sannier	1
422	2	Knick Knack , h, b,f, 5 ans, par Doctor Dino et Alerta Rouge [High Chaparral (IRE)], 69 k, ♀, S. Munir (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	2
1		Ideal D'Allier , h, b, 7 ans, par Cokoriko et Rougedespoir (Bonnet Rouge), 70 k, Δ♂, Haras de Saint-Voir (<i>K. Nabet</i>), de N. Lageneste	3
448	2	Action Speciale , f, b, 6 ans, par Kingsalsa USA et Miss Kap (Kapgarde), 69 k, Δ♂, M ^{me} C. Coiffier (<i>A. Coupu</i>), d'E. Andigne	4
533	2	Koudou , h, gr, 5 ans, par Tunis POL et Va Longtemps (Secret Singer), 68 k (64 k), Δ♂, D. Clayeux (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	5
487	5	Jeu De Piste , h, b, 6 ans, par No Risk At All et Ulyssia Royale [Poliglote (GB)], 64 k (65 k), ♀, Haras de Saint-Voir (<i>A. Renard</i>), AS. Pacault (s)	6
497	3	Jempika , f, b, 6 ans, par Buck'S Boum et Scintillante D'Or (Nononito), 65 k, M ^{me} D. Airaldi (<i>B. Gelhay</i>), F. Gelhay	7
464	8	Kavaratti , h, 5 ans, 71½ k (68½ k), Δ♂, Ecurie Brillantissime (<i>S. Planque</i>), Gab. Leenders (s)	8
450	4	Jericho D'Alene , h, 6 ans, 64 k (63 k), ♀, L. Couteaudier (<i>E. Manceau</i>), E. & G. Leenders (s)	9
473	5	Jeanne De Guye , f, 6 ans, 70½ k (69½ k), ♀, SCEA Haras du Ma (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	10
474	7	Obidos , h, 6 ans, 72½ k (69½ k), ♀, J. Dias Gomes (<i>C. Guitraud</i>), C. Ligerot	arr
11 partants; 49 eng.; 2 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1250 €			
Eng. Sup.: <i>Koudou, Jeu De Piste</i>			
tête, encolure, courte encolure, ¾ long, 2 long ½, 3 long ½, 6 long ½, ½ long, 3 long.			
12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€			
Primes aux éleveurs:			
1761€ Patrice Vagne.			
861€ Haras De Saint-Voir.			
508€ Michel Larobe, Haras De Saint-Voir.			
352€ M ^{me} Catherine Coiffier, Francois Coiffier.			
195€ Thomas Clayeux, Emmanuel Clayeux, M ^{me} Amelie De Grossouvre.			
137€ Haras De Saint-Voir.			
97€ M ^{me} Daniela Airaldi.			

620	3510	PRIX DU MAJESTIC	3800 m
		(Haies - Handicap)	
27000 €		(12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus .			
Les références applicables dans ce Handicap seront + 14, + 16.			
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.			
Références: 0ans, +14 ; 1ans et +, +16.			
Iltonne FR , h, n.p, 7 ans, par Cokoriko et Maciga (Gunboat Diplomacy), 75 k, ♀, J. Chamberlain (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)			1
437	5	Klovix Bleue , h, n.p, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Lisette Bleue (Califet), 66½ k (65½ k), Δ♂, V. Chatellier (<i>E. Manceau</i>), V. Chatellier	2
93	2	Gare Au Marin , h, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Galatzina [Martaline (GB)], 63 k (65 k), ♀, Ecurie VNHF Horses (<i>A. Renard</i>), AS. Pacault (s)	3
296	4	Top Daay GB , f, b, 5 ans, par Adaay IRE et Afrodita IRE [Montjeu (IRE)], 65½ k, ♀, G. Blot (<i>B. Gelhay</i>), G. Blot	4
513	5	Roi K'Alin , h, al, 6 ans, par No Risk At All et Brasil Dance (Blue Bresil), 71 k, ♀, A. Duboe (<i>L. Zuliani</i>), M. Rolland (s)	5
386	5	Gaz Gaz , h, b, 9 ans, par Buck'S Boum et Montanara Paris [Turgeon (USA)], 69½ k (66½ k), ♀, Haras de Saint-Voir (<i>S. Planque</i>), de N. Lageneste	6
469	7	Johnnysaid GB , h, b, 6 ans, par Pether'S Moon IRE et Leighton Lass GB (Shirocco GER), 71 k, ⊗♂, D. Futter (<i>K. Nabet</i>), H. Merienne (s)	7
471	3	Edition Originale , f, 5 ans, 72 k (69 k), Δ♂, Elevage Figerro (<i>A. Duvacher</i>), d'E. Andigne	t.j
9 partants; 40 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 718 €			
encolure, courte encolure, 1 long, 4 long ½, 3 long ½, tête.			
12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€			
Primes aux éleveurs:			
1761€ Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet, prime non attribuée.			
861€ Daniel Esnault.			
508€ M ^{me} Laurence Commeau, Bertrand Collette, M ^{me} Laurence Lucquet.			
352€ M ^{me} Fiona Gordon, prime non attribuée.			
195€ Andre Duboe.			
137€ Haras De Saint-Voir.			
97€ Yorton Farm, prime non attribuée.			
<i>Temps total: 4'29"10"</i>			
Les Commissaires ont autorisé la jument BULIE à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré dans les aires de départ.			
621	3509	PRIX UCELLO II	3500 m
		(Haies - Femelles)	
		(Classe 3)	
26000 €		(11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop	
Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). Poids: 4 ans, 65 kg; 5 ans, 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000.			
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.			
446	1	Les Fontenelles , f, b, 4 ans, par Pomellato GER et Patiently Waiting [Ballingarry (IRE)], 66 k, Δ♂, F. Chene (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	1
402	1	Lenza Conti , f, al, 4 ans, par No Risk At All et Toscana Conti (Dom Alco), 67 k (68 k), Δ♂, Ecurie Patrick Joubert (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	2
295	5	Kafkaienne , f, gr, 5 ans, par No Risk At All et En Memoire [Poliglote (GB)], 67 k (64 k), ♀, Haras de Saint-Voir (<i>S. Planque</i>), de N. Lageneste	3
395	1	Cadelo , f, b,f, 4 ans, par Marmelo (GB) et Cadeau De Shuil IRE (Presenting GB), 68 k, ♀, Ecurie McMillan (<i>A. Coupu</i>), d'E. Andigne	4
404	3	La Loire , f, n.p, 4 ans, par Goliath Du Berlais et La Romanee (Robin Des Champs), 69 k, ♀, M ^{me} de C. Barmon (<i>F. Bayle</i>), E. Clayeux (s)	5
309	6	Kastel D'Airy , f, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Bassika D'Airy (Passing Sale), 68 k, ♀, SCEA de La Vallee de L'Orne (<i>A. Renard</i>), G. Fabre	6

472	6	Liberty Mag , f, b, 4 ans, par Rail Link GB et Agapanthe [Lavirco (GER)], 65 k, C ^{te} AA. Maggiar (<i>L. Zuliani</i>), F. Nicolle	7
472	3	La Valette , f, 4 ans, 67 k, C. Dessagne (<i>K. Nabet</i>), H. Merienne (s)	8
402	Raffles Honour , f, 4 ans, 68 k (66 k), p, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), P. Quinton (s)	9	
402	4	Noubaka , f, 4 ans, 68 k, p, T. Desgland (<i>B. Gelhay</i>), F. Gelhay	10
		Laika Vauzelle , f, 4 ans, 65 k (62 k), p, T. Desgland (<i>C. Guitraud</i>), F. Gelhay	-
433	Houps Has , f, 5 ans, 67 k, M ^{me} S. Retif (<i>B. Claudic</i>), M ^{me} S. Retif	-	
		Leelou Baie , f, 4 ans, 65 k (64 k), de G. Rham (<i>G. Champier</i>), M ^{me} M. Briset-Aigueperse	arr

13 partants; 58 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1151 €
 3 long, tête, 2 long, courte tête, 1 long ½, encolure, courte tête,
 3 long, 1 long.
 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913 € Ecurie Haras De La Rousseliere, M^{me} Martine Baconnet.
 956 € Earl Patrick Joubert.
 540 € Haras De Saint-Voir.
 374 € Ecurie Mcmillan.
 187 € M^{me} Anne-Charlotte Andre, Jean Marie Prost, M^{me} Clotilde De Barmon, Nicolas Prost.
 124 € Scea De La Vallee De L'Orne.
 62 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{me} Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.

Temps total: 4'5"60"

La jument KAFKAIENNE (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LA ROCHE-SUR-YON

dimanche 11 mai 2025

0124131

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Benoît MACE - Boris CHAMERAUD - Bernard RABREAU - Denis CLAVIER

622	3513	PRIX YVES PRIOUZEAU (Steeple-Chase) (Classe 4)	3400 m
------------	-------------	---	---------------

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous pouoins et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

490	Kiss Game , f, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Kiss A Day [Tin Horse (IRE)], 68 k, Δp, M ^{me} O. Delaunay (<i>D. Thomas</i>), J. Delaunay (s)	1
553	My Lady Taz , f, b,f, 4 ans, par Cokoriko et Tazminya GB (Fantastic Light USA), 65 k (62½ k), φ, M ^{me} K. Perréau (<i>L. Colson</i>), N. Paysan	2
446	King Of Francis , h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Martalsprings [Martaline (GB)], 67 k (64 k), Δp, Haras du Mondant (<i>A. Lepage</i>), E. Grall (s)	3
500	3 Champ Du Maine , f, b, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Hypathie [Poliglote (GB)], 67 k (64 k), Δ, F. Aubry (<i>X. Le Fort</i>), G. Fourrier	4
408	4 Jief , h, b, 4 ans, par Victory Song IRE et Connivence Sivola [Assessor (IRE)], 67 k (65 k), p, A. Bocquet (<i>J. Bry</i>), A. Bocquet	5

5 partants; 31 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 354 €
 5 long, 3 long, 6 long ½, 2 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € M^{me} Ophelie Delaunay.
 522 € M^{me} Karine Perreau.
 304 € Haras Du Mondant, Jean-Marie Le Roux.
 206 € Frederic Aubry, Gael Boussemart, Poulinieres. Com.
 97 € Malick Droueche, Gilles Trapenard.

Temps total: 4'43"84"

A l'arrivée de la course, le cheval MY LADY TAZ a fait l'objet d'un contrôle biologique.

623	3514	PRIX DE SAVENAY (PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE)	4200 m
------------	-------------	---	---------------

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, les 5 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase de dotation totale de 15.000, les 6 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

477	1	Kwelafe , h, n.p, 5 ans, par Saint Des Saints et Rocroi (Robin Des Champs), 73 k, p, Ecurie Patrick Joubert (<i>K. Dubour</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
------------	----------	---	---

491	2	Kentucky Charly , h, b, 5 ans, par Kitkou et Vallee D'Azur (Le Balafre), 72 k (69 k), Δp, P. Perreau (<i>L. Colson</i>), N. Paysan	2
------------	----------	---	---

491	1	Kadeau Du Ciel , h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Padie Arnaqueur (USA), 68 k, Δp, A. Saliot (<i>A. Moriceau</i>), A. Saliot	3
------------	----------	---	---

448	1	Jolie Mag's , f, b,f, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Queen Dam's (Maresca Sorrento), 68 k (67 k), ★p, D. Cadot (s) (<i>E. Manceau</i>), D. Cadot (s)	4
------------	----------	---	---

502	4	Junov Du Mou , f, b, 6 ans, par Cokoriko et Quenotte Du Mou [Dark Moondancer (GB)], 69 k (66 k), Δp, And. Martin (<i>Tho. Journiac</i>), P. Journiac	5
------------	----------	---	---

Junior De Grissay , h, 6 ans, 71 k (68 k), p, R. Le Turnier (<i>A. Lepage</i>), C. Lefebvre (s)	6
--	----------

Kelvic Allen , f, 5 ans, 68 k (67 k), Δp, P. Journiac (<i>F. Besson</i>), P. Journiac	arr
--	------------

313	Kiwi De Cierges , h, 5 ans, 67 k, p, E. Metivier (<i>E. Metivier</i>), E. Metivier	arr
------------	---	------------

8 partants; 33 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 490 €

Eng. Sup.: *Junior De Grissay*

1 long, 7 long, 6 long, 1 long, 1 long.

7200€ - 3 600€ - 2 100€ - 1 425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.
 522 € Jean-Luc Rouffignac, Freddy Rabaud.
 304 € M^{me} Michèle Juhen-Cypres.
 206 € Damien Cadot, Damien Le Flem.
 97 € Earl Domaine Du Mou.

Temps total: 5'38"53"

A l'arrivée de la course, le cheval KADEAU DU CIEL a fait l'objet d'un contrôle biologique.

624	3515	PRIX DE PONTCHATEAU (PRIX CR DES PAYS DE LA LOIRE)	4200 m
------------	-------------	---	---------------

(Steeple-Chase)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

512	2	Eclat De Choeur , h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Sainte Ecaline (Saint Des Saints), 69 k, p, J. Andt (<i>K. Dubour</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
------------	----------	--	---

496	3	Illarant , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Faustinette Timos (GER), 66 k (62 k), p, Ecurie B.A.G. (<i>V. Nail-Rocher</i>), d'E. Andigne	2
------------	----------	---	---

451	2	Speed Des Landes , h, b, 8 ans, par Sinndar IRE et Patiently Waiting [Ballingarry (IRE)], 74 k (71 k), ⊗p, M ^{me} B. Paysan (<i>L. Colson</i>), N. Paysan	3
------------	----------	---	---

495	2	Karabine , h, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Ubanika [Prince Kirk (FR)], 71 k (67 k), φp, M ^{me} D. Alraldi (<i>M^{me} M. Herve</i>), P. Auchere	4
------------	----------	--	---

453	3	Cafe Creme , h, b, 5 ans, par Victory Song IRE et Fleur Du Brizais [Trempolino (USA)], 67 k, p, Ecurie des Alignes (<i>E. Metivier</i>), E. Metivier	5
------------	----------	---	---

410	4	Ultime Atome , h, 6 ans, 68 k (65 k), p, P. Laurent (<i>A. Lepage</i>), M ^{me} S. Jaffrelot-Bedon	arr
------------	----------	---	-----

6 partants; 44 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 735 €

Eng. Sup.: *Cafe Creme*

Certif. vétérinaire: *Jetepromets*

1 long, 7 long, 3 long, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044€ Earl Haras De Nonant Le Pin, M^{me} Marie-Flore Corbiere, Jeannot Andt.
522€ Earl Lassaussaye.
304€ Ecurie Haras De La Rousseliere, Dominique Bourgeais.
206€ M^{me} Daniela Airaldi.
97€ Cedric Denis, Sebastien Pinthon.

Temps total: 5'31"74"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Louis COLSON, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne de l'épaule à 1 reprise durant le parcours (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Esteban METIVIER, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne de l'épaule à 1 reprise durant le parcours (1^{re} infraction).

A l'arrivée de la course, le cheval ECLAT DE CHOEUR a fait l'objet d'un contrôle biologique.

MÉRAL

dimanche 11 mai 2025

Terrain SOUPLE

0225131

Commissaires de courses : Jérôme DERSOIR - Bertrand MOREAU - M Joel LANDEMAINE - Thierry BLAVET

625 3520 PRIX DE L'ODON 3800 m

(Steeple-Chase)
(Classe 5)

14 000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 12.000 en steeple-chase (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Madn'Es, h, b, 8 ans, par Rajsaman et Mahendra GER (Next Desert IRE), 68 k, Δp, M^{me} E. Haye (*Q. Defontaine*), Ch. Herpin (s)

1

23 6 Brooks, h, b, 5 ans, par Masterstroke USA et Treize Treize (Dream Well), 71 k (70 k), p, M. Martinez (*A. Pageot*), J. Boisnard (s)

2

469 3 Marty Mcfly, h, b, 9 ans, par Brave Mansonnien et Singapore Guest (Sagacity), 77 k (73 k), Δp, J. Buez (*M. Duchene*), J. Delaunay (s)

3

552 5 Jocker De Juilley, h, b.f, 6 ans, par Raceriger et Lilas De Juilley [Solon (GER)], 68 k (65 k), ⊗p, M^{me} N. Masse (*D. Carre*), JP. Ricoce

4

488 2 Keldoz D Humour, h, gr, 7 ans, par Pedro The Great USA et Kissmara D'Humour [Lion Noir (GB)], 69 k, φp, Ecurie Christian Lecrivain (*Y. Plumas*), C. Lecrivain

5

396 6 Camerise, f, 9 ans, 67 k (65 k), p, S. Dory (*M^{me} C. Dory*), S. Dory

6

399 Rhodier, h, 9 ans, 68 k, p, J. Gendry (*S. Paillard*), J. Gendry

dér

496 5 Dantza, f, 6 ans, 67 k, Δp, Ecurie LM (*GG. Vibert*), L. Guerin

t.j

8 partants; 34 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 340 €
3 long, 3 long ½, 1 long, 1 long ¾, 3 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

97€ M^{me} Emmanuelle Haye, Sébastien Haye.
487€ Manuel Martinez.
284€ Jeremy Buez.
192€ Ange Gilles, Georges Trincot.
91€ Scea Le Domaine.

Temps total: 4'51"7"

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la chute sur le plat après 2500 mètres de course du cheval DANTZA (Geoffrey-Gilles VIBERT).

Après avoir entendu le jockey précité, les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée, la chute est due à une glissade.

Le cheval MADN'ES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

626 3519 PRIX HANDICHEVAL MAYENNE

3800 m

(Steeple-Chase)
(Classe 5)

14 000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

499 2 Great Music, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Gladiss [Apsis (GB)], 69 k, p, Lfe (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1

570 Vinta Gloria, f, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Vintage (Nickname), 65 k (64 k), φp, Mme P. Papot (*A. Pageot*), J. Boisnard (s)

2

500 4 Euphonium, h, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Eccentric Lady [Poliglote (GB)], 67 k, F. Cart-Tanneur (*S. Paillard*), G. Lassaussaye

3

Le Mestivel, h, n.p, 4 ans, par Bande (IRE) et Vamp Du Mestivel (Al Namix), 67 k, φp, Ecurie des Dunes (*GG. Vibert*), P. Quinton (s)

4

395 L'Orchidee Essef, f, b, 4 ans, par Motivator GB et Rose Queen [Great Pretender (IRE)], 65 k (62 k), p, Ecurie de La Verte Vallée (*D. Carre*), S. Foucher

5

5 partants; 25 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 621 €
1 long ¾, 1 long, 1 long, loin.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974€ Elevage Figero, Hubert Favre.
487€ Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
284€ Earl Haras De Nonant Le Pin, M^{me} Marie-Flore Corbiere.
192€ Michel Hallais, Suc. Martine Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais.
91€ M^{me} Catherine Savare.

Temps total: 4'56"55"

La pouliche VINTA GLORIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

MORLAIX

dimanche 11 mai 2025

Terrain TRES SOUPLE

0136131

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Catherine BARON - Daniel TURQUETIL - Fabienne LEBRETON

627 3516 PRIX DES BENEVOLES

3500 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 4)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour pouoins entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, gagné une course de dotation totale de 18.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

293 Legrec, h, gr, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Theramene (April Night), 67 k (67½ k), Δp, J. Guillonnier (*V. Morin*), Gab. Leenders (s)

1

499 3 Le Rafal, h, b, 4 ans, par Voiladueno et Grande Coeur [Turgeon (USA)], 67 k, Δp, SCEA Ecurie Domaine de Baune (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)

2

204 4 Lynch D'Eable, h, al, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Gitane Bleue (Cokoriko), 68 k, p, Ecurie du Haras d'Eable (*J. Lebrun*), P. Quinton (s)

3

Lewis De Grugy, h, b, 4 ans, par Barastraight (GB) et Perle De Grugy (Dear Doctor), 67 k (63 k), φ, L. Carberry (s) (*K. Geffroy*), L. Carberry (s)

4

536 2 Lerika, f, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Urika (Nidor), 66 k, p, Passion Racing Club (*R. Mayeur*), E. Grall (s)

5

536 3 Luciano Des Mottes, h, 4 ans, 67 k, Δp, D. Josset (*V. Le Clerc*), P. & C. Peltier (s)

tbé

6 partants; 15 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 118 €
5 long, ½ long, 2 long ½, 3 long ½.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Ecurie Haras De La Rousseliere.
 522 € M^{me} Sylvie Robert, M^{me} Celine Marie.
 304 € Ecurie Du Haras D'Erable.
 206 € Ecurie La Grugerie.
 97 € Eric Leray, Roland Madiot.

Temps total: 4'11"15"

Le jockey Matthieu CHAILLOLEAU s'étant accidenté à l'entraînement, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval LUCIANO DES MOTTES par le jockey Valentin LE CLERC.

Le hongre LEGREC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

628	3517	PRIX PEN AR BED (Steeple-Chase) (Classe 4)	3900 m
------------	-------------	---	---------------

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.**
 Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

442	4	Lubersac , h, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Souris Blanche (Saint Des Saints), 68 k, Δþ, Ecurie Herve Guerin (<i>V. Morin</i>), Gab. Leenders (s)	1
403	5	Legend Race , h, b, 4 ans, par Taj Mahal IRE et Olympic Girl [Olympic Glory (IRE)], 69 k (65 k), Δþ, L. Carberry (s) (<i>K. Geffroy</i>), L. Carberry (s)	2
520	Top List , f, b, 4 ans, par Bande (IRE) et Chalm (Nickname), 65 k (61 k), M ^{me} N. Lefevre (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)	3	
398	7	Loyd D'Erable , h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Lady Kathleen [Kingsalsa (USA)], 73 k, φþ, Ecurie du Haras d'Erable (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	4
493	2	Lame D'Ainay , f, b.m, 4 ans, par Tunis POL et Romance D'Ainay [Martaline (GB)], 66 k (65 k), Δþ, P. & C. Peltier (s) (<i>V. Le Clerc</i>), P. & C. Peltier (s)	5
509	1	Mitidja , f, 4 ans, 67 k, Δþ, M ^{me} S. Tortiger (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	arr
499	4	Lilly De Vaise , f, 4 ans, 66 k (63 k), φ, SCEA Barbottiere (<i>C. Gousse</i>), N. Paysan	t.j

7 partants; 24 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 226 €

2 long ½, 2 long, 1 long, 3 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € M^{me} Anne-Charlotte Andre, Haras De Saint-Voir, M^{me} Clotilde De Barmon.
 522 € Thomas Perocheau.
 304 € Jean-Luc Guillerm, M^{me} Melinda Lefevre, M^{me} Ludivine Lefevre, M^{me} Flore Lefevre.
 206 € Ecurie Du Haras D'Erable, M^{me} Maud Quinton, M^{me} Lisa Quinton.
 97 € Earl Elevage D'Ainay.

Temps total: 4'41"94"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Kylan GEFFROY, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

Les Commissaires ont sanctionné l'apprenti Valentin LE CLERC par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour comportement dangereux non intentionnel.

Le hongre LUBERSAC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

629	3518	PRIX GROUPAMA (PRIX LOUIS CRENN)- CHALLENGE DE L'OBSTACLE EQUINAXY (Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavalières & Gentlemen-Riders)	3900 m
------------	-------------	--	---------------

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.

Le challenge comptabilise des points sur l'ensemble des courses d'obstacle réservées aux amateurs.

Le partenaire Equinaxy récompensera l'amateur qui a marqué le plus de points à la fin du challenge. Seuls les amateurs membres du Club sont éligibles à la comptabilisation des points.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Références: 0ans, +16,5 ; 1ans et +, +18,5.

487	Hachasson , h, gr, 8 ans, par Choeur Du Nord et Veltava (Le Balafré), 72 k, de P. Quatrebarbes (<i>B. Caron</i>), F. Foucher	1
	Fatal Beauty , f, b, 10 ans, par Linda'S Lad (GB) et La Titie Du Perche (Rochesson), 68 ½ k, φþ, Ph. Bigot (<i>R. Lemiere</i>), Gab. Leenders (s)	2
537	4 Jaina De Laprelle , f, gr, 6 ans, par Choeur Du Nord et Unes De Laprelle (Saint Des Saints), 70 ½ k (67 ½ k), þ, F. Guilloussou	3
508	4 Irock De Viette , h, b, 7 ans, par Gemix et Innamorata [True Brave (USA)], 69 k (71 k), φ, T. Viel (<i>G. Viel</i>), T. Viel	4
505	Iaka , h, 7 ans, 67 k (66 k), þ, E. Lecoiffier (<i>J. Gerardin</i>), E. Lecoiffier	tbé
508	Lillou , h, 5 ans, 70 k (68 k), G. Laboureau (<i>M^{me} L. Hayeres Fouchard</i>), S. Foucher	t.j

6 partants; 25 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 240 €
 courte tête, 1 long, 1 long.
 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€

Primes aux éleveurs:

1044 € Philippe De Quatrebarbes, M^{me} Therese De Quatrebarbes.
 522 € Olivier Tribaire.
 304 € Jacky Dagonneau, M^{me} Claudine Dagonneau.
 206 € Domingo Querol San Martin.

Temps total: 4'47"49"

Le hongre HACHASSON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NÎMES

dimanche 11 mai 2025

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Bernard MONTAILLER - Thierry LEPONT - William LEON - Henri KIRIEL

630	3528	PRIX CHRISTIAN FORNAROLI (Steeple-Chase) (Classe 4)	3 400 m
------------	-------------	--	----------------

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) 1 kg par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

425	3 Gift Du Berlais , f, b, 4 ans, par Ectot (GB) et Polly'S Present IRE (Presenting GB), 65 k, φþ, A. Montoille (<i>E. Labaïsse</i>), de A. Boisbrunet (s)	1
544	2 Elton , h, b, 4 ans, par Attendo et Silver Fame (USA) (Quest For Fame GB), 72 k (68 k), þ, R. Capozzi (<i>T. Pierrisnard</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	2
	Volika Jelois , f, b, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Sainte Marie De Re (Saint Des Saints), 65 k (64 k), M ^{me} S. Pelletan (<i>G. Champier</i>), JL. Pelletan	3
504	6 Laureate , f, b.m, 4 ans, par Tunis POL et Quaiou (Robin Des Champs), 65 k, þ, PO. Robert (<i>A. Coupu</i>), d'E. Andigne	4
587	6 L'Oeil De Faucon , h, gr, 4 ans, par Order Of St George IRE et Floride [Masterstroke (USA)], 67 k (64 k), ⊗þ, E. Barrao (<i>J.F. Rambur</i>), F. Barrao	5

5 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 385 €

Eng. Sup.: *L'Oeil De Faucon*

1 long ½, 1 long ½, 8 long, 1 long.

8 640€ - 4 320€ - 2 520€ - 1 710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252 € Haras Du Berlais.
 626 € Haras Du Quesnay.
 365 € Roger Charles Jean, Michel Guillois.
 247 € M^{me} Benoit Gabeur, Pierre-Olivier Robert.
 117 € Thierry Cyres.

Temps total: 4'8"13"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche VOLIKA JELOIS à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré dans les aires de départ.

La pouliche GIFT DU BERLAIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

631	3525	PRIX FERNAND CARBONNE	3400 m	A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Gaetan CHAMPIER sur les raisons pour lesquelles, il avait arrêté le hongre RAMSES CHOP à l'entrée de la ligne opposée.
		(Haies)		L'intéressé a indiqué que ledit hongre s'était blessé aux postérieurs et qu'il avait jugé opportun de ne pas continuer le parcours. Les Commissaires ont pris acte de ses explications.
		(Classe 4)		Le hongre LE PHOCEA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
		18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop		
		Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 1.500.		
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.		
		Stylbello , h, b,f, 3 ans, par Style Vendome et Bel Jouvence (Nononito), 67 k, þ, Ecurie Jumelle (<i>A. Coupu</i>), H. Jumelle	1	
		Miss Carbo , f, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Cabo Real IRE (Camelot GB), 65 k, þ, P. Thiriet (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	2	
538		L'Odyssee , f, b, 3 ans, par Fas IRE et Fongani (Siyouni), 65 k (62 k), þ, J. Buffel du Vaure (<i>D. Rodriguez</i>), G. Soulie	3	
292		Moonshine , h, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Bombetta [George Vancouver (USA)], 67 k, Δþ, G. Blot (<i>B. Gelhay</i>), G. Blot	4	
467		Ze Weekend , h, 3 ans, 67 k (66 k), M ^{me} N. Langlois (<i>G. Champier</i>), JL. Pelletan	tbé	
542	3	Antandra Sweety , f, 3 ans, 66 k, þ, ARF Racing (<i>G. Richard</i>), D. Satalia	tbé	
		6 partants; 8 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 206 €		
		Eng. Sup.: <i>Stylbello</i>		
		nez, 4 long, loin.		
		8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€		
		Primes aux éleveurs:		
		1252 € Dominique Pinelli, M ^{me} Nathalie Carroux.		
		626 € Michel Larobe, Philippe Thiriet, Rafael Gourmaux.		
		365 € Alain Jathiere.		
		247 € M ^{me} Sylvie Gesbert, Christian Gesbert, M ^{me} Anaelle Gesbert.		
		<i>Temps total: 4'16"5"</i>		
		La pouliche MISS CARBO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
632	3526	PRIX TRENEL	3400 m	
		(Haies)		
		(Classe 4)		
		15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop		
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500.		
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.		
338	5	Taganay , h, b, 4 ans, par Waldpark GER et Taziana GER (Alexandros GB), 67 k (63 k), þ, European Bloodstock Management (<i>T. Pierrisnard</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	1	
385		Divine Du Berlais , f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Deesse Du Berlais (Saint Des Saints), 65 k, þ, A. Montoille (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	2	
575		Le Phocea , h, b, 4 ans, par Zelzal et Dreamtic (Hernando), 70 k, Δþ, B. Nardone (<i>G. Richard</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	3	
493	3	Ange Magic , f, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Elfe Magic [Anzillero (GER)], 65 k, þ, E. Leffray (<i>A. Coupu</i>), d'E. Andigne	4	
5		Lady Cierges , f, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Buck'S Bravo (Kapgarde), 65 k (62 k), M ^{me} M. Briset-Aigueperse (<i>J.F. Rambur</i>), M ^{me} M. Briset-Aigueperse	5	
476		Vitus Bering , h, 4 ans, 70 k, þ, A. Maubon (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	6	
		Indubitable , f, 4 ans, 65 k (63 k), þ, Guy Authier (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	7	
470	7	Ramsey Chop , h, 4 ans, 67 k (66 k), þ, D. Louis (<i>G. Champier</i>), JL. Pelletan	arr	
		Alovemine , f, 4 ans, 65 k (62 k), þ, W. Vaitilingom (<i>D. Rodriguez</i>), G. Soulie	arr	
		9 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 277 €		
		Eng. Sup.: <i>Vitus Bering</i>		
		1 long ½, 6 long, 6 long, 1 long ½, 6 long, 1 long.		
		7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€		
		Primes aux éleveurs:		
		1044 € European Bloodstock Management.		
		522 € Haras Du Berlais.		
		304 € Pierre Lamy, Horse & Feed C. V.		
		206 € Theo De Lomez.		
		97 € Jean-Louis Devillard.		
		<i>Temps total: 4'8"91"</i>		
633	3527	PRIX DE CASTANET	3900 m	
		(Haies - À réclamer)		
		15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop		
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 kg; pour 12.000, 4 kg. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 kg.		
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.		
479		Universal Wind , h, al, 5 ans, par Universal IRE et Little Hippo GB (Halling USA), 68 k (67 k), þ, (10 000), C. Girod (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	1	
340	3	Espion De Vindecy , h, b,f, 9 ans, par Agent Secret IRE et Amazone De Balme (Solar One), 70 k (67 k), þ, (10 000), SASU Scuderia Christian Troger (<i>F. Mula</i>), D. Satalia	2	
		Jazz Band , h, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Morvandelle (Video Rock), 68 k, Δþ, (8 000), E. Brac de La Perriere (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	3	
340	5	Adrastina GER , f, b, 10 ans, par Kamsin GER et An Angel GER (Trempolino USA), 66 k (62 k), þ, (8 000), M ^{me} B. Re-Scandella (<i>M^{me} S. Gambe</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	4	
		Emir Chop , h, 6 ans, 72 k (69 k), Δþ, (12 000), A. Chopard (<i>S. Bouche</i>), K. Tavares (s)	tbé	
		5 partants; 16 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 156 €		
		4 long, 1 long, 1 long.		
		7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€		
		Primes aux éleveurs:		
		1044 € Mell Elevages, Ecurie Artsam, Vincent Le Roy.		
		522 € M ^{me} Annie Grue, Mickael Seror.		
		304 € Herve D' Armaille, Louis D' Armaille, Guillaume D' Armaille.		
		206 € Gestut Ohlerweilerhof, prime non attribuée.		
		<i>Temps total: 4'48"75"</i>		
		Le hongre UNIVERSAL WIND a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
634	3529	PRIX DE BLAUZAC	3800 m	
		(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)		
		18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop		
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000.		
		Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 53 k.		
		Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.		
		Références: 0ans, +17 ; 1ans et +, +19.		
479	1	Escort'Jet , f, b, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Escort'Woman (Robin Des Champs), 72 k, þ, P. Sullivan (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	1	
339	4	Why , h, b, 8 ans, par Tin Horse (IRE) et Albacete [Elusive City (USA)], 72 k (69 k), þ, M ^{me} B. Nicco (<i>F. Mula</i>), D. Satalia	2	
447	2	L'Autocrate , m, b, 5 ans, par Kamsin GER et L'Automne [Kahysi (IRE)], 68 k, þ, M ^{me} C. Coiffier (<i>A. Coupu</i>), d'E. Andigne	3	
279	5	Firestorm , h, b, 6 ans, par Cat Junior USA et Full Ovalie (Vatori), 71 k (70 k), Δþ, M ^{me} S. Etcheverry-Deligne (<i>D. Rodriguez</i>), M ^{me} S. Etcheverry-Deligne	4	
339	2	Just A Kiss Sivola , f, b, 6 ans, par Nom De D'La et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 70 k (69 k), þ, Haras de Sivola (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	5	
		Mr Lulu , h, 7 ans, 69 k, Δþ, M ^{me} L. Saint-Martin (<i>G. Richard</i>), JP. Daireaux (s)	6	
455		Grande Julia , f, 5 ans, 65½ k (62½ k), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin (<i>J.F. Rambur</i>), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin	7	
535		Kosovo , h, 6 ans, 66 k, þ, G. Blot (<i>E. Labaisse</i>), G. Blot	tj	
		8 partants; 20 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 223 €		
		3 long, 1 long, 1 long, 1 long ½, 1 long, loin.		
		8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€		

Primes aux éleveurs:

1252 € M^{me} Pascale Souverain.
 626 € M^{me} Gwendolina Gadbled, Joel Jennet, Philippe Thirionet.
 365 € M^{me} Catherine Coiffier.
 247 € Thierry Abadie, Jean-Paul Baily.
 117 € Haras De Sivola, Max Trapenard.

Temps total: 4'29"11"

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jeune jockey Maxime BEHOCARAY par le jeune jockey David RODRIGUEZ sur le hongre FIRESTORM au poids de 70 kg.

Les Commissaires ont autorisé le hongre WHY à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré dans les aires de départ.

Le hongre WHY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ORLÉANS

dimanche 11 mai 2025

Terrain BON SOUPLE

0411131

Commissaires de courses : M Robert ADENOT - Gilles HERRY -
 Emilie LENZI

635 3521 PRIX DES MAGASINS U 3500 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 5)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains, et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

301 5 **Lamina**, f, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Chic Lady [Network (GER)], 66 k (62 k), Δp, Ecurie Patrick Joubert (*T. Sporli*), E. Clayeux (s)

Libertina, f, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Urielle Collonges (Dom Alco), 65 k (61^{1/2} k), Δp, Ecurie Patrick Joubert (*T. Poteaux*), E. Clayeux (s)

White River, h, b, 4 ans, par Whitecliffsodover USA et River Trebor USA (Myrakalu), 68 k (65 k), p, E. & G. Leenders (s) (*Y. Courmont*), E. & G. Leenders (s)

287 **Eskitme**, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Enimie [Astarabad (USA)], 68 k, φp, J. Marion (s) (*E. Bureller*), J. Marion (s)

Silver D'Artois, f, b.f, 4 ans, par Silverwave et Elcidon [Medecis (GB)], 65 k (62 k), JP. Cordonnier (*J. Phelippe*), JP. Cordonnier

500 **Solar Symbol**, h, 4 ans, 73 k (70 k), φp, J. Marion (s) (*M. Zuliani*), J. Marion (s)

Lord De Balme, h, 4 ans, 67 k (64 k), Δp, M^{me} E. Bazire (*N. Bouajib*), M^{me} E. Bazire tbé

7 partants; 30 eng.; 2 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 585 €

Eng. Sup.: *Libertina, Eskitme*

9 long, 1 long, 1 long, 1 long, 2 long.

6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Earl Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.
 487 € Earl Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux, Sc Ecurie Couderc.
 284 € San Gabriel Inv. Inc..
 192 € Olivier Tricot, Louka Tricot-Legrifflon, M^{me} Meline Tricot-Legrifflon.
 91 € Benoit Bucher.

Temps total: 4'35"70"

A l'issue de la course, le cheval LIBERTINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

636 3522 PRIX DU PMU 3500 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 5)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni été classés dans les deux premiers d'une course d'une dotation totale de 18.000 ni reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

501 5 **Goal Place**, h, b, 5 ans, par Alianthus GER et Funny Business (Bonbon Rose), 67 k (63 k), Δ, M^{me} L. Seurin (*M^{me} B. Bossuet*), T. Jouin

495 3 **Kepler**, h, b, 5 ans, par Whipper USA et Sculture [Shaanmer (IRE)], 71 k, p, M^{me} M. Andigne (*A. Renard*), d'E. Andigne

488 3 **Kom Ectot**, h, b.f, 5 ans, par Ectot (GB) et Belle Emeraude [Day Flight (GB)], 68 k, Δp, K. Communier (*E. Bureller*), M^{me} J. Le Stang

Kagura Lido, f, n.p, 5 ans, par Indomito GER et Libido Rock (Video Rock), 66 k (62 k), Δp, M. Contignon (*T. Poteaux*), E. Clayeux (s)

Dicentra, f, n.p, 5 ans, par Johnny Barnes IRE et Mamitador (GB) (Anabaa USA), 68 k, p, B. Le Regent (*B. Claudio*), B. Le Regent

489 **Kaline De L'Air**, f, 5 ans, 67 k (64 k), Δp, Chateau Favray (*Y. Courmont*), E. & G. Leenders (s)

554 **Kourantdair Sivola**, h, 5 ans, 67 k (63^{1/2} k), φp, J. Zuliani (*M. Zuliani*), J. Zuliani

91 **Mister Secret**, h, 5 ans, 72 k (69 k), Δ, C. Trecco (*B. Marchand*), D. Windrif

8 partants; 18 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 438 €

Eng. Sup.: *Kaline De L'Air, Kourantdair Sivola*

½ long, 3 long ½, 3 long ½, 1 long ¾, nez, 1 long.

6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Gauthier Boullais, Andre Sauloup, Michel Smadja, Olivier Maurice.
 487 € Suc. D' Armaille.
 284 € Eric Leray.
 192 € Michel Contignon, M^{me} Nelly Contignon.
 91 € Haras D' Haspel.

Temps total: 4'35"70"

Le jockey Arthur DUVACHER ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval KEPLER par le jockey Anthony RENARD.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Yann COURMONT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

A l'issue de la course, le cheval GOAL PLACE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

637 3523 PRIX CHRISTIAN VUILLET 4000 m
 (Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 11.000, 4 k. En outre les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.500 porteront 2 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

505 **Golden Val**, h, b, 11 ans, par Valanour IRE et Foldor [Panoramic (GB)], 69 k, φp, (7 000), C. Cannesson (*B. Claudio*), M^{me} J. Le Stang

557 2 **Jolicoeur**, h, b, 6 ans, par Elliptique (IRE) et Becky Des Boulats [Vendangeur (IRE)], 71 k, Δp, (7 000), M. Seror (s) (*C. Smeulders*), M. Seror (s)

464 **Jaratata Du Dorat**, h, b, 6 ans, par Magneticjim (IRE) et Silhouette Du Dorat (Useful), 71 k (68 k), ⊗p, (9 000), V. Devillars (*J. Phelippe*), V. Devillars

Xylocope Val, h, b, 5 ans, par Mr. Owen USA et Butineuse (Balko), 69 k (66 k), p, (9 000), JV. Chaignon (*T. Poteaux*), G. Dumont

Invite D'Honneur, h, b, 7 ans, par Camelot GB et Kalla GB (Monsun GER), 71 k (68 k), φp, (9 000), Haras de Saint-Voir (*G. Faivre-Picon*), de N. Lageneste

Lulu D'Anjou, h, 7 ans, 69 k, φp, (7 000), J. Marion (s) (*E. Bureller*), J. Marion (s)

6 partants; 19 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 376 €

2 long, 3 long, loin, 1 long.

5 280€ - 2 640€ - 1 540€ - 1 045€ - 495€

Primes aux éleveurs:

765 € Christian Cannesson.
 382 € Jean Brest.
 223 € Claude Michel, Eric Devillars.
 151 € Jean-Victor Chaignon, Suc. Gilles Chaignon, Jean-Pierre Vallee-Lambert.
 71 € Haras De Saint-Voir.

Temps total: 5'2"20"

A l'issue de la course, le cheval JOLICOEUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

638	3524	PRIX CDT D'HILLIERS (PRIX R. CHAPUIS) (Steeple-Chase - Femelles) (Classe 5)	4000 m		358	Sunny , h, 3 ans, 68 k (65 k), Δþ, Ecurie des Mouettes (Mme L. Suisse), J. Baudron	arr	
		14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop			Diamond For Fun , f, 3 ans, 66 k, Haras de Beauvoir (L. Zuliani), D. Bressou	arr		
		Pour juments de 5 ans et au-dessus , ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 57 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation 5.500. Poids: 5 ans, 66 kg.; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			475	Oka , f, 3 ans, 66 k (64 k), S. Munir (Mme B. Frost), F. Nicolle	arr	
		Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.			11 partants; 26 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 460 €			
487	6	Fleurieu , f, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Talwin IRE (Alhaarath IRE), 72 k (69 k), Passion Racing Club (B. Marchand), D. Windrif	1		2 long ½, 3 long ½, 6 long, 3 long ½, 1 long, 3 long, 6 long.			
273	2	Harissa Douce , f, b, 8 ans, par Balko et Aigre Douce [Protektor (GER)], 70 k, þ, Ecurie Fleurie Renaud (A. Renard), d'E. Andigne	2		10 580 € - 5 290 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 035 € - 690 € - 345 €			
		Khapter , f, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Chasse Gardee [King'S Best (USA)], 69 k (66 k), þ, Haras de Saint-Voir (G. Faivre-Picon), de N. Lageneste	3		Primes aux éleveurs:			
558		Joie D'Or , f, b, 6 ans, par Full Of Gold et Audace D'Ainay [Antarctique (IRE)], 68 k, þ, Mme G. Varet (C. Smeulders), M. Seror (s)	4		1692 € Haras Enki. 846 € Haras De Montaigu.			
533	5	Klass A Dallas , f, b, 5 ans, par Rob Roy USA et Bella Conti (Montmartre), 68 k (65 k), þ, Mme B. Nicco (T. Sporli), C. Ligerot	5		478 € Christophe Jouandou, Mme Caroline Ferrer. 331 € Jean-Christophe Avraï.			
		5 partants; 15 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 156 €			165 € Mme Amelie Martin, Jean-Paul Lemelletier, Sylvain Julien Martin. 110 € Laurent Nadot, Ecurie Nadot, Mme Camille Nadot.			
		Certif. vétérinaire: <i>Amssetou</i>			55 € Mme Magali Redon, Mme Laura Delage, Mme Marie Delage, Suc. Anne Boisnard.			
		7 long ½, 1 long, enclosure, loin.			Temps total: 4'27"10"			
		6720 € - 3360 € - 1960 € - 1330 € - 630 €			A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu dans les 100 derniers mètres du parcours, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Lucas VANDAMME (SUPERKAP), arrivé 2 ^e et Valentin MORIN (SPLIT) arrivé 1 ^{er} , en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour ne pas avoir strictement gardé sa ligne à l'arrivée. Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.			
		Primes aux éleveurs:			Le hongre SUNNY a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.			
		974 € Scea Haras Du Ma, Marc Dumont, Mme Danielle Boin-Arnaudet. 487 € Mme Laure Fleury, Baptiste Fleury, Mme Catherine Fleury. 284 € Haras De Saint-Voir. 192 € Francois-Marie Cottin, Romain Baroni. 91 € Mme Beatrice Nicco, Earl Patrick Joubert.			Le hongre SPLIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
		Temps total: 5'5"10"						
		A l'issue de la course, le cheval FLEURIEU a fait l'objet d'un prélèvement biologique.						
CHÂTEAUBRIANT								
0107132		lundi 12 mai 2025			640	3531	PRIX CHAMBERLIN (Haies - Handicap de catégorie)	4200 m
		Terrain TRES SOUPLE						
		Commissaires de courses : Alain Le GUALES de MEZAUBRAN - Thierry BLAVET - Bernard DERSOIR - Philippe SOUCHAUD						
639	3530	PRIX D'ENGHEN (Haies) (Classe 4)	3550 m		27000 € (12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) – dotation France Galop			
		23000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) – dotation France Galop			Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en course de haies, cette année, reçu une allocation de 11.000.			
		Pour tous poulauds et pouliches de 3 ans , n'ayant, en course à obstacles, ni couru deux fois, ni gagné. Poids: 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (places): 1 kg par 2.500.			Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.			
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 550 m env.			Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 200 m env.			
		Split , h, al, 3 ans, par Zarak et Katkota (Mansonnien), 68 k, þ, Mme P. Papot (V. Morin), J. Boisnard (s)	1		Références: 0ans, +17; 1ans et +, +19.			
475	4	Superkap , m, n, p, 3 ans, par Kapgarde et Angela Cara [Hurricane Cat (USA)], 68 k (64 k), þ, P. Uzan (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	2		503	Aston D'Enocq , h, n.p, 7 ans, par Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 66½ k, þ, J. Marion (s) (<i>D. Thomas</i>), J. Marion (s)	1	
417		Etymologie , f, al, 3 ans, par Intello (GER) et Caldera (IRE) (Iffraaj GB), 66 k, Δþ, J. Leomy (W. Lajon), J. Delaunay (s)	3		Kiroz , m, b, 9 ans, par Marshall et Belle Americaine [American Post (GB)], 70 k (67 k), D. Mahe (<i>A. Lepage</i>), D. Mahe	2		
480		Cybelle De L'Aunay , f, al, 3 ans, par Recorder GB et Tessa [Linnegari (IRE)], 66 k, Δþ, JC. Auvrai (<i>A. Gautron</i>), A. Fouassier	4		346	Milord Du Lemo , h, al, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Jade Rheinberg GER (Platini GER), 69½ k (68½ k), M. Chevillard (<i>D. Lecomte</i>), T. Viel	3	
358	4	Martin'S Denou , h, al, 3 ans, par Born To Sea IRE et Blue Picture (IRE) (Peintre Celebre USA), 68 k (65 k), þ, Mme L. Denuault (Q. Houdoin), J. Boisnard (s)	5		50	Irun Lord , h, b, 7 ans, par Lauro GER et Royale Itaparica (Mansonnien), 69 k, B. Rochette (<i>S. Paillard</i>), N. Chevalier	4	
		Shokara , f, b, 3 ans, par Karakart IRE et Shoka Des Nad [Sholokhov (IRE)], 66 k, Δ, L. Nadot (<i>S. Paillard</i>), M. Nadot	6		Jocko Magic , h, b, 6 ans, par Voilandenuo et Luth Magic (Saint Cyrien), 69 k (66 k), Δþ, G. Fourrier (<i>X. Le Fort</i>), G. Fourrier	5		
		Koko Bay , f, b, 3 ans, par Herald The Dawn IRE et Pourquoipa [Della Francesca (USA)], 66 k (65 k), þ, Mme L. Delage (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s)	7		443	Lenel , h, b,f, 5 ans, par Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang [Sinddar (IRE)], 69½ k, þ, Passion Racing Club (<i>V. Morin</i>), T. Viel	6	
546		Royal Head , f, 3 ans, 66 k (63 k), þ, A. Rebeuh (<i>A. Lepage</i>), J. Jouin	8		199	Magma Dodville , f, b,f, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Mer Et Terre [Martaline (GB)], 70 k (67 k), Δþ, Y. Lemonnier (<i>L. Vandamme</i>), Y. Lemonnier	7	
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 200 m env.			437	Kergus Boy , h, 5 ans, 65 k (63 k), þ, Y. Dreux (<i>M. Duchene</i>), M. Beltran	8	
		Split , h, al, 3 ans, par Zarak et Katkota (Mansonnien), 68 k, þ, Mme P. Papot (V. Morin), J. Boisnard (s)	1		331	Klem Langy , f, 5 ans, 68½ k, Δþ, G. Buchot (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	9	
		475	Superkap , m, n, p, 3 ans, par Kapgarde et Angela Cara [Hurricane Cat (USA)], 68 k (64 k), þ, P. Uzan (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	2	449	Ikebana Aulmes , f, 7 ans, 72 k, þ, E. Bodard (<i>K. Dubourg</i>), Ch. Dubourg (s)	arr	
		417	Etymologie , f, al, 3 ans, par Intello (GER) et Caldera (IRE) (Iffraaj GB), 66 k, Δþ, J. Leomy (W. Lajon), J. Delaunay (s)	3	527	Super Flam , h, 9 ans, 71 k, Δþ, B. Loustaud (<i>L. Zuliani</i>), L. Cadot	arr	
		480	Cybelle De L'Aunay , f, al, 3 ans, par Recorder GB et Tessa [Linnegari (IRE)], 66 k, Δþ, JC. Auvrai (<i>A. Gautron</i>), A. Fouassier	4	11 partants; 26 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 483 €			
		358	Martin'S Denou , h, al, 3 ans, par Born To Sea IRE et Blue Picture (IRE) (Peintre Celebre USA), 68 k (65 k), þ, Mme L. Denuault (Q. Houdoin), J. Boisnard (s)	5	1 long ½, 2 long, 1 long, 3 long ½, 2 long ½, 1 long, 2 long, 3 long.			
		Shokara , f, b, 3 ans, par Karakart IRE et Shoka Des Nad [Sholokhov (IRE)], 66 k, Δ, L. Nadot (<i>S. Paillard</i>), M. Nadot	6		12 150 € - 5 940 € - 3 510 € - 2 430 € - 1 350 € - 945 € - 675 €			
		Koko Bay , f, b, 3 ans, par Herald The Dawn IRE et Pourquoipa [Della Francesca (USA)], 66 k (65 k), þ, Mme L. Delage (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s)	7		Primes aux éleveurs:			
		Royal Head , f, 3 ans, 66 k (63 k), þ, A. Rebeuh (<i>A. Lepage</i>), J. Jouin	8		1761 € Christian Lhotellier, Yves Collange. 861 € Dominic Mahe, Mme Pauline Mahe, Mme Justine Mahe, Mme Camille Mahe. 508 € Suc Maurice Le Floch. 352 € Thierry Adenot. 195 € Jean-Yves Seroux, Anthony Hubert, Remy Seroux. 137 € Bloodstock Agency Ltd. 97 € Haras De Dodville.			
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 550 m env.			Temps total: 5'17"14"			
		Split , h, al, 3 ans, par Zarak et Katkota (Mansonnien), 68 k, þ, Mme P. Papot (V. Morin), J. Boisnard (s)	1		A l'issue de la course, le jockey Lucas ZULIANI a indiqué que le hongre SUPER FLAM, arrêté à l'entrée de la ligne d'arrivée à la cote			

de 2.9/1, s'était vite retrouvé sans ressources et a ajouté ne pas avoir d'explication.

Le hongre JOCKO MAGIC (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Le hongre ASTON D'ENOCQ et le cheval KIROZ ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

COMPIÈGNE

mercredi 14 mai 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Joanna SABARLY - Tony CLOUT -
Julien COISNE - Marie-Josèphe HUET

641 3533 **PRIX DE SOSPEL** 3200 m
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 2)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825) -
dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu en course de haies une allocation de 14.000. **Poids: 65 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 6.000.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 200 m env.

517 2 **Vol Au Vent**, h, al, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Cicalina GER (Santiago GER), 67 k, þ, J. Bisson (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1

588 1 **Lewis Grey**, h, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Tasleya GB (Frankel GB), 69 k, Δþ, Ecurie David R. Layani Famille (J. Charron), J. Boisnard (s)

2

374 2 **Azaan De Roche**, h, al, 3 ans, par Moises Has et Utah De Roche [Laverock (IRE)], 65 k, C. Geoffroy (C. Lefebvre), F. Nicolle

3

Guido D'Oneix, h, b, 3 ans, par Moises Has et A Great News [Zambezi Sun (GB)], 65 k, S. Sutton (K. Nabet), F. Nicolle

4

565 2 **Roman Skies**, h, al, 3 ans, par Romanised IRE et Shake The Moon (GER) (Loup Solitaire USA), 67 k, þ, Mme D. Bureller (E. Bureller), Mme J. Le Stang

5

Cobain, h, al, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Derniere Minute [Gentlewave (IRE)], 65 k, þ, Ecurie du Haras d'Erable (B. Lestrade), P. Quinton (s)

6

6 partants ; 13 eng. ; 6 part def. - Total des entrées: 341 €
½ long, 4 long ¼, courte encolure, 1 long ¾, 4 long.

25 300€ - 12 650€ - 7 150€ - 4 950€ - 2 475€ - 1 650€

Primes aux éleveurs :
4 048 € Jacques Bisson, Daniel Allard, Guillaume Macaire.
2 024 € Herald Bloodstock Ltd, Jean-Étienne Dubois.
1 144 € Francois Nicolle, Mme Francoise Geoffroy.
792 € Jean-Marc Ainciboure, Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.
396 € Prospect Stables.
264 € Agb Agency, Francis Matzinger, Guillaume Thomesse.

Temps total: 4'7"32"
Le hongre VOL AU VENT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

642 3532 **PRIX NIVOLET** 3200 m
(Haies - Femelles)
(Classe 2)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825) -
dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu en course de haies une allocation de 14.000. **Poids: 65 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 6.000.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 200 m env.

Noire Wulf IRE, f, b.f, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Youresomearticle IRE (Definite Article GB), 65 k, P. McCormack (J. Gainford), N. George & A. Zetterholm (s)

1

518 3 **Poppy**, f, b, 3 ans, par Karaktar IRE et Volville (Balko), 67 k, G. Blain (B. Le Clerc), F. Bellemere

2

254 7 **Action Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Anita Du Berlais [Martaline (GB)], 65 k, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (L. Brechet), D. Cottin (s)

3

518 4 **Morra**, f, n.p, 3 ans, par Great Pretender IRE et Youadi [Younzain (IRE)], 66 k, þ, SARL Carion E.M.M. (L. Philippon), M. Rolland (s)

4

546 **So Girl**, f, b, 3 ans, par Cracksman GB et Sorayana [Invincible Spirit (IRE)], 65 k, JPJ. Dubois (K. Nabet), Mme M. Pineda

5

Make Me Up, f, al, 3 ans, par Prince Gibraltar et Dame D'Etat (Vision D'Etat), 65 k, Δþ, Ecurie du Haras d'Erable (B. Lestrade), P. Quinton (s)

6

358 **Sol Marie**, f, gr, 3 ans, par Bande (IRE) et Vingtaine [Tin Horse (IRE)], 65 k, þ, D. Le Page (E. Bureller), E. Lecoiffier

7

538 2 **Medaglia Des Rocs**, f, 3 ans, 65 k, þ, CO. Corral (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

arr

8 partants ; 17 eng. ; 8 part def. - Total des entrées: 407 €
2 long ½, 1 long ¼, 1 long ½, courte encolure, 9 long, 2 long.

25 300€ - 12 650€ - 7 150€ - 4 950€ - 2 475€ - 1 650€ - 825€

Primes aux éleveurs :

4 048 € Mme Miriam Valentine, prime non attribuée.

2 024 € Gildas Blain.

1 144 € Haras Du Berlais.

792 € Sarl Carion E. M. M..

396 € Mme Lisa Lemiere Dubois.

264 € Nicolas Cypres.

132 € Boisnard (S).

Temps total: 4'4"29"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Kevin NABET, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Lucas ZULIANI au sujet des circonstances l'ayant amené à arrêter la pouliche MEDAGLIA DES ROCS (AQ) (3^e favorite - 4.9/1) à la dernière haie du parcours.

L'intéressé a déclaré qu'il avait suspecté que ladite pouliche ait un problème physique et qu'il avait préféré l'arrêter.

Les Commissaires ont pris acte de ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ladite pouliche, qui a constaté une boiterie au postérieur droit.

La pouliche NOIRE WULF (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

643 3537 **PRIX A MI MANERA** 3450 m
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 3)

57 000 € (26 220, 13 110, 7 410, 5 130, 2 565, 1 710, 855) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 26.000 (victoires et places) en steeple-chase. **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase: 1 kg par 5.000.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.

382 1 **Saisho**, f, al, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Api Du Mathan (Saint Des Saints), 68 k, Δþ, AJ. White (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)

1

514 5 **Amarna**, f, gr, 4 ans, par Toronado (IRE) et Causa Proxima (Kendor), 68 k, þ, Mme M. de Sousa (J. Charron), Mme D. Mélé

2

493 4 **Chouchou D'Anjou**, f, gr, 4 ans, par Chanducq et Medanix (Al Namix), 66 k, þ, E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier

3

Midnight Exit GB, f, b, 4 ans, par Schiaparelli GER et Raveloe GB (Midnight Legend GB), 66 k, þ, Mme K. Meehan (J. Gainford), N. George & A. Zetterholm (s)

4

287 **Nee En Bleue**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Nee Pour Vaincre [Poliglote (GB)], 66 k, Δþ, Mme P. Papot (B. Lestrade), J. da Silva

5

372 7 **Lady Du Chenet**, f, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Fee Du Chenet [Muhtathir (GB)], 69 k, þ, Famille Bryant (L. Philippon), M. Rolland (s)

6

509 3 **Wondermix**, f, al, 4 ans, par Gemix et Bonjour Mamie (Manbolix), 66 k (67 k), Δþ, M. Haski (V. Morin), T. Viel **Melody Royale**, f, 4 ans, 66 k (63 k), þ, D. Lumet (A. Chesneau), Y. Fouin (s)

7

547 **Lasca De Thaix**, f, 4 ans, 66 k, þ, RN. Stephenson (T. Andrieux), N. George & A. Zetterholm (s)

arr

9 partants ; 17 eng. ; 9 part def. - Total des entrées: 421 €
2 long ½, 6 long, 4 long, courte encolure, 2 long, 1 long ¼.

26 220€ - 13 110€ - 7 410€ - 5 130€ - 2 565€ - 1 710€ - 855€

Primes aux éleveurs :

4 195 € Uma Racing.

2 097 € Mme Gilles Forien, Gilles Forien.

1 185 € Mme Francette Leloup, Jean-Claude Biais.

820 € Stephen Kemble, prime non attribuée.

410 € Ecurie Madame Patrick Papot.

273 € Mme Marie-Laure Besnouin.

136 € Michel Haski.

	<i>Temps total: 4'21"67"</i>	
	La pouliche AMARNA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
644 3538	PRIX COLONEL BERNARD MARLIN (Steeple-Chase - À réclamer)	3900 m
	26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 kg.	
	Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.	
429 5	Royalclety , h, b, 11 ans, par Clety et Little Royale [Poliglote (GB)], 71 k, ♀, (15 000), E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier	1
418	Sternkranz GER , h, b,f, 11 ans, par Kamsin GER et Sternstunde GER (Sir Warren IRE), 69 k (65 k), ♀, (11 000), Scuderia Aichner SRL (Mme L. Neprasova), J. Vana Jr	2
530	Liverpool Park , h, b,f, 5 ans, par Buck'S Boum et Lavaloisse [Kingsalsa (USA)], 68 k, ♀, (13 000), O. Martinelli (J. Reveley), H. Merienne (s)	3
531 6	Memories , h, b, 5 ans, par Desinvolte et Hotel California [Loup Solitaire (USA)], 68 k, ♀, (13 000), D. Maughan (Q. Defontaine), de A. Boisbrunet (s)	4
505 6	Giacomo , h, b, 5 ans, par Storm The Stars USA et Polimaya (Diamond Green), 69 k (67 k), ♀, (15 000), Passion Racing Club (Mme C. Prichard), T. Viel	5
560 2	Mitchouka , h, b, 11 ans, par Creachadoir IRE et Minnaloushe [Black Minnaloushe (USA)], 68 k, (9 000), M. Stephan Ahrens U.A. (H. Tabet), von der C. Recke	6
550	Kadence De Mee , f, n, 5 ans, par Authorized IRE et Finesse De Mee (Saint Des Saints), 67 k (64 k), ♀, (15 000), Y. Gontier (J.F. Rambur), Y. Gontier	7
	Jazzou , h, 6 ans, 72 k (69 k), ♀, (17 000), E. Lecoiffier (L. Vandamme), E. Lecoiffier	arr
	8 partants; 20 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 964 €	
	Eng. Sup.: <i>Memories, Mitchouka</i>	
	Certif. vétérinaire: <i>Risk Du Brizais</i>	
	tête, 8 long, 1 long, 1 long, 5 long, 2 long.	
	11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€	
	Primes aux éleveurs:	
	1734 € Hubert Langot.	
	867 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée.	
	490 € Patrick-Georges Roulois.	
	339 € Roger-Yves Simon, Mme Valérie Simon, Nicolas Simon, Mme Méline Mechineau.	
	169 € Mme Geraldine Libessart, Thierry Libessart, Mme Michel Daugreilh.	
	113 € Suc. Georges Sandor.	
	56 € André-Marcel Pommerai.	
	<i>Temps total: 5'0"26"</i>	
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Hakim TABET (CABOT CLIFFS (IRE)), l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour, pour avoir fait un usage de sa cravache de manière inappropriée à 3 reprises, afin de se rendre au départ, derrière les élastiques.	
	A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey James REVELEY au sujet de la performance du hongre IL EST FRANCAIS (AQ), arrivé 3 ^e (1 ^{er} favori - 1.9/1).	
	L'intéressé a déclaré que ledit hongre avait manqué de ressources après le saut de la dernière haie et que ce dernier n'était pas un spécialiste de la discipline en haie. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.	
	La jument ASTON MARTINI (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
645 3535	PRIX DUCHER (Haies) (Listed)	3800 m
	88 000 € (40 480, 20 240, 11 440, 7920, 3960, 2640, 1 320) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus . Poids: 5 ans, 65 kg; 6 ans et au-dessus, 67 kg. Surcharges accumulées et limitées à 6 kg pour les 5 ans, les chevaux ayant, en course de haies, depuis le 1 ^{er} juillet 2023, gagné une Classe 1 porteront 1 kg; une Listed, 2 kg; une course de Groupe II ou III, 4 kg; été classés 2 ^e ou 3 ^e d'un Groupe I, 4 kg; gagné plusieurs courses de Groupe II ou III, 5 kg; une course de Groupe I, 7 kg.	
	Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.	
	Aston Martini GB , f, b, 6 ans, par Getaway GER et Gabriella Rose GB (Kayf Tara GB), 66 k, ♀, Hp Racing Aston Martini (de F. Giles), N.J. Henderson	1
	Cabot Cliffs IRE , h, al, 8 ans, par Gleneagles IRE et Hallouella GB (Halling USA), 69 k, Stephan Ahrens U.A. (H. Tabet), von der C. Recke	2
474 1	Il Est Français , h, b, 7 ans, par Karaktar IRE et Millesimee (Video Rock), 67 k, R. Kelvin Hughes (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	3

519 2	Kandy Park , h, n.p, 5 ans, par Waldpark GER et Brookdale (Califet), 69 k, Mme P. Papot (J. Charron), Mme D. Mélé	4
	Tiger De Juilley , h, b, 6 ans, par Tiger Groom GB et Fille De Juilley (Kapgarde), 69 k, C. Weber (C. Smeulders), C. Weber	5
427 2	Diyashal , h, b, 5 ans, par Shalaa IRE et Diyakalanie [Ashkalani (IRE)], 65 k, ♀, Haras de Sainte-Gauburge (G. Meunier), J. Boisnard (s)	6
	Flash Collonges , h, b, 10 ans, par Saddler Maker (IRE) et Prouesse Collonges (Apple Tree), 67 k, ♀, G. Thompson (Mme B. Frost), Mme S. Leech	7
590 4	Earl Of Shannon , h, 5 ans, 65 k, ♀, Ecurie C. Marzocco (C. Lefebvre), F. Nicolle	tj
	8 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 2710 €	
	Eng. Sup.: <i>Cabot Cliffs IRE</i>	
	1 long, 1 long ½, 1 long ¼, tête, 2 long, loin.	
	40 480€ - 20 240€ - 11 440€ - 7920€ - 3960€ - 2640€ - 1 320€	
	Primes aux éleveurs:	
	5 869 € Goldford Stud, prime non attribuée.	
	2 934 € Deerpark Stud, prime non attribuée.	
	1 658 € Haras De Saint-Voir.	
	1 148 € Guy Cherel.	
	574 € Mme Jocelyne Pinel, Georges Tricot.	
	382 € Haras De Sainte Gauburge.	
	191 € Gaec Delorme Frères.	
	<i>Temps total: 4'29"68"</i>	
	A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Hakim TABET (CABOT CLIFFS (IRE)), l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour, pour avoir fait un usage de sa cravache de manière inappropriée à 3 reprises, afin de se rendre au départ, derrière les élastiques.	
	A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey James REVELEY au sujet de la performance du hongre IL EST FRANCAIS (AQ), arrivé 3 ^e (1 ^{er} favori - 1.9/1).	
	L'intéressé a déclaré que ledit hongre avait manqué de ressources après le saut de la dernière haie et que ce dernier n'était pas un spécialiste de la discipline en haie. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.	
	La jument ASTON MARTINI (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
646 3534	PRIX GALAFRON (Haies - À réclamer)	3 600 m
	26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop	
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 68 kg. Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000, en course de haies, portera 2 kg.	
	Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.	
371	Loup De Mer , h, al, 4 ans, par Born To Sea IRE et Quenza (Ragmar), 72 k (68 k), ♀, (20 000), Ecurie Magnien (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	1
95 6	Toronado Bello , h, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Al Dweha IRE (Invincible Spirit IRE), 68 k (65 k), ♀, (12 000), F. Dezzutto (B. Marchand), D. Windrif	2
606 6	Beatrix Lestrange , f, b, 4 ans, par Sea The Moon GER et Ghaim GB (Nayef USA), 66 k (66 ½ k), Δ♀, (12 000), Mme S. Hosselet (B. Le Clerc), M. Seror (s)	3
507 1	Bibiche IRE , f, al, 4 ans, par Phoenix Of Spain IRE et Dukinta IRE (Dubawi IRE), 70 k (66 k), (20 000), G. Juillet (M. Duchene), C. Lequien (s)	4
421	Natural Spirit , f, al, 4 ans, par Savoir Vivre IRE et Nadessa GB (Needwood Blade GB), 68 k (65 k), ♀, (16 000), Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	5
	Bone Mine , f, b, 4 ans, par Racer et Sunday Way [Sunday Break (JPN)], 68 k (65 k), ♀, (16 000), MD. Floquet (S. Planque), M. Pitart	6
485	Hooligan Has , h, b, 4 ans, par No Risk At All et Horabora Has (Turgeon (USA)), 72 k (68 k), ♀, (20 000), SCEA Hamel Stud (C. Poincot), J. da Silva	7
485	Lautrec Blaghy , h, 4 ans, 70 k (67 k), Δ♀, (16 000), J. Carayon (T. Servier), J. Carayon	8
507	Lewis Baie , h, 4 ans, 68 k, Δ, (12 000), M. Nadot (V. Morin), M. Nadot	9
465	La Louisiane , f, 4 ans, 68 k (65 k), ♀, (16 000), Y. Gontier (T. Poteaux), Y. Gontier	10
470	Forest Crown , f, 4 ans, 70 k (67 k), Δ, (20 000), D. Hartmann (G. Faivre-Picon), R. Schmidlin	arr
2 4	Erable , h, 4 ans, 68 k (65 k), Δ♀, (12 000), Searching (J.F. Rambur), M. Pitart	arr
470 6	Sublime Chope , f, 4 ans, 66 k, Δ♀, (12 000), A. Chopard (E. Bureller), P. Dolle	arr

13 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. - Total des entrées: 803 €

Eng. Sup.: *Bone Mine*

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913€ Jean-François Magnien.

956€ Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned, Ali Thamer Al-Mehshadi.

540€ Noir Et Or Elevage S.A.

374€ Tourgar Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

187€ Earl Haras Du Taillis.

124€ Damien Desiles.

62€ Scea Hamel Stud.

Les Commissaires ont autorisé les pouliches FOREST CROWN et SUBLIME CHOPE à effectuer un seul tour du rond et à être montées en piste.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Jérémie DA SILVA, par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Le jeune jockey Jean-Baptiste BRETON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche BONE MINE par le jeune jockey Simon PLANQUE au poids de 65kg.

Le jockey Clément LEFEBVRE ayant chuté dans la 5^e course et ne se tenant pas assez bien pour monter, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche BEATRIX LESTRANGE par le jockey Baptiste LE CLERC au poids de 66.5kg.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jeune jockey Medy DUCHENE (BIBICHE (IRE)) sur les raisons ayant entraîné le 1^{er} faux départ.

L'intéressé a déclaré que la pouliche BIBICHE avait la bouche sensible et qu'il avait fait au mieux pour la gérer au lacher des élastiques mais qu'en aucun cas il avait tenté de prendre un avantage illicite au départ.

Après examen du film de contrôle, les Commissaires ont pris acte de ces explications et lui ont demandé de rester vigilant.

Le hongre LOUP DE MER (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

647 3536 PRIX DU MORBIHAN (CHMPT DES APPRENTIS & JEUNES JOCKEYS) 3800 m

(Haies - Handicap de catégorie - Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis)

55 000 € (24750, 12100, 7150, 4950, 2750, 1925, 1375) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**,

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné cinquante courses.

Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0ans, +15 ; 1ans et +, +17.

462 Keep Star, h, b, 5 ans, par Balko et Taguy Star (Visionary), 67 k, Δp, OTI Management Pty Ltd (Q. Samaria), N. George & A. Zetterholm (s) 1

551 ² **Belisma**, f, b, 5 ans, par Doctor Dino et Beniusca (Califet), 70 k (68 k), Δp, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (*Mme C. Joubert*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 2

527 Zanhowe, h, b, 5 ans, par Ivanhowe GER et Zewara IRE (Alhaartha IRE), 67 k, Δp, Baie des Anges (T. Servier), J. Carayon 3

Lucky One, h, n.p, 10 ans, par Authorized IRE et Lady Anouchka (IRE) (Vettori IRE), 72 k, C. Leech (R. Law-Eadie), M^{me} S. Leech 4

97 Bob Morane, h, b,f, 6 ans, par Kingfisher IRE et Lady Butterfly [Lando (GER)], 68½ k, Passion Racing Club (B. Marchand), D. Windrif 5

427 ⁴ **Twinmona**, f, b,f, 6 ans, par Castle Du Berlais et Nasmona [Malinas (GER)], 69½ k, p, M^{me} de F. Beauregard (L. Vandamme), D. Sourdeau de Beauregard (s) 6

568 ³ **Mazarin Du Berlais**, h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Hermine Du Berlais (IRE) (Saint Des Saints), 67 k, φ, Ecurie Black & White (Tho. Journiac), Rob. Collet (s) 7

405 ⁴ **Just A Joke**, h, 6 ans, 71½ k, p, M^{me} L. Horeau (A. Lepage), S. Zuliani (s) 8

479 ⁵ **Koniak Wood**, h, 5 ans, 64½ k, Δp, JP. Perthuis (C. Guitraud), F. Renaut & P. Adda (s) 9

299 ¹ **Volkov Jelois**, h, 9 ans, 72 k (70 k), φ, Scuderia Aichner SRL (*Mme L. Neprasova*), J. Vana Jr 10

477 Swing The Ring, f, 5 ans, 67½ k, p, H. Hayoun (R. Poincot), F. Renaut & P. Adda (s) -

530 ¹ **Forza**, h, 10 ans, 68 k, JC. Sarais (S. Planque), J. Carayon -

370 Kat, h, 5 ans, 66½ k (67 k), Tenuta dei Principi (*F. Mula*), L. Maceli -

33 ⁴ **Krazy Gege**, h, 5 ans, 69½ k, p, P. Jabot (G. Faivre-Picon), N. George & A. Zetterholm (s) arr

346 Joy The Countess, f, 6 ans, 68 k, Δp, M^{me} C. Charrier (A. Chesneau), M^{me} C. Charrier arr

530 Vinyann St Laurent, h, 6 ans, 65 k (63 k), p, M^{me} M. Van Den Weghe (*Mme E. Fontaine*), M^{me} M. Van Den Weghe arr

16 partants; 35 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1259 €

1 long ¼, ¾ long, courte encolure, encolure, ¾ long, tête, nez, 3 long, tête.

24750€ - 12100€ - 7150€ - 4950€ - 2750€ - 1925€ - 1375€

Primes aux éleveurs:

3588€ Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loïc Lochin.

1754€ Patrick Boiteau.

1036€ Germain Hamerel, M^{me} Bertille Hamerel.

717€ Earl Bois Hue.

398€ Hugues Rousseau.

279€ M^{me} Francois De Beauregard.

199€ Haras Du Berlais, Ballantines Racing Stud Ltd.

Temps total: 4'41"84"

Les Commissaires ont autorisé:

- la jument TWINMONA à effectuer un seul tour du rond et à être montée en piste,

- le hongre FORZA à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le juge du départ et les jeunes jockeys Lucas VANDAMME et Estelle FONTAINE, les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours chacun, pour avoir fait preuve d'indiscipline et avoir tenté de prendre un avantage illicite au départ.

Le hongre ZANHOWE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON

Réunion organisée par STE DES COURSES LA TESTE/BASSIN ARCACHON

0550136

vendredi 16 mai 2025

Terrain BON

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS - Pierre BARBE - Eve DEIN - Thierry GOUAICHAULT

648 3539 PRIX ALCAPONE II 3600 m

(Haies)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, couru trois fois. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 4 000.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 600 m env.

520 ⁵ **Tuche De Houelle**, h, al, 4 ans, par Beaumec De Houelle et All Action (No Risk At All), 69 k, p, D. Josset (G. Re), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 1

106 ³ **Darshan (GB)**, m, b, 4 ans, par Dariyan et Swan Lakes IRE (Dalahkani IRE), 69 k, p, Ecurie du Haras d'Eralbe (B. Lestrade), P. Quinton (s) 2

476 ⁷ **Sherzal**, h, b,f, 4 ans, par Zelzal et Sherhina Art [Dutch Art (GB)], 69 k, p, Ecurie Cerdeval (Q. Defontaine), L. Carberry (s) 3

511 ⁴ **Rock Lauro**, f, gr, 4 ans, par Kap Rock et Hey Laura [Lauro (GER)], 66 k (67 k), JL. Pelletan (V. Morin), JL. Pelletan 4

Magic Tanit, f, b, 4 ans, par Tunis POL et Magic Roundabout [Spinning World (USA)], 66 k, p, P. Le Geay (B. Fouchet), P. Le Geay 5

74 ³ **Shinning Moon**, h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Eclipse Lunaire (GB) (Muhtathir GB), 67 k (64 k), p, G. Dauvergne (C. Guitraud), B. Gourdon (s) 6

540 ³ **Le Reinuo**, h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Reine Troodos (Troodos), 67 k, Δp, Ecurie Houssin Jeremy (G. Richard), M^{me} V. Seignoux 7

Princesse Kawa, f, 4 ans, 65 k, Δ, Sas Mon Romain (D. Gallon), L. Cadot 8

549 ¹ **Kind Of Mix**, h, 4 ans, 71 k, Δ, M. Haski (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s) 9

22 ⁷ **Kamakura One**, f, 4 ans, 70 k (68 k), O. Martinelli (M^{me} C. Prichard), H. Merienne (s) 10

10 partants; 37 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1268 €

Eng. Sup.: *Kamakura One*

Sans motif: *Corail Des Rocs*

1 long ½, 5 long, 5 long, 1 long, 3 long, courte encolure, 3 long, 1 long, 4 long ½.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913 € Franck Leblanc.

956 € Al Asayl France.

540 € Ecurie Cerdeval.

374 € Suc. Marc Staels.

187 € Christian Porte.

124 € Ecurie Villebadin, M^{me} Rebecca Shepard.

62 € M^{me} Valerie Seignoux, Jeremy Houssin.

Temps total: 4'9"24"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey James REVELY a indiqué aux Commissaires que le hongre KIND OF MIX (1^{er} favori, à la cote 2,2/1) avait eu un parcours similaire à sa dernière course, qu'il avait beaucoup tiré et que dans le dernier tournant, il ne disposait plus des ressources suffisantes.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Valentin MORIN, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus de 1 kg à celui résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

Le hongre TUCHE DE HOUELLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

649 3540 **PRIX HIPPODROME DE LANGON** 3900 m
(Haies)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en course de haies, ni reçu une allocation de 11.000, ni reçu 30.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 900 m env.

516 Javanaise, f, b, 6 ans, par Free Port Lux (GB) et Candaline [Martaline (GB)], 66 k, . Ecurie Couderc (*G. Richard*), M^{me} I. Gallorini 1

384 Hardi Blue Trois, h, b.f, 9 ans, par Anabaa Blue (GB) et Hase Trois (Hasa), 72 k (68 k), ♂, E. Bordes (*R. Fourcade*), de T. Lauriere 2

512 Booper Du Pouey, h, b, 7 ans, par Whipper USA et Bettyboop Du Pouey [Merlino Mago (GB)], 68 k, Δ, E. Pouey (*M. Mingant*), C. Bonin (s) 3

477 Henri Quatre (IRE), h, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Villa Navarre (Saint Des Saints), 67 k, J. Détré (*A. Zuliani*), F. Nicolle 4

522 Diodam, h, b.f, 5 ans, par Authorized IRE et Perfect Impulse [Poliglote (GB)], 70 k (67 k), Δ, R. Corveller (*T. Lefranc*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 5

Chivator, h, 6 ans, 68 k, ♂, M^{me} MC. Sweeney (*Q. Defontaine*), L. Carberry (s) arr

Zadall, h, 9 ans, 72 k (69 k), ♂, M^{me} E. Masson (*C. Guitraud*), M^{me} V. Seignoux tbé

7 partants; 34 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 804 €
8 long, ½ long, ½ long, 5 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€

Primes aux éleveurs:

1734 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

867 € M^{me} Stephanie Juteau, Jean-Henri Juteau.

490 € Eric Pouey.

339 € Jacques Detre, Patrice Detre, Bruno Senamaud.

169 € Richard Corveller, Arnaud Chaille-Chaillé.

Temps total: 4'32"17"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Quentin DEFONTAINE a indiqué aux Commissaires que le hongre CHIVATOR (3^e favori, à la cote 6,7/1) avait eu des difficultés à suivre le rythme de la course et qu'il avait été gêné lors de la chute du hongre ZADALL à la réception de la haie placée après le poteau d'arrivée dans le dernier tour de piste.

Le hongre HARDI BLUE TROIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AUTEUIL

samedi 17 mai 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE - Jean d'INDY - Christophe RIOM

650 118 **PRIX DJARVIS** 4400 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 1)

63 000 € (28980, 14490, 8190, 5670, 2835, 1890, 945)

Des primes de 5 500, 2 500, 2 000, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E.

Pour pouliches entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 27.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 12.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Henri POURET, Directeur Général Délégué de FRANCE GALOP et Madame Nelly de la GUILLONNIERE, Présidente de l'Association des AQPS.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

459 6 **Levoilatiel**, h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Vlatiepy [Dark Moondancer (GB)], 69 k (67 k), ♂, Ecurie Team Spirit (*M^{me} C. Prichard*), D. Cottin (s)

459 2 **Larzand**, h, b, 4 ans, par Harzand IRE et Vinga (Voix Du Nord), 68 k, ♂, Lord Daresbury (*L. Zuliani*), E. Clayeux (s)

442 1 **Lazone Mome**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Amazone Mome [Honolulu (IRE)], 65 k, ♂, T. Storme (*A. Renard*), D. Cottin (s)

310 2 **L'Amazon**, f, b, 4 ans, par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 67 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s)

459 5 **Lowry**, h, b.f, 4 ans, par Kitkou et Diabline (Buck'S Boum), 68 k, ♂, Ecurie Ch-A Mary (*P. Dubourg*), L&M. Viel (s)

562 2 **Lord Brett**, h, 4 ans, 68 k, Δ, Ecurie Mme Jacques Cypres (*K. Nabet*), F. Nicolle

6 partants; 12 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 318 €
¾ long, 8 long, 7 long, 3 long.

28980€ - 14 490€ - 8 190€ - 5 670€ - 2 835€

Primes aux éleveurs:

4 636 € Michel Contignon, M^{me} Nelly Contignon.

2 318 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

1 310 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.

9 07 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

4 53 € Joel Denis, Olivier Lenot, Didier Riche, M^{me} Suzy Julien.

Primes F.E.E.:

5 500 € *Levoilatiel*.

2 500 € *Larzand*.

2 000 € *Lazone Mome*.

Temps total: 5'42"17"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Kevin NABET (LORD BRETT (AQ)) sur les raisons pour lesquelles il avait tenu la rêne de son concurrent à l'issue de sa chute survenue au passage du «Bullfinch».

L'intéressé a déclaré que, suite à sa chute, il s'était retrouvé éjecté sur son concurrent situé à sa gauche, et qu'il avait eu pour réflexe de s'accrocher afin de ne pas tomber dans les jambes de son cheval. Se rendant compte qu'il tenait la rêne droite de son concurrent involontairement, il l'avait immédiatement lâché. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Les hongres LEVOILATIEP et LARZAND ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

651 114 **PRIX SAGAN** 3500 m

(Haies - Groupe III - Femelles)

135 000 € (60750, 29700, 17550, 12150, 6750, 4725, 3375)

Des primes de 11 000, 5 000, 4 000, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E.

Pour pouliches de **3 ans**. **Poids: 65 kg.** Les pouliches ayant, en course de haies, gagné une Listed porteront 1 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement de la pouliche gagnante par Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

523	3	Olga De Kiev , f, b, 3 ans, par Latrobe IRE et La Vista (Kendargent), 65 k, Δ, Ecurie Laurent Querou (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	1
523	2	Mille Et Une Vies , f, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Avacapa [Fragrant Mix (IRE)], 65 k, M. Cypres (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2
523	1	Delmegane , f, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Hyde [Poliglote (GB)], 66 k, Δ, C. Toulorge (<i>L. Philippoperon</i>), E. Allaire (s)	3
480	2	Morgane Du Large , f, n.p., 3 ans, par No Risk At All et Sofiga (Saint Des Saints), 65 k (65 ^{1/2} k), Δ, WB. Connors (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	4
342	2	Selma De Vary , f, al, 3 ans, par Zarak et Alliance A Vary [Authorized (IRE)], 65 k, Δ, C ^{te} de G. Saint-Seine (<i>L. Zuliani</i>), E. Clayeux (s)	5
376	4	Bellina Du Berlais , f, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et Byzance Du Berlais [Martaline (GB)], 65 k, Equi Dreams (<i>L. Brechet</i>), D. Cottin (s)	6
417	1	Just Happy , f, b, 3 ans, par Cokoriko et Just Move On (No Risk At All), 65 k, b, Famille Bryant (<i>T. Beaureau</i>), E. Grall (s)	7
597	4	Armand , f, 3 ans, 65 k, φ, Ecurie Haras des Beaux (<i>B. Gelhay</i>), S. Dehez (s)	arr
523	4	Sublima , f, 3 ans, 65 k, b, Guy Pariente Holding (<i>K. Nabet</i>), Y. Fouin (s)	arr
597	2	Maimix , f, 3 ans, 65 k, Ecurie Nicolato (<i>M^{me} C. Prichard</i>), D. Cottin (s)	t.j

10 partants; 13 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 216 €
8 long, encolure, ¾ long, 5 long, 1 long, 3 long ½.
60750€ - 29700€ - 17550€ - 12150€ - 6750€ - 4725€ - 3375€

Primes aux éleveurs:

9720 € Guillaume Vitse, M^{me} Camille Vitse, M^{me} Axelle Vitse, M^{me} Valentine Vitse.

4752 € Thierry Cypres.

2808 € Christophe Toulorge.

1944 € Pascal Noue.

1080 € Jacques Cypres, Comte Guillaume De Saint-Seine.

756 € Haras Du Berlais, Scea Equi Flore.

540 € Patrick Klein, M^{me} Isabelle Gallorini.

Primes F.E.E.:

13750 € Olga De Kiev.

6250 € Mille Et Une Vies.

5000 € Delmegane.

Temps total: 4'11"40"

A l'issue de la course, suite à un incident survenu dans le dernier tournant, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Clément LEFEBVRE (MORGANE DU LARGE), arrivé 4^e, Thomas BEAURAIN (JUST HAPPY), arrivé non-placé et Lucas ZULIANI (SELMA DE VARY), arrivé 5^e.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que la pouliche MORGANE DU LARGE avait surréagi (selon les dires de son jockey), au moment où la pouliche JUST HAPPY se rapprochait de cette dernière et qu'aucune faute ne pouvait être imputable à l'un des concurrents.

Par ailleurs, à l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à l'entrée de l'avant-dernier tournant, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Thomas BEAURAIN (JUST HAPPY), arrivé non-placé et Léo-Paul BRECHET (BELLINA DU BERLAIS), arrivé non-placé.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que la pouliche JUST HAPPY avait été légèrement contrariée par le mouvement concomitant des pouliches BELLINA DU BERLAIS et MORGANE DU LARGE (Clément LEFEBVRE), et qu'aucune faute ne pouvait être retenue à l'encontre des jockeys Léo-Paul BRECHET et Clément LEFEBVRE.

De plus, à l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Baptiste LE CLERC au sujet de la trajectoire de la pouliche OLGA DE KIEV, arrivée 1^e, avant le saut du dernier obstacle.

L'intéressé a indiqué que la pouliche OLGA DE KIEV avait penché sur sa droite tout en ayant une avance suffisante sur ses concurrentes et qu'il n'avait pas voulu la contrarier sans son action, tout en reconnaissant qu'il aurait pu occasionner une gêne avec ce mouvement.

Les Commissaires ont pris acte de ces explications et ont adressé des observations au jockey Baptiste LE CLERC pour ne pas avoir fait tout son possible pour corriger la trajectoire de la pouliche OLGA DE KIEV, avant le saut de la dernière haie.

Le mouvement constaté n'a toutefois pas entraîné de gêne sur les autres concurrentes.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Ludovic PHILIPPERON, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait

un usage manifestement abusif de sa cravache (course de Groupe III - 5 sollicitations).

Les pouliches OLGA DE KIEV et BELLINA DU BERLAIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

652 203 PRIX XAVIER DE CHEVIGNY 4400 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Listed)

95 000 € (43700, 21850, 12350, 8550, 4275, 2850, 1425)

Conditions particulières:

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 50.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de Groupe. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg.** Les chevaux ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une Classe1 porteront 2 kg, plusieurs Classe1 ou une Listed ou une course de dotation supérieur à 90.000, 3 kg, été classés 2^e ou 3^e d'un Groupe II ou III, 5 kg; gagné un Groupe, 7 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Elie HENNAU, Directeur Général de FRANCE GALOP et Madame Nelly de la GUILLONNIERE, Présidente de l'Association des AQPS.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

405	2	Jardin D'Arthel , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Olga D'Arthel [Brier Creek (USA)], 68 k, b, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s)	1
305		Jaguar Des Obeaux , f, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 66 k, φ, M ^{me} N. Devilder (<i>K. Nabet</i>), N. Devilder	2
434	1	Jeriko Bouloise , h, gr, 6 ans, par Racerider et Disco Bouloise (Smadoun), 68 k, b, E. Clayeux (s) (<i>B. Le Clerc</i>), E. Clayeux (s)	3
525		Kassel Allen , h, al, 5 ans, par Castle Du Berlais et Cookie D'Allen (Kotky Bleu), 69 k, GAEC Allen (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	5
464	1	King Pineau , h, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Boheme D'Herodiere [Kandidate (GB)], 66 k, φ, Y. Le Louargant (<i>D. Thomas</i>), G. Juillet	6

519	7	Karam Le Rouge , h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Allez Les Rouges (Saint Des Saints), 66 k, b, Haras de Saint-Voir (<i>A. Renard</i>), AS. Pacault (s)	7
495	1	Java Bleue , f, 6 ans, 66 k, b, J. Hardy (<i>C. Guitraud</i>), W. Menuet (s)	8

8 partants; 39 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 2755 €

Certif. vétérinaire: *Kapwood, Kacou*

3 long, 3 long ½, 1 long ¼, 2 long ½, 2 long, 2 long ½, 3 long.

43700€ - 21850€ - 12350€ - 8550€ - 4275€ - 2850€ - 1425€

Primes aux éleveurs:

6336 € Comte Guillaume De Brondeau.

3168 € M^{me} Nicolas Devilder.

1790 € Olivier Ninc.

1239 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres.
619 € Bruno Vagne.
413 € Kevin Giraud.
206 € Bertrand Collette, Haras De Saint-Voir.

Temps total: 5'37"55"

Les hongres KACOU (AQ) et KAPWOOD (AQ) ont été déclarés non-partants pour raisons vétérinaires.

Les hongres JARDIN D'HARTEL (AQ) et KASSEL ALLEN (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

653 116 PRIX EX VOTO 3600 m

(Haies)
(Classe 2)

55 000 € (25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825)

Des primes de 4 400, 2 000, 1 600, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E.

Pour tous poulinains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, couru trois fois. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 7.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Nicolas de LAGENESTE, Membre du Comité de FRANCE GALOP.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Lancier , h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Boheme (Dom Alco), 69 k, ♀, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mélé	1
L'Outback , h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Robbie (Video Rock), 67 k, ♀, Ecurie Magnien (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	2
549 3 Kaskad Noe , h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Kalta (IRE) [<i>Lost World (IRE)</i>], 67 k, ♀, G. Vacher (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	3
401 2 Locquierec , h, al, 4 ans, par Elliptique (IRE) et Gossip And Co [Rail Link (GB)], 67 k, Lord Daresbury (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	4
476 1 Silver Buckle IRE , f, b, 4 ans, par Silverwave et Cinta GB (Monsun GER), 67 k, ♀, RS. Lanigan-O'Keefe (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	5
Satchmo , h, b, 4 ans, par Kingfisher IRE et Staracaya [Alex The Winner (USA)], 69 k, L. Lemiere (s) (<i>L. Brechet</i>), D. Cottin (s)	6
Semper Fortis , h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Sainte Mante (Saint Des Saints), 67 k, ♀, F. Dunn (<i>T. Andrieux</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	7
520 1 All Moonshine , h, 4 ans, 71 k (68 k), ♀, M ^{me} F. Montauban (<i>Tho. Journiac</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr
420 1 Laccio Conti , h, 4 ans, 70 k, ♀, Ecurie Patrick Joubert (<i>T. Beaupain</i>), E. Grall (s)	arr
378 5 Parisienne Bleue , f, 4 ans, 69 k, Mme P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), J. da Silva	arr
476 3 L'Oree Des Blaises , f, 4 ans, 67 k, ♀, G. Doyen (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	arr
309 6 Labelle Mans , f, 4 ans, 65 k (62 k), Δ♀, H. Benoist d'Azy (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	r.p
Larzac Du Mathan , h, 4 ans, 68 k, Δ♀, Ecurie du Mathan (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	tbe
Polynectar Val , h, 4 ans, 67 k (68 k), ♀, JV. Chaignon (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)	t.j
Exciting Hunt , h, 4 ans, 67 k, ♀, M ^{me} M. de Sousa (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mélé	t.j
15 partants ; 41 eng. ; 16 part def. - Total des entrées: 1534 € Certif. vétérinaire: <i>Clarina'S Saga</i> 6 long, 1 long, 6 long, ¾ long, 2 long, 3 long. 25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€	

Primes aux éleveurs:

4048 € Scea D'Armaille.
2024 € Jean-François Magnien, Charles Magnien, Benoit Magnien.
1144 € Charles Magnien, Guy Vacher.
792 € M ^{me} Fanny Cypres, Arthur Cypres, Jacques Cypres, Nicolas Cypres.
396 € M ^{me} S. Lanigan O'Keefe, John O'Connor, prime non attribuée.
264 € M ^{me} Laura Lemiere.
132 € Earl Elevage Des Loges, Francis Dunn.

Primes F.E.E.:

4400 € Lancier.
2000 € L'Outback.
1600 € Kaskad Noe.

Temps total: 4'9"29"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles la pouliche LABELLE MANS (AQ) était restée au poteau au moment du lacher des élastiques.

Après examen du film de contrôle et audition du Juge du départ, les Commissaires ont déclaré non-partante la pouliche LABELLE MANS (AQ) après la course, cette dernière ayant refusé de s'élancer au lacher des élastiques.

Pour ce motif, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Yannick FOIN en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche LABELLE MANS sera interdite de courir pour une durée de 8 jours.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à l'entrée du dernier tournant, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Tanguy ANDRIEUX (SEMPER FORTIS), arrivé non-placé, Johnny CHARRON (LANCIER (AQ)), arrivé 1^{er} et James REVELEY (SILVER BUCKLE (IRE)), arrivé 5^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont, d'une part, sanctionné le jockey Johnny CHARRON par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir eu un comportement fautif en se rapprochant de la lice intérieure et avoir ainsi contrarié le hongre SEMPER FORTIS, et d'autre part, adressé des observations au jockey James REVELEY pour s'être également rapproché de la lice intérieure, tout en étant toutefois en avance sur ses concurrents.

A l'issue de la course, le jockey Thomas BEAURAIN a déclaré que le hongre LACCIO CONTI, arrêté, à la cote 7.6/1 (2^e favori), s'est montré trop allant durant le parcours.

A l'issue de la course, le jockey Thomas JOURNIAC a déclaré que le hongre ALL MOONSHINE, arrêté, à la cote 11.6/1, ne s'était pas bien oxygéné durant le parcours.

Les hongres LANCIER et LOCQUIREC ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

654 113 PRIX LE PARISIEN (PRIX LE GUALES DE MEZAUBRAN)	3 600 m
(Haies - Handicap divisé)	
(Listed)	
Première épreuve	
110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)	

Des primes de 7 150, 3 250, 2 600, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Halim BOUAKKAZ, Journaliste au Parisien Aujourd'hui en France au sein du service Hippisme et par Monsieur Hervé d'ARMAILLE, Administrateur de FRANCE GALOP.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +8.

458 6 Nectaris , h, b, 4 ans, par Zarak et Nuit Rose [Dalakhani (IRE)], 67 k, Δ♀, M ^{me} C. Cealy (<i>K. Nabet</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1
485 2 Remembrance , f, al, 4 ans, par Motivator GB et Lofté Place [Poliglote (GB)], 65 k, ♀, Haras des Sablonnets (<i>L. Philippoper</i>), M. Rolland (s)	2
433 3 Clarte Du Sourire , f, gr, 4 ans, par Pour Moi IRE et Andria [Martaline (GB)], 69 k, Δ♀, P. Sitruk (<i>G. Masure</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3
520 4 Dempy , h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Sextine (GB) [Dunkerque], 65 k, Δ♀, M ^{me} P. Wattanavrangkul (<i>Tho. Journiac</i>), D. Bonilla (s)	4
435 4 Royal Louis Has , h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Royale Ultimate [Ultimately Lucky (IRE)], 66 k, ♀, Searching (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	5
Maniya Bleue , f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Princesse Lucie [Poliglote (GB)], 67 k, ♀, Mme P. Papot (<i>A. Renard</i>), d'E. Andigne	6
468 2 Kiff Me Five , h, gr, 4 ans, par Tunis POL et Dartaline [Martaline (GB)], 67 k, ♀, Ecurie Nosat (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	7
458 5 Nonoleta , f, 4 ans, 67 k, Ecurie des Charmes (<i>B. Lestrade</i>), C. & Y. Lerner (s)	8
575 1 Le Colombar , h, 4 ans, 70 k, SARL Carion E.M.M. (<i>L. Zuliani</i>), M. Seror (s)	9
470 1 Master D'Autan , m, 4 ans, 66 k, ⊗, D. Maxwell (<i>G. Sheehan</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	9
515 4 Le Petit Cheval , h, 4 ans, 67 k, G. Blain (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemere	-
544 1 Oupss , h, 4 ans, 70 k, ♀, SARL Groupe KR (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	-
520 3 Moonraker Chic GB , h, 4 ans, 66½ k, ♀, R. Denny (<i>T. Andrieux</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	-
116 6 Wells Park , h, 4 ans, 70 k, M ^{me} M. de Sousa (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mélé	-
458 2 Lorenzo Du Chenet , h, 4 ans, 68 k, ♀, Searching (<i>J. Reveley</i>), J. Bertran de Balandra (s)	-
458 3 Leading Raffles , f, 4 ans, 66 k, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), M. Seror (s)	arr

16 partants; 50 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1302 €
Chev. élim.: *Kissy*, *Noonch*, *Nikki Flight*, *Marie Va*, *Secret Desfandraux*, *Mirage Deux*, *Bonny Love*, *Aristocratie*, *Cloth Of Sea*
2 long ½, 1 long ½, encolure, 1 long, 3 long ½, courte tête, 5 long ½, ½ long, dead-head.

49 500€ - 24 200€ - 14 300€ - 9 900€ - 5 500€ - 3 850€ - 2 750€

Primes aux éleveurs:

7177 € Bloodstock Agency Ltd.
3509 € Haras Des Sablonnets, M ^{me} Benoit Gabeur.
2073 € Peter Landolt, Suc. Hubert Despont.
1435 € Haras Du Quesnay.
797 € Scea Hamel Stud.
558 € Ecurie Madame Patrick Papot.
398 € Earl Vincent Lechenault.

Primes F.E.E.:

7150 € Nectaris.
3250 € Remembrance.
2600 € Clarte Du Sourire.

Temps total: 4'9"20"

Le départ a été repris une fois et a été donné à 15h18 au lieu de 15h15.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Gaetan MASURE, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction). Les hongres NECTARIS, DEMPY, ROYAL LOUIS HAS, les pouliches REMEMBRANCE et CLARTE DU SOURIRE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

655 119 PRIX REGALIA 3500m
(Steeple-Chase - Handicap)

63 000 € (28 350, 13 860, 8 190, 5 670, 3 150, 2 205, 1 575)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 9.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Edouard BOUTOLLEAU, Responsable de l'Hippodrome d'Auteuil.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence: +9.

592 3 Le Carignan, h, b, 4 ans, par Cokoriko et La Vernigeolle [Turgeon (USA)], 65 k, SARL Carion E.M.M. (*L. Zuliani*), M. Seror (s) 1

461 2 Pickland GB, h, al, 4 ans, par Masterstroke USA et Luci Di Mezzanotte GB [Sulamani (IRE)], 69 k, Δþ, Ecu. Ecuries Moise Ohana (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) 2

21 3 Illaho, h, b.f, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Idaho Falls [Turgeon (USA)], 70 k, M^{me} E. Logan (*J. Reveley*), N. George & A. Zetterholm (s) 3

573 1 Veronale, f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Kendova (Kendor), 62½ k (62 k), G. Laroche (*M^{me} B. Frost*), M. Seror (s) 4

528 5 La Vie De Chateau, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Sanouva [Muhtathir (GB)], 69 k, þ, Haras de Saint-Voir (*G. Meunier*), H. Merienne (s) 5

529 1 Lully Des Bruyeres, h, n.p, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Ally Des Bruyeres [Until Sundown (USA)], 65 k (62 k), C. Maceli (*E. Bonnet*), L. Maceli 6

561 1 Daytona Du Berlais, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Atlanta Du Berlais [Poliglote (GB)], 71 k (68 k), þ, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*Tho. Journiac*), D. Cottin (s) 7

529 Le Champ Du Cygne, h, 4 ans, 63 k, Δþ, Haras de Saint-Voir (*T. Andrieux*), de N. Lageneste 8

549 7 Prince Attendu, h, 4 ans, 62 k, þ, E. Hargot (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s) 9

490 Color Ritano, h, 4 ans, 69 k, Δþ, J. Boisnard (s) (*L. Philippon*), J. Boisnard (s) arr

490 1 L'Amiral D'Ainay, h, 4 ans, 67½ k, Δþ, A. Rebeuh (*S. Paillard*), J. Jouin arr

529 2 Xception, f, 4 ans, 62½ k, Δþ, M^{me} C. Communier (*L. Brechet*), D. Cottin (s) tbé

532 1 Lavriot Star, h, 4 ans, 64 k (63 k), þ, Ecurie Burgundy Horses (*G. Champier*), M. Pitart t.j

13 partants; 32 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1108 €
1 long ¼, 3 long ½, 1 long, 2 long, 1 long, courte enclosure, 5 long, 3 long.
28 350€ - 13 860€ - 8 190€ - 5 670€ - 3 150€ - 2 205€ - 1 575€

Primes aux éleveurs:

4 536 € Sarl Carion E. M. M..

2 217 € Yorton Farm, prime non attribuée.

1 310 € Eric Leffray, Thomas Leffray, Mathieu Leffray.

907 € Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.

504 € Haras De Saint-Voir, Earl Patrick Joubert.

352 € M^{me} Florence Thomas-De Gigou.

252 € Haras Du Berlais.

Temps total: 4'18"34"

Les Commissaires ont autorisé les hongres LAVRIOT STAR et PRINCE ATTENDU à être munis d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentés au public; ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le hongre LE CARIGNAN et la pouliche VERONALE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

656 117 RACING TV GRANDE COURSE DE HAIES D'AUTEUIL 5100m
(Haies - Groupe I)

390 000 € (175 500, 85 800, 50 700, 35 100, 19 500, 13 650, 9 750)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.**

Un trophée sera offert par Monsieur Paul MARRIOTT, Responsable Territorial du Royaume-Uni, de l'Europe et de l'Amérique Latine chez Racecourse Media Group, Monsieur Guillaume de SAINT-SEINE, Président de FRANCE GALOP, et Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP,

au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

Une couverture RACING TV sera remise au cheval gagnant après la course.

Parcours n° 12: Haies, Dist. 5 100 m env.

483 2 El Clavel, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Lucky Flower [Soldier Of Fortune (IRE)], 66 k, Misol Racing (*J. Reveley*), N. George & A. Zetterholm (s) 1

483 1 Losange Bleu, h, n, 6 ans, par Martaline GB et Sweet Valrose (Cadoudal), 68 k, Mme P. Papot (*J. Charron*), D. Bressou 2

525 4 Imbatable Du Seuil, h, b, 7 ans, par Kamsin GER et Sweet Laly [Marchand De Sable (USA)], 68 k, ⊗, A. Peake (*K. Nabet*), M. Seror (s) 3

463 2 Kentucky Wood, h, n.p, 5 ans, par Balko et Carrieriste [Laveron (GB)], 66 k, Δþ, A. Jathiere (*A. Zuliani*), F. Nicolle 4

369 Heloy Delabarriere, h, b.f, 8 ans, par Choeur Du Nord et Aletsch (Nickname), 68 k, ⊗þ, EJ. Leclerc (*F. Bayle*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 5

Monmiral, h, n.p, 8 ans, par Saint Des Saints et Achere (Mont Basile), 68 k, ⊗þ, Ferguson/Mason/Hales/Latehales (*H. Cobden*), PF. Nicholls 6

Hewick IRE, h, b, 10 ans, par Virtual GB et Ballyburn Rose IRE (Oscar IRE), 68 k, ⊗, TJ. Mc Donald (*G. Sheehan*), JJ. Hanlon 7

306 3 Nyiri GB, h, 6 ans, 68 k, Δþ, C. Trecco (*L. Philippon*), D. Windrif 8

8 partants; 40 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 28 275 €

Eng. Sup.: *Monmiral*

Certif. vétérinaire: *Jeu De Thaix*

1 long ¼, 8 long, 1 long ¾, enclosure, 1 long, 2 long, 9 long.

175 500€ - 85 800€ - 50 700€ - 35 100€ - 19 500€ - 13 650€ - 9 750€

Primes aux éleveurs:

25 447 € Haras D'Haspel, Terrains D'Avilly St Leonard.

12 441 € Ecurie Madame Patrick Papot.

7351 € M^{me} Marc Boudot.

5 089 € S.C.E.A. Bertwood Stables, Nicolas De Lageneste.

2 827 € Serge Duchene.

1 197 € Sarl Carion E. M. M..

1 413 € William Quinn, prime non attribuée.

Temps total: 6'1"95"

Les hongres EL CLAVEL, LOSANGE BLEU et IMBATABLE DU SEUIL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

657 120 PRIX SAINT-SAUVEUR 4400 m
(Steeple-Chase - Handicap)
(Listed)

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)

Des primes de 7 150, 3 250, 2 600, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Références: 0ans, +6; 1ans et +, +8.

482 Brexit, h, n.p, 9 ans, par No Risk At All et Sonate Jem [Fasliyev (USA)], 71 k, þ, M.L. Bloodstock Ltd (*J. Charron*), M^{me} D. Mélé 1

534 2 I Can Do It Sir, h, gr, 7 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Venus Collonges (Dom Alco), 65½ k, þ, Ecurie Patrick Joubert (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) 2

566 4 Jackar, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Creatina [Network (GER)], 71½ k, Δþ, JM. Callier (*de F. Giles*), N. George & A. Zetterholm (s) 3

564 4 Kalibre, h, b, 5 ans, par Fly With Me et Bete De Scene [Coastal Path (GB)], 66½ k, þ, H. Cozenot (*B. Le Clerc*), S. Dehez (s) 4

434 2 Kerkadova, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Kolivana [Poliglote (GB)], 68 k, EC Comte Pierre de Montesson (*G. Meunier*), D. Bressou 5

482 4 Benou, h, gr, 6 ans, par Great Pretender IRE et I Care Des Sources [Turgeon (USA)], 72 k, Δþ, Phoenix Eventing SARL (*L. Philippon*), M. Rolland (s) 6

418 2 Kingpark, h, b, 5 ans, par Waldpark GER et Queen Maia [Linda'S Lad (GB)], 66½ k, þ, A. Pean (s) (*J. Reveley*), A. Pean (s) 7

527	5	Bandero , h, 10 ans, 67 k, ♀, Haras de Beauvoir (<i>B. Gelhay</i>), AS. Pacault (s)	8
482	3	Echo De Champdoux , h, 11 ans, 70 ^{1/2} k, ♂, Ecu. Ecurie Beaunee (<i>L. Zuliani</i>), P. & C. Peltier (s)	9
482		Iceberg Du Large , h, 7 ans, 67 k, ♂, M ^{me} de MC. Saint-Seine (<i>Tho. Journiac</i>), E. & G. Leenders (s)	10
482	5	Karnaval Point , h, 5 ans, 63 ^{1/2} k, ♂, R. Bruni (<i>A. Zuliani</i>), H. Merienne (s)	arr
531	5	Bois Conseil , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k, ♀, M. Martinez (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	tbé
550	1	Kim Roque , h, 5 ans, 67 k, ♀, M ^{me} D. Mélé (<i>L. Brechet</i>), M ^{me} D. Mélé	tbé
487	1	Fidele Au Poste , h, 10 ans, 66 k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>T. Andrieux</i>), de N. Lageneste	tbé
516	3	Ocre , f, 5 ans, 66 k, ♂, Searching (<i>B. Lestrade</i>), J. Bertran de Balande (s)	tbé
122		Gipsy De Choisel , h, 9 ans, 62 k (63 k), J. Griffin (<i>R. Law-Eadie</i>), M ^{me} S. Leech	tbé
16 partants ; 41 eng. ; 16 part def. - Total des entrées : 2 585 €			
8 long, 5 long, courte encolure, 2 long ½, 7 long, ¾ long, 5 long, encolure, 2 long.			
49 500 € - 24 200 € - 14 300 € - 9 900 € - 5 500 € - 3 850 € - 2 750 €			
Primes aux éleveurs :			
7177 €		Andre Hebert.	
3509 €		Emmanuel Clayeux, Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.	
2 073 €		Jean-Marie Callier.	
1 435 €		M ^{me} Sandra Cozenot, Haras De Saint-Voir.	
797 €		Haras Des Coudraies.	
558 €		Jean-Pierre Garcon, Guillaume Garcon, M ^{me} Caroline Garcon.	
398 €		Jean-Philippe Dubois.	
Primes F.E.E. :			
7 150 €		<i>Brexit</i> .	
3 250 €		<i>I Can Do It Sir</i> .	
2 600 €		<i>Jachar</i> .	
<i>Temps total : 5'33"85"</i>			
Les hongres BREXIT et BENOUE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			

658	115	PRIX PRETENTAINE	3 600 m
		(Haies - Handicap divisé)	
		Deuxième épreuve	
62 000 €		(27 900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550)	
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier l'année dernière inclus.			
Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Nicolas de CHAMBURE, Administrateur de FRANCE GALOP.			
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.			
Référence : +12.			
465	2	L'Equipe De Choc , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Posh Lady IRE (Peintre Celebre USA), 66 k, ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
458	3	Lucky Roque , h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Volte De La Roque [<i>Laveron (GB)</i>], 68 k, M ^{me} R. Mongin (<i>G. Meunier</i>), J. Merienne	2
458		Le Roi Loth , h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et La Bilbaude [<i>Poliglobe (GB)</i>], 67 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), ♀, F. Duvivier (<i>S. Planque</i>), Y. Fouin (s)	3
458		Cargo De Nuit , h, b, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Melancholy Hill (<i>My Risk</i>), 68 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), ♂, F. Huther (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	4
485	4	Harthur Des Obeaux , h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Hamoona Des Obeaux [<i>Spanish Moon (USA)</i>], 68 k, ♂, M ^{me} N. Devilder (<i>C. Lefebvre</i>), N. Devilder	5
460	2	La Horra , f, n, 4 ans, par Yeats IRE et Annaland (Saint Des Saints), 68 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (<i>L. Philippon</i>), E. Allaix (s)	6
465	3	Lollita , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Dona Palma (Saint Des Saints), 66 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), ♀, Searching (<i>N. Ferreira</i>), J. Bertran de Balande (s)	7
591	4	Ali Pacha , h, 4 ans, 67 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} D. Mélé (<i>J.B. Breton</i>), M ^{me} D. Mélé	8
476	5	Fatu Hiva , f, 4 ans, 66 k, X. Lebard (<i>B. Le Clerc</i>), D. Cottin (s)	9
490	2	Walk Of Fame IRE , f, 4 ans, 66 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Horse Avenir (<i>L. Zuliani</i>), Gab. Leenders (s)	10
591	5	Lord Ciergues , h, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, de la A. Brosse (<i>A. Lepage</i>), J. Jouin	-
20	4	Beautiful Glory , f, 4 ans, 69 k (67 k), ♂, M ^{me} C. Precy-Baroni (<i>M^{me} B. Frost</i>), M. Seror (s)	-
465		More Quality , h, 4 ans, 66 k (63 k), ♂, M ^{me} MF. Suberville (<i>Tho. Journiac</i>), P. Journiac	-

465	1	Les Flots Bleus , f, 4 ans, 68 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), ♀, M ^{me} L. Moal (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s)	arr
561	2	Royal Paloma , f, 4 ans, 66 k (64 k), ♂, N. Boudraa (<i>M^{me} C. Prichard</i>), D. Cottin (s)	arr
465	5	Porzman , h, 4 ans, 66 k, ♂, B. Le Port (<i>L. Brechet</i>), Y. Fouin (s)	arr
548		Pepita Street , f, 4 ans, 66 k, ♂, M ^{me} E. Touvais (<i>R. Mavey</i>), G. Lassaussaye	arr
529	3	Dino Style , h, 4 ans, 67 k, Ecurie Benaroussi Sofiane (<i>de F. Giles</i>), Rob. Collet (s)	tbé
18 partants ; 18 eng. ; 18 part def.			
2 long, 4 long, tête, 1 long ¾, 1 long ½, ½ long, 3 long, 3 long, 4 long			
27 900 € - 13 640 € - 8 060 € - 5 580 € - 3 100 € - 2 170 € - 1 550 €			
Primes aux éleveurs:			
4464 €		Haras De Saint-Voir.	
2182 €		M ^{me} Robert Mongin.	
1289 €		Pascal Noue, Xavier Lippens.	
892 €		Yannick Fouin.	
496 €		M ^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.	
347 €		Thierry Cypres.	
248 €		M ^{me} Karine Perreau.	
<i>Temps total : 4'7"96"</i>			
La pouliche FATU HIVA a été munie d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ.			
A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Raphaël MAYEUR sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté la pouliche PEPITA STREET après le saut de la première haie.			
L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait perdu toute action après le saut de la 1 ^{re} haie, et pensant qu'elle était accidentée, il avait jugé préférable de l'arrêter.			
Les Commissaires ont pris acte de ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ladite pouliche.			
L'examen vétérinaire n'a pas pu être réalisé, la pouliche PEPITA STREET n'étant plus présente sur l'hippodrome.			
La pouliche L'EQUIPE DE CHOC et le hongre HARTHUR DES OBEAUX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			

AUTEUIL

dimanche 18 mai 2025

0006138	Terrain TRES SOUPLE	
Commissaires de courses : Pierre-Yves LEFEVRE - Christophe RIOM - Géraldine REILLE-VILLEDEY		
659	128	PRIX MARECHAL FOCH - THE G.S LEAGUE FEG. AM. 4 400 m
		W.CHAMPIONSHIP
		(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)
		(Classe 3)
57 000 € (26 220, 13 110, 7 410, 5 130, 2 565, 1 710, 855)		
Epreuve officielle du Championnat du Monde THE GENTLEMEN'S LEAGUE/FEGENTRI. Challenge de l'Obstacle EQUINAXY.		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 62 k et n'ayant, en steeple-chase ni, cette année, reçu 19.000 (victoires et places) ni, depuis le 1 ^{er} janvier 2024 inclus, été classés dans les trois premiers d'une course de Groupe. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase: 1 kg par 6.000 cette année et par 14.000 l'année dernière.		
Le propriétaire du gagnant devra verser 3 % de la valeur nominale du prix à la Fegentri.		
Sont autorisés à monter: les Gentlemen-Riders et les Cavalières de toutes nations, membres de leur Club national, ayant monté au moins cinq courses publiques en obstacles (point to point Anglais et irlandais inclus).		
<i>Un souvenir sera remis au Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval gagnant par Monsieur Benoit MAGNIEN, Directeur EQUINAXY et sponsor officiel du challenge de l'Obstacle.</i>		
<i>Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP et Monsieur Paul-Henri de QUATREBARBES, Président du Club des Gentlemen-Riders et Cavalières.</i>		
Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.		
551	6	Meme Pas Kap , f, n.p, 5 ans, par Kapgarde et Mobilight [Ballinarry (IRE)], 68 k, ♂, Ecurie Enzo et Michael Rizieri (<i>A. Lemaire</i>), D. Cottin (s)
559	2	Antikap De Couely , h, b.f, 5 ans, par Kapgarde et Antilope Du Seuil [Alberto Giacometti (IRE)], 66 k, ♂, H. Barbe (<i>E. Ohgren</i>), D. Cottin (s)

463	4	Sweating Bullets IRE , h, gr, 6 ans, par Bullet Train GB et Dark Sunshine GER (Kallisto GER), 68 k, ♀, T. George (H.C. Swan), N. George & A. Zetterholm (s)	3
531	3	Exupery , h, n.p, 10 ans, par Desir D'Un Soir et Sirene Du Rhei (Ascetic Silver), 70 k, ♀, G. Lacombe (R. Lemiere), G. Juillet	4
619	Jeanne De Guye , f, gr, 6 ans, par Fly With Me et Charlotte De Guye (Buck'S Boum), 69 k, ♂, G. Lacombe (R. Lemiere), G. Juillet	5	
473	7	Jamaico , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Velocidad [Lavirco (GER)], 68 k (70 k), Prof. Caroline Tisdall (PW. Mullins), D. Cottin (s)	6
473	2	Journee D'La Femme , f, n.p, 6 ans, par Authorized IRE et Regle De L'Art (Video Rock), 70 k, ♂, Ecurie Couderc (G. Viel), L&M. Viel (s)	7
455	1	Keos , h, 5 ans, 67 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (J. Hondier), D. Cottin (s)	8
550	6	Frassati , h, 6 ans, 68 k (66 k), ♀, AS. Pacault (s) (Mme L. Hayeres Fouchard), AS. Pacault (s)	tbé
464	3	Kingscross , f, 5 ans, 66 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (B. Caron), J. Delaunay (s)	tbé
482	6	Jost , h, 6 ans, 70 k, ♀, F. Seigneur (F. Guy), M. Seror (s)	t.j.
11 partants ; 31 eng. ; 11 part def. - Total des entrées: 1060 € courte tête, 7 long, tête, 5 long, courte encolure, 1 long, 2 long. 26220€ - 13110€ - 7410€ - 5130€ - 2565€ - 1710€ - 855€			

Primes aux éleveurs:

3801€ Mme Isabelle Mauger, Pascal Noue.

1900€ Elmina.

1074€ Walter B. Connors, prime non attribuée.

743€ Georges Lacombe, Mme Pascale Papon, Mme Sabine Van Egroo.

371€ Gaec Delorme Gerard & Vincent.

247€ Jacques Cypres, Sarl Winning Bloodstock Agency.

123€ Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.

Temps total: 5'32"89"

Les juments JEANNE DE GUYE (AQ), KINGSCROSS (AQ) et le hongre KEOS (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Le départ a été repris une fois et a été donné à 14h04 au lieu de 14h. A l'issue de la course, suite à un incident survenu environ 50 mètres avant le saut de la haie du pavillon, les Commissaires ont entendu en leurs explications les Gentlemen-Riders MM. Florent GUY (JOST (AQ)), tombé et Benjamin CARON (KINGSCROSS (AQ)), tombé.

Après examen du film de contrôle et audition des Gentlemen-Riders précités, les Commissaires ont sanctionné le Gentleman-Rider M. Benjamin CARON par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours, pour avoir eu un comportement dangereux en se rapprochant de la lice intérieure et avoir ainsi mis en difficulté son concurrent.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le Gentleman-Rider M. Florent GUY, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours, pour avoir eu une attitude irrespectueuse et incorrecte envers son concurrent alors que ce dernier était au sol, ce comportement pouvant porter atteinte à l'image des courses et de l'amateurisme.

Les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le juge du départ et le Gentleman-Rider M. Jad HONDIER (KEOS (AQ)), lui ont adressé des observations pour ne pas avoir fait tout son possible pour éviter la reprise du départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le Gentleman-Rider M. Jad HONDIER, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction) et avoir utilisé sa cravache à 2 reprises alors que le hongre KEOS (AQ) ne pouvait plus obtenir un meilleur classement.

Les hongres MEME PAS KAP et ANTIKAP DE COUELY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

660	122	PRIX LE PARISIEN (PRIX AGUADO)	3500 m
(Haies - Groupe III - Mâles et Hongres)			

135 000€ (60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**. **Poids: 65 kg**. Les poulains ayant, en course de haies, gagné une Listed porteront 1 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du poulain gagnant Monsieur Kevin HAYOUN, Chef du service Hippisme du Parisien Aujourd'hui en France et par Monsieur Francis TEBOUL, Administrateur de FRANCE GALOP.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

Leopard Du Berlais, h, b, 3 ans, par Ectot (GB) et Cheetah Du Berlais [Poliglote (GB)], 65 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (J. Charron), D. Cottin (s)

343 **1** | **Matin Midi Et Soir**, h, b, 3 ans, par Doctor Dino et Chasse Gardee [King'S Best (USA)], 65 k, S. Munir (Mme B. Frost), F. Nicolle | **2** |

375	1	Midnight Cowboy , m, al, 3 ans, par Moises Has et Dabrovka (Dream Well), 65 k, A. Jathiere (A. Zuliani), F. Nicolle	3
524	2	Lotus Vert , h, al, 3 ans, par Doctor Dino et Dalia Grandchamp (Kapgarde), 65 k, Mme P. Papot (C. Lefebvre), F. Nicolle	4
481	2	Diabolo Vert , h, b, 3 ans, par No Risk At All et Poligrouas [Poliglote (GB)], 65 k, Mme P. Papot (G. Meunier), D. Bressou	5
375	3	Volcana Du Berlais , m, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et Katioucha (Manssonnien), 65 k, ♀, Ecurie Kna Stars (G. Masure), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	6
524	1	Wild Bill Hickok IRE , m, b, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Royale Joana Has [Martaline (GB)], 66 k, ♂, Mme S. Magnier (de F. Giles), N. George & A. Zetterholm (s)	7
524	2	Motu Kota , m, 3 ans, 65 k, Ecurie Mme Lynne MacLennan (K. Nabet), F. Nicolle arr 8 partants ; 18 eng. ; 8 part def. - Total des entrées: 1660 € 2 long ½, ½ long, 4 long ½, 1 long, 7 long, 3 long ½. 60750€ - 29 700€ - 17 550€ - 12 150€ - 6 750€ - 4 725€ - 3 375€	

Primes aux éleveurs:

9720€ Haras Du Berlais.

4752€ Haras De Saint-Voir.

2808€ Alain Jathiere.

1944€ Ecurie Madame Patrick Papot.

1080€ Ecurie Madame Patrick Papot.

756€ Haras Du Berlais, Scea Equi Flore.

540€ Coolmara Stables Ltd, prime non attribuée.

Temps total: 4'6"18"

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LOTUS VERT par le jockey Clément LEFEBVRE au poids de 65 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Les hongres LEOPARD DU BERLAIS et MATIN MIDI ET SOIR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

661	126	PRIX FERDINAND DUFUAURE	4400 m
(Steeple-Chase - Groupe I)			

355 000€ (159 750, 78 100, 46 150, 31 950, 17 750, 12 425, 8 875)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids: 67 kg**.

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Guillaume de SAINT-SEINE, Président de FRANCE GALOP et Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP.

Parcours n° 45bis : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

459 **1** | **Lanivtsi**, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Grakownia [Barastraight (GB)], 67 k, Mme P. Papot (G. Meunier), D. Bressou | **1** |

345 **6** | **Martha Cannary**, f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Dans L'Espas [Davidoff (GER)], 65 k, ♀, Mme B. Pouvre (E. Bureller), Mme O. Ellart | **2** |

432 **4** | **Lecocheideshommes**, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Voix Du Mont (Voix Du Nord), 67 k, J. Détré (L. Zuliani), F. Nicolle | **3** |

484 **4** | **Apollon Du Luy**, h, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Princess Du Luy (Saint Des Saints), 67 k, ♀, Mme P. Papot (J. Charron), J. Boisnard (s) | **4** |

484 **1** | **Altura**, f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Albanita GB (Sea The Moon GER), 65 k, ♂, Ecurie Herve Guerin (K. Nabet), M. Seror (s) | **5** |

484 **5** | **Botervia Du Kalon**, f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Ville Valio [Poliglote (GB)], 65 k, ♂, Mme de M. Kerpezdron (L. Vandamme), J. Delaunay (s) | **6** |

484 **4** | **Le Rivage**, h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Ultratlantique [Poliglote (GB)], 67 k, ♂, Ecurie Le Rivage (C. Lefebvre), F. Nicolle | **7** |

484 **3** | **Hacker Du Berlais**, h, 4 ans, 67 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (G. Masure), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) | **8** |

608 **1** | **Legolas Tek**, h, 4 ans, 67 k, ♀, J. Lawson (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s) | **9** |

461 **5** | **Neva**, f, 4 ans, 65 k, ♂, Ecurie Patrick Klein (Mme B. Frost), M. Seror (s) | arr |

10 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. - Total des entrées: 24175€

Eng. Sup.: *Legolas Tek*Certif. vétérinaire: *Polo Et Marie*

1 long ¼, encolure, ¾ long, 1 long, ¾ long, 1 long, 1 long, loin.

159 750€ - 78 100€ - 46 150€ - 31 950€ - 17 750€ - 12 425€ - 8 875€

Primes aux éleveurs:

25 560 € Haras Des Sablonnets.
 12 496 € M^{me} Brigitte Pouvre.
 7 384 € Philippe Thiriet, Michel Larobe, Vincent Le Roy, Ecurie Artsam.
 5 112 € Earl Haras Du Luy.
 2 840 € Haras D'Etreham.
 1 988 € M^{me} Magali De Kerpezdron, Erwan De Kerpezdron.
 1 420 € Hugues Rousseau.

Temps total: 5'30"10"

A l'issue de la course, le jockey James REVELEY a déclaré que le hongre LEGOLAS TEK, arrivé non-placé à la cote de 5.3/1 (2^e favori), était boiteux après la course.

Le vétérinaire de service a déclaré que le hongre LEGOLAS TEK avait le fer de l'antérieur gauche qui s'était retourné, ce qui l'avait rendu boiteux.

Les hongres LANIVTSI, LECOEURDESHOMMES et la pouliche MARTHA CANNARY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

662 ¹²⁷ **LE DEFI DES HARAS - GRAND STEEPLE-CHASE DE PARIS** 6000 m
 (Steeple-Chase - Groupe I)

900 000 € (405 000, 198 000, 117 000, 81 000, 45 000, 31 500, 22 500)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.**

La course sera précédée d'un défilé.

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Guillaume de SAINT-SEINE, Président de FRANCE GALOP et Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP.

Le Défi des Haras - Les Haras de Cercy, d'Etreham, du Hoguenet, de la Hêtraie, du Lion, du Mesnil et de Montaigu récompenseront également l'entourage des chevaux arrivés 2^e et 3^e.

Une couverture sera remise au cheval gagnant après la course.

Parcours n° 58: Steeple-Chase, Dist. 6 000 m env.

526	3	Diamond Carl	h, b, 7 ans, par Diamond Boy et Sa Carla [Satri (IRE)], 68 k, ♀, Mme P. Papot (C. Lefebvre), F. Nicolle	1
347	2	Kolokico	h, n.p, 5 ans, par Cokoriko et Courtisane (Charming Groom), 66 k (67 k), ♂, Lord Daresbury (J. Reveley), E. Clayeux (s)	2
463	7	Grandeur Nature	h, gr, 9 ans, par Lord Du Sud et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 68 k, ♀, Haras de Saint-Voir (G. Masure), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3
526	2	Toscana Du Berlais	h, b, 7 ans, par Shantou USA et Katioucha (Manssonnien), 68 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	4
526	1	Gran Dirose	h, b.f, 9 ans, par Planteur (IRE) et Noanoa [Walk In The Park (IRE)], 68 k, ♀, F&O Hinderze Racing (T. Beaupain), L. Carberry (s)	5
531	1	Sel Jem	h, b, 8 ans, par Masked Marvel GB et Ile Des Saintes (Saint Des Saints), 68 k, ♀, Mme P. Papot (J. Charron), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	6
576	3	In Love	h, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Belle Princesse (Nickname), 68 k, ♂, A. Peake (B. Gelhay), H. Merienne (s)	7
347	3	Jazz Manouche	h, 6 ans, 68 k, JL. Berger (G. Meunier), L. Pontoir (s)	8
482	1	Doctor Kaleo	h, 10 ans, 68 k, ♂, Haras de Lassos (L. Zuliani), A. Couetil (s)	9
347	1	Goliath Du Rhei	h, 6 ans, 68 k, ♀, J. Détré (A. Zuliani), F. Nicolle	10
526	4	Hasard De Brion	h, 8 ans, 68 k, ♂, R. Aubaud (K. Nabet), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	arr
526	6	Le Roi David	h, 6 ans, 68 k, D. Dahan (B. Le Clerc), M. Seror (s)	arr
531	2	Incollable	h, 7 ans, 68 k, Haras de Saint-Voir (de F. Giles), H. Merienne (s)	arr
482	2	Inaya Jones	h, 6 ans, 68 k, ♂, G. Lenzi (T. Andrieux), M ^{me} D. Méthé	tbé

14 partants; 35 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. - Total des entrées: 57 060 €

Eng. Sup.: Sel Jem

6 long, 8 long ½, 6 long, 1 long, ½ long, 2 long ½, 1 long, 6 long, ¾ long.

405 000€ - 198 000€ - 117 000€ - 81 000€ - 45 000€ - 31 500€ - 22 500€

Primes aux éleveurs:

58 725 € M^{me} Laurence Gagneux.
 28 710 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres.
 16 965 € Haras De Saint-Voir, M^{me} Bernard-Maurice Goin.
 11 745 € Haras Du Berlais, M^{me} Catherine Pousin.
 6 525 € Luc Monnet, Frederic Hinderze.
 4 567 € M^{me} Florence Lormand.
 3 262 € Suc. Magalen Bryant, M^{me} Muriel Caslant.

Temps total: 7'27"3"

Le hongre HASARD DE BRION a été muni d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ.

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DIAMOND CARL par le jockey Clément LEFEBVRE au poids de 68 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Pierre DUBOURG, l'ont sanctionné par une amende de 300 euros, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction - Course de Groupe I).

Les hongres DIAMOND CARL, KOLOKICO, GRANDEUR NATURE, TOSCANA DU BERLAIS, GRAN DIOSÉ ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

663 ¹²¹ **GENY.COM PRIX WILD RISK** 3 900 m
 (Haies - Handicap divisé)
 (Listed)

Première épreuve

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Mikhael de KHOVRINE, Directeur des Opérations de GENY et GENYBET, et par Monsieur Anthony BAUDOUIN, Administrateur de FRANCE GALOP.

Une couverture GENY sera remise au cheval gagnant après la course.

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence: +10.

513	1	Dentor Des Obeaux	h, al, 9 ans, par Protektor GER et Dendhera [Green Tune (USA)], 67 ½ k, M ^{me} N. Devilder (C. Lefebvre), N. Devilder	1
525	1	Jaguar Du Berlais	h, al, 7 ans, par Masked Marvel GB et Cheetah Du Berlais [Poliglote (GB)], 72 k, ♀, Famille Bryant (Tho. Journiac), E. Grall (s)	2
471	1	Justice	f, n.p, 6 ans, par Great Pretender IRE et Vixice [Trempolino (USA)], 67 ½ k, V. Deliberos (A. Zuliani), F. Nicolle	3
344	6	Igloo Igloo	h, al, 7 ans, par Gemix et Joslaine (Beyssac), 68 k, DA. Frigara (L. Philippere), JR. Breton	4
474	2	Petit Andre	h, b, 6 ans, par Jeu St Eloï et Baby Flaw [Muhtathir (GB)], 68 k, ♀, Searching (J. Reveley), M. Pitart	5
513	3	Hosaville	h, b, 8 ans, par Gris De Gris (IRE) et Rosaville (Video Rock), 66 ½ k, ♀, Ecurie Hub de Beauregard (s)	6
525	7	Jumper Baie	h, b, 6 ans, par Tiger Groom GB et Afrika Baie (Crillon), 66 ½ k, ♂, R. Schmidlin (K. Nabet), R. Schmidlin	7
		Saint Sire	h, 7 ans, 71 ½ k, ♂, M ^{me} C. Guedj (G. Richard), T. Fourcy (s)	8
513	3	Hooker De Brenus	h, 8 ans, 66 k, ♂, Couetil Elevage (T. Beaupain), A. Couetil (s)	9
419	5	Polyrisk	h, 6 ans, 69 ½ k, F. Alloncle (B. Gelhay), F. Alloncle	10
527	1	Melle April	f, 8 ans, 66 ½ k, ♂, T. Lebaron (L. Vandamme), J. Bertran de Balandra (s)	-
344	4	Reve De Prince	h, 8 ans, 69 ½ k, JP. Duguey (JB. Breton), JR. Breton	-
513	1	Fan D'Apple'S	h, 10 ans, 72 k, ♀, Ecurie des M (L. Zuliani), P. Quinton (s)	-
415	5	Illico	h, 7 ans, 67 k, ♂, G. Henrot (L. Brechet), D. Cottin (s)	-
525	5	Heraliste	h, 8 ans, 70 ½ k, ♀, G. Joulie (G. Masure), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	-
589	1	Juan Du Lemo	h, 6 ans, 67 k, ♂, M ^{me} E. Collerais (A. Coupé), M ^{me} M. Solignac	-
525	6	Vision Du Rhei	h, 6 ans, 67 k, ♂, J. Détré (de F. Giles), D. Launay (s)	arr
		Transatlantic	h, 8 ans, 67 k, ♂, D. Maughan (B. Le Clerc), M. Seror (s)	arr

18 partants; 56 eng.; 18 part def. - Total des entrées: 1 891 €

Chev. élim.: Bonheur Du Sud, Aulko, Romancia

encolure, 4 long, 2 long ½, encolure, courte encolure, 1 long ¼, 3 long, ½ long, 2 long.

49 500€ - 24 200€ - 14 300€ - 9 900€ - 5 500€ - 3 850€ - 2 750€

Primes aux éleveurs:

717€ M^{me} Nicolas Devilder, Nicolas Devilder.
3 509€ Haras Du Berlais.
2 073€ Franck Deliberos, Victor Deliberos, M^{me} Marie Deliberos.
1 435€ Suc. Gilles Chaignon.
797€ Jean-Claude Campos, Raymond Campos, Nicolas Campos.
558€ Thierry Cypres.
398€ Andre-Jean Belloir.

Temps total: 4'30"35"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

Le hongre DENTOR DES OBEAUX et la jument JUSTICE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

664¹²³ PRIX ALAIN DU BREIL - COURSE DE HAIES DE PRINTEMPS DES QUATRE ANS 3900 m
(Haies - Groupe I)

278 000 € (125100, 61160, 36140, 25020, 13900, 9730, 6950)

Pour tous pouliches et pouliches de **4 ans. Poids: 67 kg.**

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Guillaume de SAINT-SEINE, Président de FRANCE GALOP, Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP et Madame Christine du BREIL.

Une couverture sera remise au cheval gagnant après la course.

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.

486²	Kivala Du Berlais , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Kadika [Poliglote (GB)], 67 k, ♀, S. Szwarc (<i>de F. Giles</i>), D. Cottin (s)	1
486⁴	Musique Maestro , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Sania Marceau [Martialine (GB)], 67 k, ♂, Mme P. Papot (<i>L. Philippoperon</i>), J. Boisnard (s)	2
486¹	Six Figures IRE , h, b, 4 ans, par Harzand IRE et Izzy Du Berlais IRE (Kafy Tara GB), 67 k, A. Jathiere (<i>L. Brechet</i>), Y. Fouin (s)	3
528¹	Nikkaluokta , h, gr, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Siljan'S Saga (Sagamix), 67 k, ♂, G. Laroche (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	4
308⁴	Moty Marc , h, b, 4 ans, par Motivator GB et Kada Rique [<i>Enrique</i> (GB)], 67 k, M. Uzan (<i>E. Bonnet</i>), F. Bellemere	5
308³	Proud Lucy , f, b, 4 ans, par Taj Mahal IRE et Cannonade De Marie (GB) (Dilshaan GB), 65 k, R. Losfeld (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	6
528²	Webcam , f, b.f, 4 ans, par Walzertakt GER et Lovely Tender [Great Pretender (IRE)], 65 k, ♂, Ecurie de Maleissye (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	7
528⁶	Feu De Dieu , h, 4 ans, 67 k, ♀, Dream With Me Stable Inc (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	8
433¹	Lemon Sweet , f, 4 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), ♀, Haras de La Haie Neuve (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s)	9
515¹	Neverchangedoctor , h, 4 ans, 67 k, T. Storme (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	10
515²	World Apart , h, 4 ans, 67 k, ♀, A. Jathiere (<i>A. Renard</i>), D. Cottin (s)	arr
106¹	Lovely Guy , h, 4 ans, 67 k, ♀, A. Jathiere (<i>G. Masure</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	arr
486⁵	Djin'S , h, 4 ans, 67 k, ♂, S. Tubiana (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	arr
379⁴	Diamond Du Berlais , f, 4 ans, 65 k, ♀, Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>C. Lefebvre</i>), Rob. Collet (s)	arr
303¹	Leho , h, 4 ans, 67 k, M ^{me} D. Mélé (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mélé	t.j

15 partants; 47 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. - Total des entrées: 19849 €

Eng. Sup.: Lemon Sweet

nez, encolure, 1 long, 2 long ½, 1 long ¼, 1 long, 3 long, 2 long, 3 long.
125100€ - 61160€ - 36140€ - 25020€ - 13900€ - 9730€ - 6950€

Primes aux éleveurs:

20 016€ Haras Du Berlais.
9 785€ Ecurie Cap Orne, Pascal Noué.
5 782€ Vambeck Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
4 003€ M^{me} Lovisa-Ulrika Delaunay, Eric Palluat De Besset.
2 224€ Frédéric Lavoinne, Marc-Elie Uzan.
1 556€ Robin Losfeld.
1 112€ Pierre De Maleissye Melun.

Temps total: 4'23"44"

Les hongres FEU DE DIEU, KIVALA DU BERLAIS et MOTY MARC ont été munis d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ.

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KIVALA DU BERLAIS par le jockey Félix de GILES au poids de 67 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Léo-Paul BRECHET, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^e infraction).

Les hongres KIVALA DU BERLAIS, MUSIQUE MAESTRO et SIX FIGURES (IRE) ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.

665¹²⁴ PRIX RMC (PRIX TANERKO) 3900 m
(Haies - Handicap divisé)

Deuxième épreuve

62 000 € (27900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550)

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Guillaume de SAINT-SEINE, Président de FRANCE GALOP, Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP et Madame Christine du BREIL.

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence: +14,5.

Soligo , h, b, 6 ans, par Galiway (GB) et Solinka CZE (Monarch GB), 68 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), ♀, Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	1
Tres Plumeur , h, n.p, 8 ans, par Great Pretender IRE et Tres Plume [Sheyann (IRE)], 66 k, ♂, X. Libbrecht (<i>J. Charron</i>), T. Jouin	1
Dinozaure , h, b, 8 ans, par Doctor Dino et Jookhasi [Kahyasi (IRE)], 66 ^{1/2} k, ♀, A. Gilibert (<i>L. Philippoperon</i>), M. Rolland (s)	3
Iban Roque , h, b, 7 ans, par Bathyrhon GER et Baby Cat Delaroque (Nickname), 70 ^{1/2} k, M ^{me} R. Mongin (<i>J. Reveley</i>), J. Merienne	4
Jaborosa , f, b, 6 ans, par Cokoriko et Duiveland [Network (GER)], 68 k, ♂, JL. Da Silva (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	5
Ine Glore D'Anjou , f, al, 7 ans, par Sinndar IRE et Nottingham Palace [Garde Royale (IRE)], 68 ^{1/2} k, ♂, Mustang SARL (<i>C. Lefebvre</i>), M. Solier	6
Jouvancelle , f, al, 6 ans, par Coastal Path GB et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 67 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), C. Lagier (<i>S. Planque</i>), M. Seror (s)	7
Jardin Secret , h, 6 ans, 69 ^{1/2} k, ♀, F. Gourlier (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} O. Ellart	8
King Of Run , h, 10 ans, 66 ^{1/2} k (62 ^{1/2} k), ♂, P. Ponsot (<i>M^{me} M. Herve</i>), Y. Fouin (s)	9
Hill Of Bamboo , h, 6 ans, 68 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ♀, F. Huther (<i>M^{me} C. Prichard</i>), D. Cottin (s)	10
Eagle Du Lemo , h, 6 ans, 66 k (63 k), ♀, M. Chevillard (<i>C. Guitraud</i>), T. Viel	-
Raffles Liaison , h, 7 ans, 69 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ♀, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), P. Quinton (s)	-
Jakarta Macalo , f, 6 ans, 70 ^{1/2} k, ♀, M ^{me} S. Chevrin (<i>de F. Giles</i>), M. Pitart	-
Diable D'Auteuil , h, 9 ans, 67 k, ♂, T. Poché (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	-
Henry Brulard , h, 10 ans, 66 k, ♂, G. Hanouna (<i>A. Zuliani</i>), L. Postic	-
Joris , h, 6 ans, 67 k, C. Laheu (<i>A. Coupu</i>), M. Ney	-
Jeune Soldat , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), ♀, Haras de Saint-Voir (<i>Tho. Journiac</i>), E. Grall (s)	arr
Chichi De La Vega , h, 8 ans, 66 ^{1/2} k (63 ^{1/2} k), ♀, M ^{me} C. Dubuquois (<i>G. Faivre-Picon</i>), Rob. Collet (s)	t.j

18 partants; 18 eng.; 18 part def.
dead-heat, 1 long ¼, tête, encolure, courte encolure, 1 long ½, 1 long ½, 7 long, 3 long.

20 770€ - 20 770€ - 8 060€ - 5 580€ - 3 100€ - 2 170€ - 1 550€

Primes aux éleveurs:

3 011€ Jan Faltejsk, M^{me} Martina Bartheldyova, Arnaud Ledoyer, Xavier Libbrecht.
1 168€ Marc Bridoux.
809€ M^{me} Robert Mongin.
449€ Thierry Cypres.
314€ Gildas Vaillant.
224€ Jean Brest, M^{me} Claire Brest.

Temps total: 4'32"70"

Les hongres IBAN ROQUE, HILL OF BAMBOO et DIABLE D'AUTEUIL ont été munis d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ.

Le départ a été repris une fois et a été donné à 18h15 au lieu de 18h10.

Les hongres SOLIGO, TRES PLUMEUR et DINOZAURE ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.

666	125	PRIX RMC DECOUVERTE (PRIX CARMONT)	3900 m
(Haies - Handicap divisé)			
Troisième épreuve			
42000 € (18900, 9240, 5460, 3780, 2100, 1470, 1050)			
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2023 inclus.			
Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Philippe BOUCHARA, Vice-Président de FRANCE GALOP.			
Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.			
Référence: +19.			
462	6	Hamandio , h, b, 8 ans, par Maresca Sorrento et Arieta [Pistolet Bleu (IRE)], 67 ^{1/2} k, ⊗, C. Alexander (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	1
Zinoa , f, n.p., 7 ans, par Nicaron GER et Sindara [Sinnadar (IRE)], 68 k, ♀, H. Gorecki (C. Lefebvre), M. Seror (s)	2		
487	2	Jikito , h, n.p., 6 ans, par Voiladenuo et Klyne [Volochine (IRE)], 68 k, ♀, G. Blain (B. Le Clerc), F. Bellemere	3
530	2	Irish Sport , h, al, 7 ans, par Cockney Rebel IRE et So Lovely Sport [Ballingarry (IRE)], 69 k (66 k), ♀, P. Matzinger (S. Planque), Ch. Herpin (s)	4
349	1	Great Parade , h, b, 11 ans, par Great Pretender IRE et Paradana [Dress Parade (IRE)], 67 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), ⊗♀, M ^{me} JP. Roussel (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	5
603	7	Galet D'Oudairies , h, b, 9 ans, par Racerig et Suite D'Oudairies [Epistolaire (IRE)], 66 ^{1/2} k (63 ^{1/2} k), ⊗, F. Mauduit (E. Meunier), A. Le Clerc (s)	6
530	6	Balmoral , h, b, 7 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Royale Demeure [Gentlewave (IRE)], 69 k, ♀, A. Combemorel (A. Zuliani), D. Satalia	7
527		Hotel Dieu , h, 8 ans, 70 k (67 k), ♀, D. Meslin (C. Guittaud), D. Meslin	8
612	2	Touzville , h, 6 ans, 69 k, ♀, Ecurie Jean-Michel Carrie (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	9
527	4	Imperium , h, 7 ans, 69 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ♀, E. Cournault (T. Servier), A. Acker (s)	10
603		Prince Jelois , h, 7 ans, 67 ^{1/2} k (63 ^{1/2} k), ♀, Y. Fouin (s) (M ^{me} M. Herve), Y. Fouin (s)	-
437		J'Excel , h, 6 ans, 69 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), Δ♀, M ^{me} C. Lumet (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	arr
495		Jazzy Baie , f, 6 ans, 68 ^{1/2} k, ⊗♀, M ^{me} A. Paccioni Jego (D. Thomas), T. Poché	arr
		Firstrclass , h, 6 ans, 67 k (64 k), ♀, Ecurie Renk (N. Baillou), A. Acker (s)	arr
479	3	Balador , h, 6 ans, 67 k, Δ♀, J. Paulen (T. Andrieux), J. Paulen	arr
530		Romarius , h, 6 ans, 67 k, ♀, JP. Vanden Heede (B. Gelhay), S. Dehez (s)	arr
603		Fenice San Marco , h, 10 ans, 66 ^{1/2} k, ⊗♀, M ^{me} C. Cealy (de F. Giles), M. Pitart	arr
603		Jungle Sea , h, 6 ans, 66 k (62 k), Δ, G. Mollier (M ^{me} E. Fontaine), D. Windrif	arr
18 partants ; 18 eng ; 18 part def.			
5 long, 7 long, ¾ long, 4 long ½, 2 long ½, encolure, 7 long, 1 long, 1 long.			
18900€ - 9240€ - 5460€ - 3780€ - 2100€ - 1470€ - 1050€			
Primes aux éleveurs :			
2740 € Suc. Armand Goncalves.			
1339 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M ^{me} Isabelle Essig.			
791 € Gildas Blain.			
548 € Scea Haras De L'Etoile.			
304 € M ^{me} Mauricette Ribot.			
213 € Comte Michel De Gigou.			
152 € Suc. Jean-Louis Valerien-Perrin.			
Temps total : 4'31"56"			
Le hongre HAMANDIO et la jument ZINOA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
CORLAY			
0108138		dimanche 18 mai 2025	
		Terrain TRES SOUPLE	
Commissaires de courses : Alain Le GUALES de MEZAUBRAN - Philippe GARIN - Hélène de CATUELAN - François L'ALLINEC			
667	3541	PRIX DES AJONCS D'OR	3900 m
(Steeple-Chase)			
(Classe 4)			
15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop			

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids : 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

410	3	Jeu De Role , h, al, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Skarina [Dark Moondancer (GB)], 69 k, ♀, M ^{me} K. Perreau (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)	1
550		Mack The Chemist IRE , h, b, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Ahazeel IRE (Dubawi IRE), 66 k (62 k), MJ. Walshe (K. Geffroy), L. Carberry (s)	2
572		Checkmate Forlonge , h, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Et Bottes De Cuir [Lavirco (GER)], 69 k, ♀, P. Noirot (A. Desvaux), J. Planque (s)	3
557	4	Joicaline , f, b, 6 ans, par Balko et Orcaline (Lute Antique), 66 k, Δ♀, J. Uzel (A. Gautron), G. Juillet	4
		Kobi Baie , h, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Ars Armandi GER (Johan Cruyff GB), 66 k (63 k), Δ, Ecurie R.E. (T. Dupouy-Bataille), F. Foucher	5
391		Klelia Sport , f, 5 ans, 64 k (63 k), ♀, P. Matzinger (L. Colson), Ch. Herpin (s)	6
550		Kristal Player , f, 5 ans, 72 k (69 k), ♀, Ecurie Performer's & AS (A. Blais), AS. Pacault (s)	7
625	4	Jocker De Juilly , h, 6 ans, 69 k (66 k), ⊗♀, M ^{me} N. Masse (T. Blainville), JP. Ricoce	8
355		Zolkov , h, 6 ans, 69 k (66 k), ♀, JP. Domalain (D. Carre), JP. Domalain	arr
9 partants ; 34 eng ; 9 part def. - Total des entrées : 324 €			
4 long, courte encolure, 3 long, 4 long, 2 long, 1 long ½, 3 long.			
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€			
Primes aux éleveurs :			
1044 € M ^{me} Karine Perreau.			
522 € Thomas Hassett, prime non attribuée.			
304 € Pierre Noiriot, M ^{me} Cecile Lemaire.			
206 € Jean Uzel.			
97 € Andre-Jean Belloir.			
Temps total : 4'44"97"			
Le hongre MACK THE CHEMIST a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
Le changement de ligne à 300 m de l'arrivée du hongre MACK THE CHEMIST n'a eu aucune conséquence sur l'ordre d'arrivée.			
Une observation a été faite au jockey Kylian GEFFROY.			
668	3542	PRIX DE LA GARENNE	3900 m
(Steeple-Chase - À réclamer)			
11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 7.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. Poids : 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 69 kg. Surcharges accumulées : 1 kg par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 kg.			
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.			
534	4	Ange De Juilly , h, b, 9 ans, par Archange D'Or (IRE) et Lilas De Juilly [Solon (GER)], 73 k (70 k), ♀, (9 000), Ecurie des Dunes (M. Zuliani), P. Quinton (s)	1
491		King Denou , h, al, 5 ans, par Voiladenuo et Saison Des Pluies (Nickname), 71 k (68 k), ♀, (9 000), M ^{me} L. Denuault (L. Colson), G. Denuault (s)	2
		Aedesia , f, gr, 8 ans, par Turgeon USA et Hypathie [Poliglote (GB)], 70 k (66 k), ♀, (10 000), L&M. Viel (s) (M ^{me} M. Bars Hugonot), L&M. Viel (s)	3
505		Cambiko , h, al, 10 ans, par Balko et Candid GB (Lion Caverne USA), 74 k, Δ♀, (10 000), JP. Monclin (A. Desvaux), J. Delaunay (s)	4
550		Gino Du Mathan , h, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Nounjya Du Mathan [Antarctique (IRE)], 72 k (69 k), ♀, (10 000), M. Nadot (A. Blais), M. Nadot	5
491		Krac Dore , h, 5 ans, 69 k (66 k), ♀, (9 000), W. Menuet (s) (D. Carre), W. Menuet (s)	6
558	4	Imperial Cross , h, 7 ans, 71 k (70 k), Δ♀, (9 000), G. Bourneuf (D. Lecomte), W. Menuet (s)	arr
		Kanidor , h, 12 ans, 69 k (66 k), ⊗, (7 000), X. Le Stang (T. Blainville), X. Le Stang	arr
572		Wood Kay , h, 5 ans, 68 k, ⊗, (8 000), E. & G. Leenders (s) (A. Gautron), E. & G. Leenders (s)	arr
9 partants ; 26 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées : 301 €			
Eng. Sup.: Gino Du Mathan			
1 long, 5 long ½, 1 long, 1 long, 2 long.			
5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€			

Primes aux éleveurs :

765 € Georges Trincot, M^{me} Lucie Trincot.
 382 € Guy Eluard.
 223 € Jean-Paul Lemelletier, Poulinieres. Com.
 151 € René Tabart.
 71 € Jean-Marie Baradeau.

Temps total: 4'41"33"

Le hongre ANGE DE JUILLEY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

669 3543 **PRIX PIERRE ET JEAN DE MONTRICHARD - LINE SERVICE** 4500 m
 (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.

- | | | |
|--------------|--|-----|
| 488 1 | Happy De Reve , h, b, 8 ans, par Voiladenuo et Boucouria [Ballingarry (IRE)], 72 k (68 k), \otimes , M ^{me} E. Simonet (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s) | 1 |
| 414 4 | Imagine D'Alene , f, gr, 7 ans, par Gris De Gris (IRE) et Avirca [Lavirco (GER)], 67 k, \flat , C. Huguet (<i>A. Gautron</i>), C. Huguet | 2 |
| 454 4 | Jambo , h, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Mandchou (Manssonien), 69 k, \flat , H. Hall (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s) | 3 |
| | Ivkarozh , h, n.p., 7 ans, par Falco USA et Toscane Du Roc [Khalkevi (IRE)], 70 k (66 k), Y. Longepe (<i>Y. Follin</i>), F. Foucher | 4 |
| | Grace D'Oudairies , f, b, 9 ans, par Nicaron GER et Quinine [Network (GER)], 69 k (65 k), \flat , G. Viel (M ^{me} M. Bars Hugonot), L&M. Viel (s) | 5 |
| 593 7 | Jalzan , h, 6 ans, 73 k (72 k), $\otimes\flat$, M ^{me} C. Darchy (<i>D. Lecomte</i>), W. Menuet (s) | arr |
| 552 3 | Flamand Rose , h, 10 ans, 67 k (63 $\frac{1}{2}$ k), $\Delta\flat$, J. Zuliani | tbé |
| 450 5 | Joliland , h, 6 ans, 71 k (69 k), \flat , T. Maudet (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s) | t.j |

8 partants; 22 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 205 €
 3 long $\frac{1}{2}$, 3 long, 1 long, loin.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1044 € Jean-Paul Gronfier.
 522 € M^{me} Florence Couteaudier.
 304 € Earl De Faydeau.
 206 € Yves Longepe.
 97 € Comte Michel De Gigou.

Temps total: 5'34"58"

Le hongre HAPPY DE REVE et la jument IMAGINE D'ALENE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

670 3544 **PRIX DE LA CARRIERE DE BODERY** 4500 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- | | | |
|--------------|--|-----|
| 298 1 | Horus D'Aubrelle , h, b.f, 8 ans, par Balko et Brise D'Aubrelle [Martaline (GB)], 71 k, \flat , F. Boistier (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s) | 1 |
| | Funky Du Mestivel , h, b, 10 ans, par Archange D'Or (IRE) et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 67 k, \flat , Ecurie des Dunes (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s) | 2 |
| | Pegasus Bey , h, gr, 9 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Zig Zag Bey (Kapgarde), 67 k, $\flat\flat$, D. Bernier (<i>A. Desvaux</i>), D. Bernier | 3 |
| 445 3 | Special Du Rocher , h, b, 10 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher [Red Paradise (IRE)], 72 k (69 k), $\flat\flat$, D. Lenfant (<i>T. Blainville</i>), D. Lenfant | 4 |
| 535 3 | First Coko , h, b, 10 ans, par Cokoriko et First Wool [Matahawk (IRE)], 67 k (64 k), $\Delta\flat$, M ^{me} P. Chemin (<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s) | 5 |
| 451 7 | I'M Walkin' , h, 8 ans, 73 k (71 k), ϕ , M. Nicolau (M ^{me} H. Sourbe), M. Nicolau | 6 |
| | Kaldoum Du Rocher , h, 9 ans, 68 k (67 k), D. Lenfant (<i>G.G. Vibert</i>), D. Lenfant | 7 |
| 415 5 | St Regis Olivier , h, 8 ans, 75 k (71 k), ϕ , F. Mauger (M ^{me} Zuliani), J. Zuliani | dér |

Etoile Du Pilori, f, 8 ans, 73 k (69 k), \otimes , M^{me} C. Dersoir (M. Duchene), C. Lequien (s) dér

451 3 **Jalousie D'Ainay**, f, 6 ans, 72 k (71 k), EARL Elevage d'Ainay (*D. Lecomte*), P. Quinton (s) t.j
 10 partants; 21 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 196 €
 5 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 2 long, 3 long, loin, 1 long.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Frederic Boistier.
 522 € Michel Hallais, Suc. Martine Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais.
 304 € M^{me} Catherine Bonneau.
 206 € Daniel Lenfant.
 97 € Didier Berland.

Temps total: 5'55"82"

Les hongres SPECIAL DU ROCHER et HORUS D'AUBRELLE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne à 200 mètres de l'arrivée du hongre SPECIAL DU ROCHER (Thomas BLAINVILLE), arrivé 3^e, gênant le hongre PEGASUS BEY (Alban DESVAUX), arrivé 4^e.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Alban DEVaux se plaignant d'avoir été gêné en fin de parcours par le jockey Thomas BLAINVILLE.

Après examen du film contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont rétrogradé le hongre SPECIAL DU ROCHER, de la 3^e à la 4^e place, considérant que le hongre PEGASUS BEY aurait devancé le hongre SPECIAL DU ROCHER sans ce changement de ligne.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le jockey Thomas BLAINVILLE par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours.

DURTAL

dimanche 18 mai 2025

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Jean-François GUAY - Dominique GARANGER - Pascal SOURDIN - Eric MEUNIER

671 3545 **PRIX DE GASTINES** 4000 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 3)

20000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase: 1 kg par 3.000.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

Shannon Power, h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Shannon Pearl [Turgeon (USA)], 67 k, \flat , Ecurie Benaroussi Sofiane (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1

57 2 **La Rona De Kerza**, f, b.f, 4 ans, par Magician IRE et Facette De Kerza [Lauro (GER)], 67 k (66 k), $\Delta\flat$, EARL de Kerza (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) 2

577 3 **Air Force Two**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Spring In The Air [Soldier Of Fortune (IRE)], 67 k (66 k), \flat , G. Samama (*A. Pageot*), J. Boisnard (s) 3

536 4 **Lolly Star**, f, b, 4 ans, par The Anvil IRE et Glory Star (My Risk), 68 k, $\Delta\flat$, Haras du Grand Chesnaie (*S. Paillard*), J. Planque (s) 4

555 2 **Lefki Lises**, h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Vega Esqua (Dream Well), 70 k, \flat , M^{me} C. Geffray (*Y. Plumas*), C. Lecrivain 5

591 7 **Nice Trio**, h, 4 ans, 67 k (65 k), \flat , S. Ruel (M^{me} E. Dubourg), Ch. Dubourg (s) arr

Beautiful Heart, h, 4 ans, 67 k, \flat , S. Ruel (A. Moriceau), Ch. Dubourg (s) arr

570 **Echalle**, f, 4 ans, 65 k (61 k), $\otimes\flat$, L. Nadot (M^{me} M. Doudard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) t.j

8 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 418 €

Eng. Sup.: *Shannon Power*

3 long $\frac{1}{2}$, 7 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 9 long $\frac{1}{2}$.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs :

1392 € M^{me} Henri Devin.
 696 € Claude Prigent, M^{me} Bernadette Prigent, Earl De Kerza, M^{me} Philippe Garin.
 406 € Gerard Samama.
 275 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin.
 130 € Antoine Cabaret, M^{me} Servanne Cabaret.

Temps total: 4'31"16"

La jument LA RONA DE KERZA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

672	3546	PRIX PIERRE CHERRUAU (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 4)	4900 m
-----	------	---	--------

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 900 m env.

440	4	Lunabelle, f, b, 6 ans, par Kingfisher IRE et Dejabelle (Montmartre), 70 k, Δb, S. Ruel (<i>K. Dubourg</i>), Ch. Dubourg (s)	1
571	2	Kamarad, h, b, 5 ans, par Balko et Una Dolce Valtat [Brier Creek (USA)], 67 k, b, M ^{me} ML. Oget (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
558	5	Idylle D'Alene, f, al, 7 ans, par Coastal Path GB et Bertille D'Alene [Fragrant Mix (IRE)], 69 k (66 k), Δb, L. Couteaudier (<i>Y. Courmont</i>), E. & G. Leenders (s)	3
492	4	Job D'Ete, h, al, 6 ans, par Voiladenuo et Heure D'Hiver [Aussie Rules (USA)], 70 k, b, de P. La Guillonnierie (<i>R. Mayeur</i>), S. Zuliani (s)	4
583	3	Fairy Moon, f, b, 9 ans, par Saddex (GB) et Isloe De Penker (Al Namix), 68 k, b, S. Gouyette (s) (<i>A. Moriceau</i>), S. Gouyette (s)	5
584	4	Buck'Star, f, 5 ans, 67 k, Δb, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	6
594	4	Hold The Heart, h, 5 ans, 73 k, Δ, A. Leduc (<i>S. Paillard</i>), A. Leduc	7
583	4	Gino Dino, h, 9 ans, 72 k (71 k), φ, R. Guillerm (<i>E. Manceau</i>), S. Gouyette (s)	8
		Sulisane Kerdane, f, 6 ans, 68 k (67 k), b, G. Brault (<i>F. Besson</i>), Gab. Leenders (s)	arr

9 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 307 €

Eng. Sup.: Kamarad

2 long, 1 long, nez, 8 long, 5 long, 5 long, 1 long.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs :

1252 € Noel Dubief, M^{me} Marie-Claude Duvaldestin, Hervé Duvaldestin.
 626 € Anthony Gourama, Richard Dubosq.
 365 € M^{me} Florence Couteaudier.
 247 € Ecurie Haras De La Rousseliere.
 117 € Patrick Le Corre.

Temps total: 6'23"47"

La jument LUNABELLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LA ROCHE-POSAY

dimanche 18 mai 2025

Terrain BON

Commissaires de courses : Frédéric GUILLOU - Hervé PICHARDIE - Jean-Michel BRISSET - Laurence LATREMOUILLE

673	3547	PRIX COLONEL DE LA CHAUVELAIS (Steeple-Chase) (Classe 3)	3400 m
-----	------	--	--------

19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 4.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

536 1 Lola Des Mottes, f, b, 4 ans, par Gemix et Cara De Flee (Smadoun), 70 k, Δb, Ecurie des Mottes (*V. Morin*), Gab. Leenders (s)

1

333 3 Lubie D'Estruval, f, al, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Dame D'Estruval [Cachet Noir (USA)], 65 k (65½ k), b, M^{me} B. Le Gentil (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

2

553 1 La Voix Royale, f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Azur De Baune [Network (GER)], 70 k, Δb, SCEA Ecurie Domaine de Baune (*D. Gallon*), de A. Boisbrunet (s)

3

547 Miss De Balgo, f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Miss Balkania (Balko), 65 k (66 k), b, R. Tabart (*M. Chailloleau*), J. Delaunay (s)

4

142 Clarkia, f, b, 4 ans, par Birchwood IRE et Danse Revee (IRE) (Manduro GER), 65 k (62 k), b, M^{me} E. Bazire (*N. Bouajib*), M^{me} E. Bazire

5

592 6 Dimitri, h, 4 ans, 72 k (69 k), φ, P. Leblanc (*A. Lepage*), P. Leblanc

6

570 Lovegood Jap, f, 4 ans, 65 k, Δb, Ecurie des Alignes (*E. Metivier*), E. Metivier

tbé

7 partants; 20 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 235 €

3 long ½, 7 long ½, 1 long, 1 long, ½ long.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Ecurie Des Mottes.
 661 € M^{me} Bernard Le Gentil.
 385 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
 261 € Rene Tabart.
 123 € Daniel Cherdo, M^{me} Claudie Cherdo, Haras Des Evees.

Temps total: 3'52"92"

A l'issue de la course, la pouliche LUBIE D'ESTRUVAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Les Commissaires ont autorisé le changement de monte du jockey Wilfried LAJON accidenté, par le jockey Matthieu CHAILLOLEAU sur la pouliche MISS DE BALGO.

La pouliche LOVEGOOD JAP a chuté à l'obstacle de la rivière. Son jockey Esteban METIVIER a été vu par le médecin et a été autorisé à remonter.

674	3548	PRIX PHILIPPE DE BEAUMONT (Steeple-Chase) (Classe 4)	4200 m
-----	------	--	--------

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoire et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoire et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Kickoff, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Erakis (Saint Des Saints), 67 k, b, Serpentine Bloodstock Ltd (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1

Kasar, h, b, 5 ans, par Ecot (GB) et Santalisa [Laveron (GB)], 70 k, b, F. Derval (*V. Morin*), Gab. Leenders (s)

2

571 4 **Kate**, f, gr, 5 ans, par Indomito GER et Loin De Toi [Martaline (GB)], 69 k, b, P. Deshayes (*D. Gallon*), J. Delaunay (s)

3

571 **Feel The Measure**, f, gr, 5 ans, par Feel Like Dancing GB et Sur Mesure (Smadoun), 65 k (66 k), b, M^{me} L Poireau (*A. Baudoin-Boin*), M^{me} L Poireau

4

89 **Lady Minerva**, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Athinea [Enrique (GB)], 65 k (66 k), Δb, EJ. Hawkings (*M. Chailloleau*), P. & C. Peltier (s)

5

589 6 **Celtic Jaabar**, h, 5 ans, 73 k (70 k), b, A. Al Aidarous (*T. Poteaux*), K. Plisson

6

583 **King De La Noverie**, h, 5 ans, 67 k, Δb, Ecurie des Alignes (*E. Metivier*), E. Metivier

7

Elegante Du Desert, f, 5 ans, 65 k (64 k), Δb, S. Dory (*M. Cypria*), S. Dory

arr

501 2 **Grace De Teilee**, f, 5 ans, 66 k (63 k), Brosseau et Fils (*A. Lepage*), G. Lassaussaye

tbé

9 partants; 32 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 333 €

1 long ½, 4 long, 1 long, 1 long ½, 5 long, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Pierre De Maleissye Melun, William F. O'Rourke.
 522 € Patrick Boiteau.
 304 € Pascal Deshayes, Earl Patrick Joubert.
 206 € Denis Michel, M^{me} Lydie Michel, M^{me} Noemie Michel, Antoine Michel.
 97 € Edward Julian Hawkings.

Temps total: 5'20"88"

A l'issue de la course, le hongre KICKOFF a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Les Commissaires ont autorisé le changement de monte du jockey Wilfried LAJON accidenté, par le jockey David GALLON sur la jument KATE.

La jument GRACE DE TEILLEE a chuté sur la rivière. Son jockey Axel LEPAGE a été vu par le médecin.

675	3549	PRIX ENGUERRAND ET ALAIN DE VERGIE	4200 m
(Steeple-Chase - Femelles)	(Classe 4)		

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, été classées dans les trois premières d'une course à obstacles de dotation totale de 18.000. **Poids: 5 ans, 65 kg; 6 ans et au-dessus, 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Belaria , f, b, 6 ans, par Spider Flight et Benina (Roli Abi), 67 k, ♀, P. Fellous (<i>V. Morin</i>), Gab. Leenders (s)	1
Ma Lili , f, b, 7 ans, par Sri Putra GB et Ma Cher [Lord Of Men (GB)], 69 k, ♀, SCEA Rio (<i>M. Chailloreau</i>), J. Delaunay (s)	2
582 ¹ Jalucine Dit , f, al, 6 ans, par Estejo GER et Queserasera (Le Malemortois), 76 k (73 k), M ^{me} F. Herissay de Laitre (<i>A. Lepage</i>), S. Zuliani (s)	3
583 Paradis IRE , f, al, 5 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Rock 'N' Roll GER (Platini GER), 67 k (66 k), ♀, M ^{me} L Poireau (<i>A. Baudois-Boin</i>), M ^{me} L Poireau	4
579 ³ Oh Marie , f, b, 7 ans, par Night Wish GER et Marie Octobre [Daylami (IRE)], 67 k, ♀, Finhathan Ltd (<i>D. Gallon</i>), de A. Boisbrunet (s)	5
512 Jaim , f, 6 ans, 67 k (64 k), M ^{me} A. Freby (<i>M. Desmard</i>), M ^{me} A. Freby	6
410 ⁵ Joly De Cergues , f, 6 ans, 69 k (66 k), ♀, J. Jouin (<i>M. Cypria</i>), J. Jouin	7
Joanna Collonges , f, 6 ans, 68 k, ♀, M ^{me} M. Benoit (<i>E. Metivier</i>), F. Lagarde	t.j.
Ixel Du Frutier , f, 7 ans, 67 k (64 k), ♂, H. Alamartine (<i>T. Poteaux</i>), E. Leray (s)	t.j.

9 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 403 €

Eng. Sup.: *Ma Lili*

4 long ½, 1 long ½, ½ long, 5 long, 1 long, loin.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Patrick Boiteau, Patrick Fellous.
522 € Denis Lemarie, M^{me} Annie Lemarie.
304 € Elevage Laitre Scea.
206 € Eugene Gleeson, prime non attribuée.
97 € Xavier Leredde.

Temps total: 5'23"15"

À l'issue de la course, la jument MA LILI a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Les Commissaires ont autorisé le changement de monte du jockey Wilfried LAJON accidenté, par le jockey Matthieu CHAILLOLEAU sur la jument MA LILI.

La jument JOANNA COLLONGES a chuté à la barre en A. Son jockey Esteban METIVIER a été vu par le médecin.

La jument IXEL DU FRUITIER a chuté au talus breton. Son jockey Thomas POTEAUX a été vu par le médecin.

WISSEMBOURG

dimanche 18 mai 2025

Terrain BON

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Serge CANTIN - Damien KREBS - Pierre GELDREICH

676	3552	PRIX STORM OF SAINTLY (HUNSPACH)	3900 m
(Steeple-Chase)	(Classe 4)		

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Innovante , f, b, 5 ans, par Cokoriko et Speedy Nova [Martaline (GB)], 69 k (66 k), M ^{me} K. Harms (<i>A. Masson</i>), M ^{me} K. Harms	1
534 ³ Jolibois , h, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Ellecourt [Lucarno (USA)], 74 k (71 k), ♀, M ^{me} de Tracy (<i>T. Figueira</i>), D. Satalia	2
534 ⁵ Burschi GER , h, b, 6 ans, par Maxios (GB) et Brisona GB (Dalakhani IRE), 71 k, ♂, JW. Kartus (<i>B. Claudic</i>), GW. Wroblewski	3
Jereviendrai , h, gr, 6 ans, par Fly With Me et Shabby Rose [Martaline (GB)], 69 k (66 k), ♂, SASU Scuderia Christian Troger (<i>K. Ouvrier</i>), D. Satalia	4

4 partants; 11 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 94 €
8 long, 1 long ¼, enclosure.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€

Primes aux éleveurs:

1044 € Emmanuel Clayeux, George-William Haine.
522 € Mise De Tracy.
304 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
206 € Agb Agency, M^{me} Delphine Gronfier.

Temps total: 4'55"16"

À l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Benoit CLAUDIC, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La pouliche INNOVANTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

677	3550	PRIX TELE VIDEO STRASSER DRACHENBRONN (FOLKLORE)	3400 m
(Haies)	(Classe 4)		

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, les 4 ans, cette année, reçu 10.000 (victoires et places), les 5 ans, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

Lehon Madrik , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Princesse Winner [Astarabad (USA)], 66 k, EJ. Leclerc (<i>S. Nailov-Ferhanov</i>), H. Merienne (s)	1
615 Le Tunisien , h, b, 4 ans, par Tunis POL et Saintete (Saint Des Saints), 69 k, F. Hennequin (<i>C. Smeuplers</i>), S. Eveno	2
616 King Kervella , h, b, 5 ans, par Kingfisher IRE et Rolled Gold USA (Giant'S Causeway USA), 68 k (65 k), ♀, T. Jones (<i>K. Ouvrier</i>), D. Satalia	3
Kaolyne , f, b, 5 ans, par My Risk et Racaille De Sivola [Assessor (IRE)], 66 k (63 k), D. Dreyer (<i>A. Masson</i>), A. Acker (s)	4
615 Lucky D'Ainay , h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Valley Strings [Anabaa (USA)], 68 k, ♀, A. Vieira Carvalho (<i>B. Claudic</i>), A. Vieira Carvalho	5
Fixin Rosay , h, 4 ans, 66 k, Stal Martensberg (<i>A. Roussel</i>), M ^{me} F. Jacobs	arr
Kaiwhakan FR , f, 4 ans, 64 k (61 k), M ^{me} G. Meijer (<i>A. Cottu</i>), M ^{me} G. Meijer	arr

7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 166 €
4 long, 9 long, 8 long, 1 long ½.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Emmanuel-Julien Leclerc.
522 € Philippe Thiriet, Nicolas De Lageneste, Jean-Philippe Rivoire.
304 € Vincent Le Roy.
206 € Daniel Dreyer, M^{me} Linda Dreyer.
97 € Earl Elevage D'Ainay.

Temps total: 3'56"37"

Le hongre LEHON MADRIK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

678	3551	PRIX GROUPAMA (DES POTIERS)	3 800 m
(Haies)	(Classe 4)		

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, cette année, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et 3.000 l'année dernière.
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

560	Derby De Tendron , h, b, 12 ans, par Voix Du Nord et Natika De Tendron (Oumnaz), 68 k, S. Eveno (<i>C. Smeulders</i>), S. Eveno	1
530	Saint Mark , h, gr, 7 ans, par Martaline GB et Sainte Sophie [Poliglote (GB)], 71 k (68 k), þ, D. Satalia (<i>K. Ouvrier</i>), D. Satalia	2
	Nova Scotia , h, al, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Narnia Dawn IRE (Roderic O'Connor IRE), 68 k (65 k), C. Trecco (<i>B. Marchand</i>), D. Windrif	3
	Mailiot Vert GB , h, b, 6 ans, par Dunaden FR et Santoria [Limnos (JPN)], 69 k, þ, G. Thompson (<i>B. Claudio</i>), M ^{me} S. Leech	4
471	Luna The Great , f, b, 6 ans, par Pedro The Great USA et Seven'O (Literato), 67 k (64 k), ⊗þ, M ^{me} MC. Thanry (<i>A. Masson</i>), M ^{me} MC. Thanry	5
560	Spiritato , h, 6 ans, 68 k (64 k), And. Roussel (<i>M^{me} M. Antz</i>), And. Roussel	6
560	4 Elegant Fighter GER , h, 8 ans, 68 k, Stall Ganerb (<i>A. Roussel</i>), J. Hartmann	7
	7 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 268 €	
	Eng. Sup.: <i>Luna The Great</i>	
	3 long, 3 long, 6 long, loin, 1 long, loin.	
	7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€	

Primes aux éleveurs:

1044 € Gerard Mercier.
522 € Suc. Magalen Bryant, Suc. David Georges Powell, William David Minton.
304 € Elevage Haras De Bourgeauville.
206 € T. Westmacott, Christian Robert Leech, prime non attribuée.
97 € M^{me} Renee Dwek, M^{me} Chloe Simon.

Temps total: 4'20"14"

À l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Bastien MARCHAND, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

Le hongre DERBY DE TENDRON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

DAX

0516139 **lundi 19 mai 2025**

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE – Thierry GOUAICHAULT – Philippe VORNIER – Eve DEIN

679	3555 PRIX DU JARDIN D'ABESSE (Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)	3500 m
	Réservee F.E.E.	
	23000 € (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) – dotation France Galop	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans , anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 30.000 (victoires et places). Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000. Les poulinards et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.	
	Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.	
521	7 Sherkara , f, b, 4 ans, par Shrek et Sunsha [Sunshack (GB)], 64 k (61 k), A. Estrabol (<i>D. Rodriguez</i>), A. Estrabol	1
521	3 Lora De La Brunie , f, al, 4 ans, par Nicaron GER et Colette De La Brunie (Faucon Noir), 64 k (62 k), þ, Haras de La Petite Brunie (<i>M^{me} C. Prichard</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
521	Loki De La Brunie , h, b, 4 ans, par Gemix et Altica De La Brunie (Subotica), 66 k (63 k), þ, M ^{me} E. Marot (<i>P. Phokaew</i>), B. Gourdon (s)	3
384	Shiva De Candale , h, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Uranie De Candale (Ares De La Brunie), 65 k, þ, P. Le Geay (<i>B. Fouchet</i>), P. Le Geay	4
521	2 Virtuose , h, al, 5 ans, par Fairplay Du Pecos et Valse D'Estivaux (Fetiche D'Estivaux), 68 k, Δþ, d'A. Argentre (<i>L. Zuliani</i>), JP. Daireaux (s)	5
521	1 Kafe Gourmand , h, b.f, 5 ans, par It'S Gino GER et Balsamina [Assessor (IRE)], 68 k, φ, T. Fourcy (s)	6
521	Kastle De Lagarde , h, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Prisma De Lagarde (Zeffir), 68 k, Δ, M ^{me} S. Mestries (<i>F. Bayle</i>), M ^{me} S. Mestries	7
363	Zelie , f, 5 ans, 66 k, φΔ, P. Viers (<i>M. Mingant</i>), M ^{me} S. Mestries	arr
	8 partants; 12 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 108 €	

4 long, 2 long ½, courte tête, 4 long ½, 4 long ½, 1 long.
10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1692 € Bearn Arabians, M^{me} Celine Biraben-Loustau, M^{me} Lisa Biraben-Loustau.
846 € Jacques Crouzillac, M^{me} Marie Crouzillac, M^{me} Laura Crouzillac, Raphael Cadrouil-Crouzillac.
478 € Jacques Crouzillac, M^{me} Marie Crouzillac, M^{me} Laura Crouzillac, Raphael Cadrouil-Crouzillac.
331 € Yan De Kersabiec.
165 € M^{me} Caroline Gadomski.
110 € M^{me} Laure Giethlen Cadiergues.
55 € Philippe Couderc, Robin Aubert.

Temps total: 4'33"40"

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VIRTUOSE (AA3) par le jockey Lucas ZULIANI.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Baptiste FOUCHE (SHIVA DE CANDALE AA), l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

La pouliche SHERKARA AA et le hongre LOKI DE LA BRUNIE (AC) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

680 3554 PRIX JEAN PIERRE DARTENUCQ

3 500 m

(Haies - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réservee F.E.E.

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.

521	4 Shakrima , f, b, 4 ans, par Shrek et Shalima [Walk In The Park (IRE)], 64 k, þ, P. Conquedo (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
363	5 Kabal D'Oc , h, b, 5 ans, par Paban De France et Ad D'Oc (Balko), 66½ k, þ, M ^{me} H. Cadot (<i>Q. Defontaine</i>), L. Cadot	2
521	5 Iseult Du Pacs , f, al, 7 ans, par Frisson Du Pecos et Valse Dompoise (Kesberoy), 63 k, M ^{me} AL. Guildoux (<i>B. Fouchez</i>), M ^{me} AL. Guildoux	3
	India De Candale , f, al, 6 ans, par Berkshire IRE et Princesse Aurora (Zeffir), 68 k, ⊗, M ^{me} G. Chenu (<i>G. Richard</i>), C. Bonin (s)	4
521	6 Lugano , m, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Balsamina [Assessor (IRE)], 66 k (63 k), þ, T. Fourcy (s)	5
363	Knock Laboueyrie , h, al, 5 ans, par Olzarte De Collongues et Oasis Du Galopin (Blue Boy), 63 k (62 k), Δ, C. Bonin (s) (<i>A. Bendjama</i>), C. Bonin (s)	6
365	4 Lokness De Candale , h, b.f, 5 ans, par Battle Of Marengo IRE et Nessaya (Dan Music), 66 k (63 k), ⊗, de Y. Kersabiec (<i>P. Phokaew</i>), de T. Lauriere	7
	Lupin D'Oc , h, 4 ans, 63 k (64½ k), de B. Montzey (s) (<i>M. Mingant</i>), de B. Montzey (s)	t.j

8 partants; 13 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 130 €

4 long ½, 8 long ½, 3 long ½, 4 long, 6 long ½, loin.

11 960€ - 5 980€ - 3 380€ - 2 340€ - 1 170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1734 € Vincent Corp, Mathieu Daguzan-Garros, Hector De Lageneste.

867 € Jean-Manuel Charmes.

490 € Alain James, M^{me} Corinne Senat, Haras Du Pecos.

339 € Yan De Kersabiec.

169 € M^{me} Laure Giethlen Cadiergues.

113 € Scea De Laboueyrie.

56 € Yan De Kersabiec.

Temps total: 4'26"80"

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument INDIA DE CANDALE AA par le jockey Gwen RICHARD.

Les Commissaires ont autorisé la jument ISEULT DU PACS (AA) à être munie d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ et à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Mickael MINGANT, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus d'un kilogramme au poids résultant des conditions de la

course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

La pouliche SHAKRIMA (AC) et la jument ISEULT DU PACS (AA) ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.

NANCY-BRABOIS

0903140 mardi 20 mai 2025

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Pascal VANNEREAUX - Pierre FONTAINE - Sébastien LITZELMANN - Geraldine MOREL

681 3556 PRIX VOSGES MATIN 3800 m
(Haies)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 9.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 40.000. **Poids : 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 3.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

- | | | |
|------------|--|-----|
| 621 | Noubaka , f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Nouka Bazooka [Gris De Gris (IRE)], 68 k (65 k), ♀, T. Desgland (C. Guitraud), F. Gelhay | 1 |
| | Lully Du Hutrel , h, b, 4 ans, par Ultra IRE et Dayna (GB) [Toboggan (IRE)], 71 k (68 k), ♂, Y. Lecouillard (A. Chesneau), Y. Fouin (s) | 2 |
| | Lotus Bleu , h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Raflesia (Video Rock), 67 k (67½ k), O. Auneau (J. Reveley), H. Merienne (s) | 3 |
| 615 | Red Du Moulin , h, al, 4 ans, par Montgolfier GER et Tequeromas GER (Platini GER), 67 k, ♀, F. Meckes (A. Roussel), F. Meckes | 4 |
| | Lyliana , f, b, 4 ans, par Silverwave et Thellya D'Arc [Assessor (IRE)], 65 k, ♀, J. Studd (de F. Giles), Gab. Leenders (s) | 5 |
| 456 | Petula De Vassy , f, b, 4 ans, par Doha Dream et Topza [Zamindar (USA)], 65 k (63 k), ♂, M. Schiestel (A. Masson), M. Schiestel | 6 |
| 168 | Esturgeon Bleu , h, gr, 4 ans, par Night Wish GER et Sainte Turgeon [Turgeon (USA)], 68 k, ♀, Lokotrans (T. Beaurein), L. Urbanek | 7 |
| 615 | Vol D'Argent , h, 4 ans, 67 k, D. Dahan (C. Smeulders), M. Seror (s) | arr |
| | Le Rebelle , h, 4 ans, 67 k, ♀, Haras de Saint-Voir (C. Lefebvre), de N. Lageneste | arr |
| | Le Malbar , h, 4 ans, 67 k (64 k), ♀, E. Mounoussamy Parvedy (R. Law-Eadie), G. Fabre | arr |
| | Ladywa , f, 4 ans, 65 k, Bloodstock Agency Ltd (B. Le Clerc), M. Seror (s) | arr |
| 577 | Miss Anastasia , f, 4 ans, 68 k, ♀, Ecurie Hub de Montmirail (G. Re), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) | tbé |

12 partants; 45 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 962 €
2 long, 4 long ½, 2 long, 5 long, courte tête, 2 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

1913 € Ecurie Altima.
956 € Yanick Lecouillard.
540 € Scea D'Armaille.
374 € Fernand Meckes.
187 € Marc Augereau.
124 € Jean Paul Ichter.
62 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total: 4'34"12"

Le hongre NOUBAKA a fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.

682 3557 GRAND STEEPLE-CHASE DE NANCY 4700 m
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

54000 € (24840, 12420, 7020, 4860, 2430, 1620, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 59 k et n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.500. **Poids : 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues

en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 5.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

Parcours n° S4: Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

- | | | |
|-----------------------------------|--|---|
| 564 | King D'Alene , h, b, 5 ans, par Tunis POL et Divine D'Alene (Voix Du Nord), 69 k, ♂, M ^{me} MA. Leusse (de F. Giles), Gab. Leenders (s) | 1 |
| 428 | Kango , h, al, 5 ans, par Arakan USA et Fennel GB [Montjeu (IRE)], 68 k, ♂, M ^{me} D. Buhmann (B. Le Clerc), M. Pitart | 2 |
| | The Likely Lad , h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Turgotine [Turgeon (USA)], 69 k, ♀, JR. Urquhart (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s) | 3 |
| 576 | Le Gene Bleu , h, b, 6 ans, par Buck'S Boum et Nee Pour Vaincre [Poliglote (GB)], 68 k, ♀, Lokotrans (T. Beaurein), L. Urbanek | 4 |
| 550 | Keed D'Amis , h, b.f, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Verysland (Saint Des Saints), 70 k, ♀, L. Trotignon (G. Re), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) | 5 |
| 462 | Style De Way , h, b, 5 ans, par Galilway (GB) et Glinty [Jeremy (USA)], 69 k (66 k), ♂, M ^{me} J. Schonwalder (R. Law-Eadie), M. Rulec (s) | 6 |
| 534 | Gagneur , h, b, 9 ans, par Coastal Path GB et Suite [Octagonal (NZ)], 70 k, ♀, Haras de Saint-Voir (C. Lefebvre), de N. Lageneste | 7 |
| | 7 partants; 34 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1366 €
Certif. vétérinaire: <i>Carat Des Noes</i>
1 long ¼, 1 long, ½ long, ¾ long, 2 long, loin.
24840€ - 12420€ - 7020€ - 4860€ - 2430€ - 1620€ - 810€ | |
| | Primes aux éleveurs:
3 601 € M ^{me} Florence Couteaudier.
1800 € Earl Detouillon Raphael Frédérique.
1017 € Pascal Noue, Richard Mark Venn.
704 € Ecurie Madame Patrick Papot.
352 € Arnaud Chaille-Chaille, Pascal Magne.
234 € Michel Guilliois, M ^{me} Reynald Jeanne.
117 € Haras De Saint-Voir. | |
| | Temps total: 5'44"6" | |
| | A l'issue de la course, le jockey Clément LEFEBVRE a indiqué aux Commissaires que le hongre GAGNEUR avait été victime d'un problème physique dans la ligne d'arrivée, raison pour laquelle il l'avait repris et passé le poteau d'arrivée au trot.
Ledit jockey étant auprès dudit hongre pendant la prise en charge du service vétérinaire, les Commissaires l'ont dispensé de pesée.
Le vétérinaire de service a indiqué que le hongre GAGNEUR souffrait d'une tendinite.
Le hongre KING D'ALENE (AQ) a fait l'objet d'un prélevement biologique après la course. | |
| | TOULOUSE
mercredi 21 mai 2025 | |
| | Terrain COLLANT | |
| | Commissaires de courses : Mireille Sylvie DUGAST - Timothy ROBINSON - Sylvie LE GALL - André DE COORDE | |
| 683 3558 PRIX DU PONT-LONG | 3900 m | |
| | (Haies)
(Classe 3) | |
| | 26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) – dotation France Galop | |
| | Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} novembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. Poids : 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière. | |
| | Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env. | |
| 589 | Authobello , h, b.f, 5 ans, par Authorized IRE et Caprika Bella [Poliglote (GB)], 70 k (66 k), ♀, Ecurie M ^{me} Lynne MacLennan (M ^{me} M. Doudard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) | 1 |
| 547 | Seal Rocks , f, n, 5 ans, par Martinborough JPN et Suwannee [Android (USA)], 72 k, ♀, M ^{me} P. Morin-Paye (Q. Defontaine), Ch. Herpin (s) | 2 |
| 522 | Flaming Glass SPA , h, b, 5 ans, par Whitecliffsofdover USA et Zambezie [Zambezi Sun (GB)], 68 k, ♂, F.J. Andreu Covarrubias (T. Beaurein), C. Bonin (s) | 3 |
| 585 | Demon Du Berlais , h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Deesse Du Berlais (Saint Des Saints), 73 k (70 k), ♀, L. Cadot (L. Vandame), L. Cadot | 4 |
| 479 | Walka , f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Walkada [Walk In The Park (IRE)], 70 k (68 k), ♀, M ^{me} K. Perreau (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) | 5 |

586	Mister Chick , h, b, 5 ans, par Vif Monsieur GER et Joly Pearl [Saddler Maker (IRE)], 72 k, Δɸ, A. Edwards (<i>S. Paillard</i>), B. Gourdon (s)	6	685 3560	GRAND STEEPELCHASE DE TOULOUSE (Steeple-Chase) (Classe 1)	4200 m
	BENVENUTO , h, 5 ans, 67 k (64 k), Δ, M ^{me} E. Collinson (<i>M. Desmard</i>), M ^{me} E. Collinson	arr		67000 € (30 820, 15 410, 8 710, 6 030, 3 015, 2 010, 1 005) - dotation France Galop	
7 partants; 29 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 601 €				CIRCUIT DES GRANDS STEEPELCHASES DES REGIONS	
8 long ½, 3 long ½, 1 long, 1 long, loin.				Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant, en steeple-chase, ni depuis le 1 ^{er} janvier l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 95 000 Euros (Handicap excepté), ni cette année, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 75 000. Poids: 5 ans, 65 kg; 6 ans et au-dessus, 67 kg. Les chevaux ayant, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une classe 1 porteront 2 kg; plusieurs Classe 1 ou une Listed ou une course de dotation supérieure ou égale à 90 000, 3 kg; gagné plusieurs Listed ou été classé 2 ^e ou 3 ^e d'un Groupe, 5 kg; gagné une course de Groupe, 7 kg.	
11 960 € - 5 980 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 170 € - 780 €				Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.	
Primes aux éleveurs:				424 2 Pascard De Beausse , h, b,f, 5 ans, par Pastorius GER et Voix Card (Voix Du Nord), 65 k, Δɸ, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (<i>G. Masure</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
1734 € Ecurie Cerdeval.				585 5 Drop , h, b, 6 ans, par Lucayan et Winterliebe GER (Big Shuffle USA), 67 k, Δɸ, M ^{me} L. Saint-Martin (<i>S. Paillard</i>), JP. Daireaux (s)	2
867 € M ^{me} Patricia Morin-Paye.				Eddy De Balme , h, b, 11 ans, par Cachet Noir USA et Tikit De Balme [Solid Illusion (USA)], 67 k, Δ, JL. Henry (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	3
490 € Cuadra Arco C. B., prime non attribuée.				525 Eadream , f, gr, 7 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 65 k (66 k), Δ, L. Fleury (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)	4
339 € Haras Du Berlais.				586 3 Isola Di Capri , f, gr, 5 ans, par Morandi et Maureenda [Shamardal (USA)], 63 k (63½ k), Δ, E. Barrao (<i>L. Vandamme</i>), F. Barrao	5
169 € M ^{me} Karine Perreau, Louis Colson.				590 5 Nelson Du Mathan , h, b, 6 ans, par Pastorius GER et Thisbee Du Mathan [Turgeon (USA)], 67 k, Δ, B. Deniel (<i>T. Beaurnain</i>), B. Deniel	6
113 € Earl Detouillon Raphael Frederique, Christophe Tournadre.				634 1 Escort'Jet , f, b, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Escort'Woman (Robin Des Champs), 65 k, Δ, P. Sullivan (<i>B. Le Clerc</i>), M. Pitart	7
<i>Temps total: 4'50"40"</i>				464 4 Ivanohé , h, 7 ans, 67 k, Δ, K. Moysset (<i>A. Ruiz Gonzalez</i>), J. Resimont	8
Le départ a été repris une fois et a été donné à 11h53 au lieu de 11h51.				586 Kahena , f, 7 ans, 65 k, Δ, A. Seguy (<i>T. Poteaux</i>), A. Seguy	9
A l'issue de la course, le vétérinaire de service a informé les Commissaires de courses que le hongre BENVENUTO (arrêté), a fait l'objet d'épistaxis.				9 partants; 21 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1145 €	
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Maxime BEHOCARAY (WALKA), arrivé 5 ^e , lui ont adressé des observations pour avoir laissé pencher la jument WALKA sous l'effet de la cravache et ne pas avoir fait son possible pour corriger sa trajectoire.				Sans motif: <i>Saint Sonnet</i>	
Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée des concurrents.				courte enclosure, 2 long ½, 1 long, 3 long ½, enclosure, 1 long, 5 long ½, 1 long.	
La jument SEAL ROCKS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.				30 820 € - 15 410 € - 8 710 € - 6 030 € - 3 015 € - 2 010 € - 1 005 €	
684 3559 PRIX DE MAGRENS (Steeple-Chase) (Classe 3)		3 500 m		Primes aux éleveurs:	
26000 € (11 700, 5 720, 3 380, 2 340, 1 300, 910, 650) - dotation France Galop				4 468 € M ^{me} Marine De Schepper, Arnaud Chaille-Chaillé.	
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000.				2 234 € Pierre Lauga.	
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.				1 262 € Jean-Luc Henry.	
587 2 Manava , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Scarla [Turtle Bowl (IRE)], 67 k, Δɸ, Ecurie Bernd/Torsten Raber (<i>L. Zuliani</i>), C. Bonin (s)	1			874 € M ^{me} Emmanuelle Haye, Fabien Cailler.	
630 3 Volika Jeilois , f, b, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Sainte Marie De Re (Saint Des Saints), 65 k, M ^{me} S. Pelletan (<i>E. Labaisse</i>), JL. Pelletan	2			437 € Hugues Rousseau.	
587 4 Choeur Indien , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Indiga GER (Lord Of England GER), 68 k, Δɸ, S. Puysegur (<i>M. Mingant</i>), S. Puysegur	3			291 € Jean-Marie Baradeau.	
595 5 Linda Slide , f, b, 4 ans, par Vif Monsieur GER et Une Dame D'Avril [Meshahaer (USA)], 68 k, Δ, JF. Anthore (<i>B. Le Clerc</i>), M. Pitart	4			145 € M ^{me} Pascale Souverain.	
630 5 L'Oeil De Facon , h, gr, 4 ans, par Order Of St George IRE et Floridee [Masterstroke (USA)], 68 k (65 k), Δɸ, E. Barrao (<i>L. Vandamme</i>), F. Barrao	5			<i>Temps total: 5'9"0"</i>	
539 4 L'Audacieux , h, 4 ans, 70 k (67½ k), Δɸ, M ^{me} S. Mestries (<i>T. Figueira</i>), M ^{me} S. Mestries	tbé			A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Gaetan MASURE, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 ^e infraction).	
587 Oxmo Du Mathan , h, 4 ans, 68 k, Δɸ, Ecurie du Mathan (<i>G. Masure</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	tbé			Les hongres PASCARD DE BEAUSSE et DROP ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
7 partants; 11 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 146 €					
1 long, loin, 1 long, loin.					
11 700 € - 5 720 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 300 €					
Primes aux éleveurs:					
1 872 € Arnaud Chaille-Chaillé.					
915 € Roger Charles Jean, Michel Guillot.					
540 € Philippe Goupil.					
374 € Earl Detouillon Raphael Frederique, Jimmy Detouillon.					
208 € Thierry Cypres.					
<i>Temps total: 4'12"10"</i>					
La pouliche VOLIKA JELOIS a été munie d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ.					
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Lucas ZULIANI (MANAVA), arrivé 1 ^{er} , lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le saut de la dernière haie jusqu'au passage du poteau d'arrivée, sous l'effet de la cravache. L'incident constaté n'a pas eu de conséquence.					
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Lucas ZULIANI, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction).					
La pouliche MANAVA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.					

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

Action Du Berlais, f, 3 ans, Born To Sea IRE et Anita Du Berlais, 642/3	Belaria, f, 6 ans, Spider Flight et Benina, 675/1	Cheap, h, 4 ans, George Vancouver USA et Nitza, 610/1	Dino Style, h, 4 ans, Doctor Dino et La Turbale, 658
Action Speciale, f, 6 ans, Kingsalsa USA et Miss Kap, 619/4	Belisma, f, 5 ans, Doctor Dino et Benuisca, 647/2	Checkmate Forlonge, h, 6 ans, Karaktar IRE et Et Bottes De Cuir, 667/3	Dinozaure, h, 8 ans, Doctor Dino et Jookhasi, 665/3
*Adrastina GER, f, 10 ans, Kamsin GER et An Angel GER, 633/4	Bellina Du Berlais, f, 3 ans, Nathaniel IRE et Byzance Du Berlais, 651/6	Chichi De La Vega, h, 8 ans, Nom De D'La et Cesarine Palace, 665	Diodam, h, 5 ans, Authorized IRE et Perfect Impulse, 649/5
Aedesia, f, 8 ans, Turgeon USA et Hypathie, 668/3	Benou, h, 6 ans, Great Pretender IRE et I Care Des Sources, 657/6	Chivator, h, 6 ans, Motivator GB et My Khaleesi GB, 649	Divine Du Berlais, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Deesse Du Berlais, 632/2
Air Force Two, h, 4 ans, Saint Des Saints et Spring In The Air, 671/3	Benvenuto, h, 5 ans, Lawman et La Boheme SWI, 683	Choeur Indien, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Indiga GER, 684/3	Diyashal, h, 5 ans, Shalaal IRE et Diyakalanie, 645/6
Algajust, h, 5 ans, It'S Gino GER et Falballas, 603/6	*Bibiche IRE, f, 4 ans, Phoenix Of Spain IRE et Dukinta IRE, 646/4	Chouchou D'Anjou, f, 4 ans, Chanducoq et Medanix, 643/3	Djin'S, h, 4 ans, It'S Gino GER et Lady An Co, 664
Ali Pacha, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et My Pretty Girl GB, 658	*Big Zou GB, h, 4 ans, Zoustar AUS et Making Eyes IRE, 615/5	Clarkia, f, 4 ans, Birchwood IRE et Danse Revee (IRE), 673/5	Doctor Kaleo, h, 10 ans, Doctor Dino et Last Harvest, 662
All Moonshine, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Fusee D'Oo, 653	Blouzeur, h, 8 ans, Honolua IRE et Perle Des Cotieres, 612/1	Clarte Du Sourire, f, 4 ans, Pour Moi IRE et Andria, 654/3	Don Axxo, h, 12 ans, Axxos GER et Ravissante, 611/5
Alovemine, f, 4 ans, Attendu et Another Love, 632	Bob Morane, h, 6 ans, Kingfisher IRE et Lady Butterfly, 647/5	*Clay GB, h, 7 ans, Sixties Icon GB et Tamso USA, 603	Drop, h, 6 ans, Lucayan et Winterliebe GER, 685/2
Altura, f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Albania GB, 661/5	Bon Conseil, h, 6 ans, Balko et Bahama, 657	Cobain, h, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Derniere Minute, 641/6	Eadream, f, 7 ans, Montmartre et Evitta, 685/4
Amarna, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Causa Proxima, 643/2	Bone Mine, f, 4 ans, Racerger et Sunday Way, 646/6	Colombieres, f, 4 ans, Doctor Dino et La Couetrie, 606/4	Eagle Du Lemo, h, 6 ans, Sri Putra GB et Kiswa, 665
Ange De Juilley, h, 9 ans, Archange D'Or (IRE) et Lilas De Juilley, 668/1	Booper Du Pouey, h, 7 ans, Whipper USA et Bettyboop Du Pouey, 649/3	Color Ritano, h, 4 ans, Bande (IRE) et Visby, 655	Earl Of Shannon, h, 5 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, 645
Ange Magic, f, 4 ans, Ivanhowe GER et Elfe Magic, 632/4	Botervia Du Kalon, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Ville Valio, 661/6	Cybelle De L'Aunay, f, 3 ans, Recorder GB et Tessa, 639/4	Echalle, f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Logardina, 671
Antandra Sweety, f, 3 ans, Moises Has et Gilda, 631	*Breeze D'Auteuil IRE, h, 4 ans, Magna Grecia IRE et Jeewana GB, 606	Dantz, f, 6 ans, Gengis et Zamiyr, 625	Echo De Champdoux, h, 11 ans, Saddler Maker (IRE) et Pamella, 657
Antikap De Couely, h, 5 ans, Kapgarde et Antilope Du Seuil, 659/2	Bressland, f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Placedesvictoires, 605/2	Darsham (GB), m, 4 ans, Dariyan et Swan Lakes IRE, 648/2	Eclat De Choeur, h, 6 ans, Choeur Du Nord et Sainte Ecaline, 624/1
Apollon Du Luy, h, 4 ans, Kapgarde et Princess Du Luy, 661/4	Brexit, h, 9 ans, No Risk At All et Sonate Jem, 657/1	Dashka, f, 4 ans, Birchwood IRE et Diva Divina CAN, 606/5	Eddy De Balme, h, 11 ans, Cachet Noir USA et Tikiti De Balme, 685/3
Armand, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Highest Card, 651	Brooks, h, 5 ans, Masterstroke USA et Treize Treize, 625/2	Daytona Du Berlais, f, 4 ans, Doctor Dino et Atlanta Du Berlais, 655/7	Edition Originale, f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Elegance Reconce, 620
Aston D'Enocq, h, 7 ans, Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE, 640/1	Brunch Royal, h, 12 ans, Sunday Break JPN et Princess D'Orange, 617/3	Delmegam, f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Hyde, 651/3	El Clavel, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Lucky Flower, 656/1
*Aston Martini GB, f, 6 ans, Getaway GER et Gabriella Rose GB, 645/1	Buck'Star, f, 5 ans, Buck'S Boum et Sairastar, 672	Demon Du Berlais, h, 5 ans, Muhtathir GB et Deesse Du Berlais, 683/4	*Elegant Fighter GER, h, 8 ans, Lope De Vega IRE et Elle Gala IRE, 678
Authobello, h, 5 ans, Authorized IRE et Caprika Bella, 683/1	Bulie, f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Zebulie, 620	Demon Vert, h, 5 ans, Nicaron GER et Joly Berengere, 612/5	Elegante Du Desert, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Heida, 674
Avenue Royale, f, 3 ans, Dabirsim et High Ambition GB, 613/3	*Burschi GER, h, 6 ans, Maxios (GB) et Brisona GB, 676/3	Dempy, h, 4 ans, Intello (GER) et Sextine (GB), 654/4	Elton, h, 4 ans, Attendu et Silver Fame (USA), 630/2
Azaan De Roche, h, 3 ans, Moises Has et Utah De Roche, 641/3	*Cabot Cliffs IRE, h, 8 ans, Gleneagles IRE et Hallouella GB, 645/2	Dentor Des Obeaux, h, 9 ans, Protektor GER et Dendhera, 663/1	Emir Chop, h, 6 ans, Vale Of York IRE et Eyes Of War, 633
Balador, h, 6 ans, It'S Gino GER et Pluie D'Or (IRE), 666	Cadelo, f, 4 ans, Marmelo (GB) et Cadeau De Shuil IRE, 621/4	Derby De Tendron, h, 12 ans, Voix Du Nord et Natika De Tendron, 678/1	Erable, h, 4 ans, Born To Sea IRE et Phoenix Rose, 646
Balmoral, h, 7 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Royale Demeure, 666/7	Cafe Creme, h, 5 ans, Victory Song IRE et Fleur Du Brizais, 624/5	*Dexperts Opinion IRE, h, 5 ans, Court Cave IRE et Anotherlady IRE, 616	Erev Du Jourdain, f, 4 ans, Montmartre et Lily Enki, 610/4
Bandero, h, 10 ans, Balko et Aubaine De Sivola, 657	Cambiko, h, 10 ans, Balko et Candid GB, 668/4	Diable D'Auteuil, h, 9 ans, Crillon et Passion Du Berlais, 665	Escort'Jet, f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Escort'Woman, 634/1, 685/7
Baronne Du Brizais, f, 7 ans, Dragon Dancer GB et Star Du Brizais, 609/7	Camerise, f, 9 ans, Spider Flight et Regulatrice, 625	Diabolo Vert, h, 3 ans, No Risk At All et Poligrouas, 660/5	Eskitme, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Enimie, 635/4
Battle Connexion, h, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Hotspot Hotspot, 603	Cargo De Nuit, h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Melancholy Hill, 658/4	Diamond Carl, h, 7 ans, Diamond Boy et Sa Carla, 662/1	Espion De Vindecy, h, 9 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, 633/2
Beatrix Lestrangle, f, 4 ans, Sea The Moon GER et Ghaim GB, 606/6, 646/3	Celtic Jabaar, h, 5 ans, Whitecliffsofdover USA et Zoffanyia, 674	Diamond Du Berlais, f, 4 ans, Zarak et Crystal Du Berlais, 664	Esturgeon Bleu, h, 4 ans, Night Wish GER et Sainte Turgeon, 681/7
Beautiful Glory, f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Gloirez, 658	Celtic Warrior, h, 7 ans, Doctor Dino et Celtic Air, 602	Diamond For Fun, f, 3 ans, For Fun et Diamond Of Diana, 639	Etoile Du Pilori, f, 8 ans, Kandidate GB et Perle Deux Mille, 670
Beautiful Heart, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Dejabelle, 671	Cesar De Pretot, h, 13 ans, Kap Rock et Nesaboudka, 617/7	Dicentra, f, 5 ans, Johnny Barnes IRE et Mamitador (GB), 636/5	Etymologie, f, 3 ans, Intello (GER) et Caldera (IRE), 639/3
	Champ Du Maine, f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Hypathie, 622/4	Dimitri, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Caterina, 673	

Euphonium, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Eccentric Lady, 626/3	Gaudre Du Menil, h, 8 ans, Full Of Gold et Catch Me Royale, 611/4	Haut Les Coeurs, h, 8 ans, Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison, 603/2	Imbatable Du Seuil, h, 7 ans, Kamsin GER et Sweet Laly, 656/3
Exciting Hunt, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Excitante, 653	Gaz Gaz, h, 9 ans, Buck'S Boum et Montanara Paris, 620/6	Heloy Delabarriere, h, 8 ans, Choeur Du Nord et Aletsch, 656/5	Imenhotep, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Crackovia, 603
Exupery, h, 10 ans, Desir D'Un Soir et Sirene Du Rhei, 659/4	Genteel Star, h, 9 ans, Balko et Koromandel, 611/1	Hendero, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Hello Fuji GB, 614	Imperial Cross, h, 7 ans, Crossharbour GB et Pole Position Borget, 668
Fairy Moon, f, 9 ans, Saddex (GB) et Isloe De Penker, 672/5	Giacomo, h, 5 ans, Storm The Stars USA et Polimaya, 644/5	Henri Quatre (IRE), h, 5 ans, Cokoriko et Villa Navarre, 649/4	Imperium, h, 7 ans, Bathyrhon GER et Bella Napoli, 666
Fan D'Apple'S, h, 10 ans, Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S, 663	Gift Du Berlais, f, 4 ans, Ectot (GB) et Polly'S Present IRE, 630/1	Henry Brulard, h, 10 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 665	In Capri, f, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscanie, 617/4
Faradawn, f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Farasha, 610/3	Gino Dino, h, 9 ans, Doctor Dino et Taiji, 672	Heraliste, h, 8 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 663	In Love, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Belle Princesse, 662/7
Fatal Beauty, f, 10 ans, Linda'S Lad (GB) et La Titie Du Perche, 629/2	Gino Du Mathan, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Nounjya Du Mathan, 668/5	Heros D'Ainay, h, 8 ans, Sholokhov IRE et Etoile D'Ainay, 602/1	Inaya Jones, h, 6 ans, Muhtathir GB et Inaya, 662
Fatu Hiva, f, 4 ans, Seahenge USA et Elusive Kay, 658	Gipsy De Choisel, h, 9 ans, Great Pretender IRE et Beautiful Choisel, 657	*Hewick IRE, h, 10 ans, Virtual GB et Ballyburn Rose IRE, 656/7	Incallable, h, 7 ans, Karaktar IRE et Bonne A Marier, 662
Feel The Measure, f, 5 ans, Feel Like Dancing GB et Sur Mesure, 674/4	Goal Place, h, 5 ans, Alianthus GER et Funny Business, 636/1	Hill Of Bamboo, h, 6 ans, Gemix et Melancholy Hill, 665	India De Candale, f, 6 ans, Berkshire IRE et Princesse Aurora, 680/4
Fenice San Marco, h, 10 ans, No Risk At All et Magnolia De Toury, 603, 666	Gogodjet, f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Tercah Girl, 609/4	Hiso, h, 8 ans, Lord Du Sud et Petite Angly, 619/1	Indubitable, f, 4 ans, Born To Sea IRE et Innovate, 632
Feu De Dieu, h, 4 ans, Kapgarde et Folle De Toi, 664	Gold Cast, f, 3 ans, Telecaster GB et Shannon Marigold, 605/4	Hold The Heart, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Hold The Dollar, 672	Ine Glore D'Anjou, f, 7 ans, Sinndar IRE et Nottingham Palace, 665/6
Fidele Au Poste, h, 10 ans, Saint Des Saints et Posh Lady IRE, 657	Golden Val, h, 11 ans, Valanour IRE et Foldor, 637/1	Hooker De Brenus, h, 8 ans, Montmartre et Uxina, 663	Innovante, f, 5 ans, Cokoriko et Speedy Nova, 676/1
File Au Poteau, h, 7 ans, Doctor Dino et Turboka, 602/3	Goliath Du Rhei, h, 6 ans, Castle Du Berlais et Pepite Du Rhei, 662	Hooligan Has, h, 4 ans, No Risk At All et Horabora Has, 646/7	Invite D'Honneur, h, 7 ans, Camelot GB et Kalla GB, 637/5
Fire Mac, h, 4 ans, Magadino et Fristar, 615	Grace D'Oudairies, f, 9 ans, Nicaron GER et Quinine, 669/5	Horus D'Aubrelle, h, 8 ans, Balko et Brise D'Aubrelle, 670/1	Irish Sport, h, 7 ans, Cockney Rebel IRE et So Lovely Sport, 666/4
Firestorm, h, 6 ans, Cat Junior USA et Full Ovalie, 634/4	Grace De Teillee, f, 5 ans, Masked Marvel GB et Diva De Teille, 674	Hosaville, h, 8 ans, Gris De Gris (IRE) et Rosaville, 663/6	Irock De Viette, h, 7 ans, Gemix et Innamorata, 629/4
First Coko, h, 10 ans, Cokoriko et First Wool, 670/5	Gran Diose, h, 9 ans, Planteur (IRE) et Noanoa, 662/5	Hotel Dieu, h, 8 ans, Rail Link GB et Paula, 666	Irun Lord, h, 7 ans, Lauro GER et Royale Itaparica, 640/4
First Polar, h, 5 ans, Karaktar IRE et Polar Girl, 603/1	Grand Clermont, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Flo De Clermont, 602/7	Houps Has, f, 5 ans, Nicaron GER et Horta, 621	Iseult Du Pacs, f, 7 ans, Frisson Du Pecos et Valse Dompsoise, 680/3
Firstclass, h, 6 ans, Magadino et Fristar, 666	Grande Julia, f, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Julia Bech (IRE), 634	Hurlick Des Obeaux, h, 8 ans, Saddex (GB) et Quick Des Obeaux, 602/5	Isola Di Capri, f, 5 ans, Morandi et Maureenda, 685/5
Fixin Rosay, h, 4 ans, Donjuan Triumphant IRE et Fondest GB, 677	Grandeur Nature, h, 9 ans, Lord Du Sud et Radio Saint Voir, 662/3	I Am Sovereign, h, 5 ans, Cloth Of Stars IRE et Irish Song, 616/1	Ispanoza, f, 7 ans, Kapgarde et Novolae (GB), 611/2
Flamand Rose, h, 10 ans, Saddex (GB) et Toprose, 669	Great Music, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Gladiss, 626/1	I Can Do It Sir, h, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Venus Collonges, 657/2	Ivanohe, h, 7 ans, Cokoriko et Cavalerie, 685
*Flaming Glass SPA, h, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Zambezie, 683/3	Great Parade, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Paradana, 666/5	I'M Walkin', h, 8 ans, Martaline GB et Tango Lima, 670	Ivkarozh, h, 7 ans, Falco USA et Toscanie Du Roc, 669/4
Flash Collonges, h, 10 ans, Saddler Maker (IRE) et Prouesse Collonges, 645/7	Green Wich, h, 5 ans, Prince Gibraltar et Lise Green, 611	Iaka, h, 7 ans, Diamond Boy et Grande Kasba, 629	Ixel Du Fruitier, f, 7 ans, Fly With Me et Rouf Du Fruitier, 675
Fleurieu, f, 6 ans, Masked Marvel GB et Talwin IRE, 638/1	Gugusse, h, 4 ans, Guignol GER et Coco La Chance, 614	Iban Roque, h, 7 ans, Bathyrhon GER et Baby Cat Delaroque, 665/4	J'Excel, h, 6 ans, Crossharbour GB et Ixelle Des Lumes, 666
Forest Crown, f, 4 ans, Motivator GB et La Foret, 646	Guido D'Oneix, h, 3 ans, Moises Has et A Great News, 641/4	Iceberg Du Large, h, 7 ans, Bathyrhon GER et Rapsodie Sea, 657	Jaborosa, f, 6 ans, Cokoriko et Duveland, 665/5
Foret Vierge, f, 7 ans, Kapgarde et La Foret, 603/5	Hachasson, h, 8 ans, Choeur Du Nord et Veltava, 629/1	Ideal D'Allier, h, 7 ans, Cokoriko et Rougedespoir, 619/3	Jacchar, h, 6 ans, Cokoriko et Creatina, 657/3
Forrest Indian, h, 3 ans, Vif Monsieur GER et Funnyblackindian, 607	Hacker Du Berlais, h, 4 ans, Doctor Dino et Hilton Du Berlais, 661	Idylle D'Alene, f, 7 ans, Coastal Path GB et Bertille D'Alene, 672/3	Jaguar Des Obeaux, f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux, 652/2
Forza, h, 10 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, 647	*Halite IRE, h, 7 ans, Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE, 603/4	If, h, 6 ans, Doctor Dino et Tarco, 612/4	Jaguar Du Berlais, h, 7 ans, Masked Marvel GB et Cheetah Du Berlais, 663/2
Frassati, h, 6 ans, Manatee GB et Champ D'Honneur (GB), 659	Hamandio, h, 8 ans, Maresca Sorrento et Arieta, 666/1	Igloo Igloo, h, 7 ans, Gemix et Joslaine, 663/4	Jaim, f, 6 ans, Fly With Me et Pas De Panique, 675
French Baron, h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Early La Hutte, 609/1	Hamilton Air, h, 3 ans, Galiway (GB) et Arizona Air GER, 607/6	Ikebana Aulmes, f, 7 ans, Ballingarry IRE et River Gold Aulmes, 640	Jakarta Macalo, f, 6 ans, Cokoriko et Victoire De Forme, 665
Freydis, f, 10 ans, Croco Rouge IRE et Marcheferais, 617	Happy De Reve, h, 8 ans, Voiladenuo et Boucouria, 669/1	II Est Francais, h, 7 ans, Karaktar IRE et Millesimee, 645/3	Jalna De Laprelle, f, 6 ans, Choeur Du Nord et Unes De Laprelle, 629/3
Funky Du Mestivel, h, 10 ans, Archange D'Or (IRE) et Royale Solitaire, 670/2	Hardi Blue Trois, h, 9 ans, Anabaa Blue (GB) et Hase Trois, 649/2	Illaho, h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Idaho Falls, 655/3	Jalogny, h, 6 ans, Estejo GER et Belisama, 617/1
Gagneur, h, 9 ans, Coastal Path GB et Suite, 682/7	Harissa Douce, f, 8 ans, Balko et Aigre Douce, 638/2	Illarant, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Faustinette, 624/2	Jalousie D'Ainay, f, 6 ans, Masterstroke USA et Torpille D'Ainay, 670
Galet D'Oudairies, h, 9 ans, Racerger et Suite D'Oudairies, 603/7, 666/6	Harthur Des Obeaux, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Hamoona Des Obeaux, 658/5	Illico, h, 7 ans, Sholokhov IRE et Onde De Choc, 663	Jalucine Dit, f, 6 ans, Estejo GER et Queserasera, 675/3
Gare Au Marin, h, 6 ans, Muhtathir GB et Galatzina, 620/3	Hasard De Brion, h, 8 ans, Axxos GER et Belladona De Brion, 662	*Ilton FR, h, 7 ans, Cokoriko et Maciga, 620/1	Jalzan, h, 6 ans, Jeu St Eloï et Vierge Sainte, 669

<i>Jamaico</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Velocidad, 659/6	<i>Jolicoeur</i> , h, 6 ans, Elliptique (IRE) et Becky Des Boulats, 637/2	<i>Kango</i> , h, 5 ans, Arakan USA et Fennel GB, 682/2	<i>King Pineau</i> , h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Boheme D'Herodiere, 652/6
<i>Jambo</i> , h, 6 ans, Karaktar IRE et Mandchou, 669/3	<i>Jolie Dam'S</i> , f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Dam'S, 623/4	<i>Kanidor</i> , h, 12 ans, Kandidate GB et Carmenne, 668	<i>Kingpark</i> , h, 5 ans, Waldpark GER et Queen Maia, 657/7
<i>Jan</i> , h, 6 ans, Agent Secret IRE et Responsable, 609	<i>Joliland</i> , h, 6 ans, Karaktar IRE et Belle Ile, 669	<i>Kaolyne</i> , f, 5 ans, My Risk et Racaille De Sivola, 677/4	<i>Kingscross</i> , f, 5 ans, Cokoriko et Askabane, 659
<i>Jaratata Du Dorat</i> , h, 6 ans, Magneticjim (IRE) et Silhouette Du Dorat, 637/3	<i>Jolly Mag</i> , f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Anto Mag, 617/5	<i>Karabine</i> , h, 5 ans, Buck'S Boum et Ubanika, 624/4	<i>Kirensk</i> , h, 5 ans, Born To Sea IRE et No Run No Pay (IRE), 616
<i>Jardin D'Arthel</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Olga D'Arthel, 652/1	<i>Joly De Ciergues</i> , f, 6 ans, Blek et Fragante Royale, 675	<i>Karam Le Rouge</i> , h, 5 ans, Muhtathir GB et Allez Les Rouges, 652/7	<i>Kiribati</i> , h, 5 ans, Estejo GER et Vierge Sainte, 616/5
<i>Jardin Secret</i> , h, 6 ans, Agent Secret IRE et Valle D'Ossau, 665	<i>Joris</i> , h, 6 ans, Rail Link GB et Russie, 665	<i>Karnaval Point</i> , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Merala, 657	<i>Kiroz</i> , m, 9 ans, Marshall et Belle Americaine, 640/2
<i>Java Bleue</i> , f, 6 ans, Conillon GER et Dame Groom, 652	<i>Jost</i> , h, 6 ans, Buck'S Boum et Djerba, 659	<i>Kasadepapel</i> , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Toscane, 652/4	<i>Kiss Game</i> , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Kiss A Day, 622/1
<i>Javanaise</i> , f, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Candaline, 649/1	<i>Journee D'La Femme</i> , f, 6 ans, Authorized IRE et Regle De L'Art, 659/7	<i>Kasar</i> , h, 5 ans, Ectot (GB) et Santalisa, 674/2	<i>Kiss Kiss</i> , f, 5 ans, Ivanhowe GER et Onde De Choc, 602/4
<i>Jazz Band</i> , h, 6 ans, Karaktar IRE et Morvandelle, 633/3	<i>Jouvancelle</i> , f, 6 ans, Coastal Path GB et Reine De Mai, 665/7	<i>Kaskad Noe</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Kalta (IRE), 653/3	<i>Kit Raffles</i> , h, 5 ans, Saint Des Saints et Tali Des Obeaux, 602/6
<i>Jazz Manouche</i> , h, 6 ans, Nom De D'La et Tinapalo, 662	<i>Joy The Countess</i> , f, 6 ans, Diamond Green et Osmazome, 647	<i>Kassel Allen</i> , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Cookie D'Allen, 652/5	<i>Kivala Du Berlais</i> , h, 4 ans, Saint Des Saints et Kadika, 664/1
<i>Jazzou</i> , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Acacia, 644	<i>Juan Du Lemo</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Melody Du Lemo, 663	<i>Kastel D'Airy</i> , f, 5 ans, It'S Gino GER et Bassika D'Airy, 621/6	<i>Kiwi De Ciergues</i> , h, 5 ans, Blek et Magicielle, 623
<i>Jazzy Baie</i> , f, 6 ans, Crillon et Juventus li, 666	<i>Jumper Baie</i> , h, 6 ans, Tiger Groom GB et Afrika Baie, 663/7	<i>Kastle De Lagarde</i> , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Prisma De Lagarde, 679/7	<i>Klass A Dallas</i> , f, 5 ans, Rob Roy USA et Bella Conti, 638/5
<i>Jeanne De Guye</i> , f, 6 ans, Fly With Me et Charlaine De Guye, 619, 659/5	<i>Jungle Sea</i> , h, 6 ans, Coastal Path GB et Bubble Sea, 603, 666	<i>Kate</i> , f, 5 ans, Indomito GER et Loin De Toi, 674/3	<i>Klelia Sport</i> , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Ballylinch Sport, 667
<i>Jempika</i> , f, 6 ans, Buck'S Boum et Scintillante D'Or, 619/7	<i>Junior De Grissay</i> , h, 6 ans, Buck'S Boum et Bonne Esperance, 623	<i>Kavaratti</i> , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, 619	<i>Klem Langy</i> , f, 5 ans, Jeu St Eloi et Rouimapoule, 640
<i>Jereviendrai</i> , h, 6 ans, Fly With Me et Shabby Rose, 676/4	<i>Junov Du Mou</i> , f, 6 ans, Cokoriko et Quenotte Du Mou, 623/5	<i>Keed D'Amis</i> , h, 5 ans, Beaumec De Houelle et Verysland, 682/5	<i>Klovios Bleue</i> , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Lisette Bleue, 620/2
<i>Jericho D'Alene</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Avirca, 619	<i>Just A Joke</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Kilala, 647	<i>Keep Star</i> , h, 5 ans, Balko et Taguy Star, 647/1	<i>Knick Knack</i> , h, 5 ans, Doctor Dino et Alerte Rouge, 619/2
<i>Jeriko Bouloise</i> , h, 6 ans, Racerger et Disco Bouloise, 652/3	<i>Just A Kiss Sivola</i> , f, 6 ans, Nom De D'La et Miss Justice, 634/5	<i>Keldoz D Humour</i> , h, 7 ans, Pedro The Great USA et Kissmare D'Humour, 625/5	<i>Knock Laboueyrie</i> , h, 5 ans, Olzarte De Collongues et Oasis Du Galopin, 680/6
<i>Jerusalema</i> , f, 3 ans, Beaumec De Houelle et La Buenaventura USA, 605/6	<i>Just For Win</i> , h, 6 ans, Kap Rock et Caimans Iles, 609/3	<i>Kelvic Allen</i> , f, 5 ans, Balko et Sunny Vic, 623	<i>Kobi Baie</i> , h, 5 ans, Tiger Groom GB et Ars Armandi GER, 667/5
<i>Jeu De Piste</i> , h, 6 ans, No Risk At All et Ulyssia Royale, 619/6	<i>Just Happy</i> , f, 3 ans, Cokoriko et Just Move On, 651/7	<i>Kentucky Charly</i> , h, 5 ans, Kitkou et Vallee D'Azur, 623/2	<i>Koko Bay</i> , f, 3 ans, Herald The Dawn IRE et Pourquoipa, 639/7
<i>Jeu De Role</i> , h, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Skarina, 667/1	<i>Justice</i> , f, 6 ans, Great Pretender IRE et Vixice, 663/3	<i>Kentucky Wood</i> , h, 5 ans, Balko et Carrieriste, 656/4	<i>Kolokico</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Courtisane, 662/2
<i>Jeu St Paris</i> , h, 6 ans, Jeu St Eloi et Parimans, 612	<i>Kabal D'Oc</i> , h, 5 ans, Paban De France et Ad D'Oc, 680/2	<i>Keos</i> , h, 5 ans, Tunis POL et Euvoria, 659	<i>Kom Ectot</i> , h, 5 ans, Ectot (GB) et Belle Emeraude, 636/3
<i>Jeune Soldat</i> , h, 6 ans, Martaline GB et Sortie De Secours, 665	<i>Kadeau Du Ciel</i> , h, 5 ans, Karaktar IRE et Padie, 623/3	<i>Kepler</i> , h, 5 ans, Whipper USA et Sculpture, 636/2	<i>Koniac Wood</i> , h, 5 ans, Elm Park GB et Timanfaya, 647
<i>Jibe Des Dunes</i> , h, 6 ans, Tiger Groom GB et Aramiss Des Dunes, 617/2	<i>Kadence De Mee</i> , f, 5 ans, Authorized IRE et Finesse De Mee, 644/7	<i>Kergus Boy</i> , h, 5 ans, Doha Dream et La Collancelle, 640	<i>Kossovo</i> , h, 6 ans, Cockney Rebel IRE et Kayl, 634
<i>Jief</i> , h, 4 ans, Victory Song IRE et Connivence Sivola, 622/5	<i>Kafe Gourmand</i> , h, 5 ans, It'S Gino GER et Balsamina, 679/6	<i>Kerkadova</i> , f, 5 ans, Kapgarde et Kolivana, 657/5	<i>Koudou</i> , h, 5 ans, Tunis POL et Va Longtemps, 619/5
<i>Jikito</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Klyne, 666/3	<i>Kafkaienne</i> , f, 5 ans, No Risk At All et En Memoire, 621/3	<i>Khapha</i> , f, 5 ans, It'S Gino GER et Chasse Gardee, 638/3	<i>Kourandair Sivola</i> , h, 5 ans, Victory Song IRE et Suave De Sivola, 636
<i>Joanna Collonges</i> , f, 6 ans, Saddex (GB) et Carla Collonges, 675	<i>Kagura Lido</i> , f, 5 ans, Indomito GER et Libido Rock, 636/4	<i>Kickoff</i> , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Erakis, 674/1	<i>Krac Dore</i> , h, 5 ans, Morpheus GB et Reveuse Blue, 668
<i>Job D'Ete</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Heure D'Hiver, 672/4	<i>Kahena</i> , f, 7 ans, Kapgarde et Libranous, 685	<i>Kiff Me Five</i> , h, 4 ans, Tunis POL et Dartaline, 654/7	<i>Krazy Gege</i> , h, 5 ans, Voiladenuo et Maditao, 647
<i>Jocker De Juillet</i> , h, 6 ans, Racerger et Lilas De Juillet, 625/4, 667	<i>*Kaiwhakan FR</i> , f, 4 ans, Amarillo IRE et Eye Candy Kitten USA, 677	<i>Kim Roque</i> , h, 5 ans, Beaumec De Houelle et Pearl De La Roque, 657	<i>Kristal Player</i> , f, 5 ans, Karaktar IRE et Virtual Player, 667
<i>Jocko Magic</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Luth Magic, 640/5	<i>Kaldoun Du Rocher</i> , h, 9 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, 670	<i>Kind Of Mix</i> , h, 4 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 648	<i>Kwelafe</i> , h, 5 ans, Saint Des Saints et Rocroi, 623/1
<i>*Johnnysaid GB</i> , h, 6 ans, Pether'S Moon IRE et Leighton Lass GB, 620/7	<i>Kalibre</i> , h, 5 ans, Fly With Me et Bete De Scene, 657/4	<i>King D'Alene</i> , h, 5 ans, Tunis POL et Divine D'Alene, 682/1	<i>L Audacieux</i> , h, 4 ans, Creachadoir IRE et Lady La Lonne, 684
<i>Joicaline</i> , f, 6 ans, Balko et Orcaline, 667/4	<i>Kaline De L'Air</i> , f, 5 ans, Tunis POL et Queen De L'Air, 636	<i>King De La Noverie</i> , h, 5 ans, Tiger Groom GB et Quat'Sous D'Or, 674	<i>L'Amazone</i> , f, 4 ans, Khalkevi IRE et Tamise, 650/4
<i>Joie D'Or</i> , f, 6 ans, Full Of Gold et Audace D'Ainay, 638/4	<i>Kamakura One</i> , f, 4 ans, City Light et Northern Ocean, 648	<i>King Denuo</i> , h, 5 ans, Voiladenuo et Saison Des Pluies, 668/2	<i>L'Amiral D'Ainay</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Apple'S Manon, 655
<i>Joker Du Roy</i> , h, 6 ans, Arakan USA et Fleche Indienne, 617/6	<i>Kamarad</i> , h, 5 ans, Balko et Una Dolce Valtat, 672/2	<i>King Kervella</i> , h, 5 ans, Kingfisher IRE et Rolled Gold USA, 616, 677/3	<i>L'Autocrate</i> , m, 5 ans, Kamsin GER et L'Automne, 634/3
<i>Jolibois</i> , h, 6 ans, Karaktar IRE et Ellecourt, 676/2	<i>Kandy Park</i> , h, 5 ans, Waldpark GER et Brookdale, 645/4	<i>King Of Francs</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Martasprings, 622/3	<i>L'Aziza Des Places</i> , f, 4 ans, Alanadi et Liliane Star, 608/5
		<i>King Of Run</i> , h, 10 ans, Born King JPN et Running Running, 665	<i>L'Equipe De Choc</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Posh Lady IRE, 658/1

<i>L'Heroine</i> , f, 4 ans, Konig Turf GER et Dansala Reconce, 614	<i>Le Carignan</i> , h, 4 ans, Cokoriko et La Vernigeolle, 655/1	<i>Les Fontenelles</i> , f, 4 ans, Pomellato GER et Patiently Waiting, 621/1	<i>Lovebaby Blue</i> , f, 4 ans, Motivator GB et Vibraye, 614/3
<i>L'Odyssee</i> , f, 3 ans, Fas IRE et Fongani, 631/3	<i>Le Champ Du Cygne</i> , h, 4 ans, Saint Des Saints et Chasse Gardee, 655	<i>Levoilatief</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Vlatiepy, 650/1	<i>Lovegood Jap</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Bounce Jap, 673
<i>L'Oeil De Faucon</i> , h, 4 ans, Order Of St George IRE et Floridee, 630/5, 684/5	<i>Le Colombar</i> , h, 4 ans, Pastorius GER et Avene, 654	<i>Lewis Baie</i> , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Belle Du Rhei, 646	<i>Lovely Guy</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Sans Rancune, 664
<i>L'Orchidee Essef</i> , f, 4 ans, Motivator GB et Rose Queen, 626/5	<i>Le Gene Bleu</i> , h, 6 ans, Buck'S Boum et Nee Pour Vaincre, 682/4	<i>Lewis De Grugy</i> , h, 4 ans, Barastraight (GB) et Perle De Grugy, 627/4	<i>Lowry</i> , h, 4 ans, Kitkou et Diabline, 650/5
<i>L'Oree Des Blaises</i> , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Lavirca Nath, 653	<i>Le Lison</i> , h, 4 ans, Arakan USA et Fabiana GB, 615/3	<i>Lewis Grey</i> , h, 3 ans, Dark Angel IRE et Tasleya GB, 641/2	<i>Loyd D'Eralbe</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Lady Kathleen, 628/4
<i>L'Outback</i> , h, 4 ans, Rail Link GB et Robbe, 653/2	<i>Le Malbar</i> , h, 4 ans, Bande (IRE) et Una Dolce Valtat, 681	<i>Libertina</i> , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Urielle Collonges, 635/2	<i>Lubersac</i> , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Souris Blanche, 628/1
<i>La Horra</i> , f, 4 ans, Yeats IRE et Annaland, 658/6	<i>Le Mestivel</i> , h, 4 ans, Bande (IRE) et Vamp Du Mestivel, 626/4	<i>Liberty Mag</i> , f, 4 ans, Rail Link GB et Agapanthe, 621/7	<i>Luciano Des Mottes</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Alicenora, 627
<i>La Loire</i> , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et La Romanee, 621/5	<i>Le Palefrenier</i> , h, 3 ans, Silverwave et Aratiyna, 607/7	<i>Lillou</i> , h, 5 ans, Kamsin GER et Somewhere In Time, 629	<i>Lucky D'Ainay</i> , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Valley Strings, 615, 677/5
<i>La Louisiane</i> , f, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Sugarlegs IRE, 646	<i>Le Petit Cheval</i> , h, 4 ans, Fly With Me et Lilimond De L'Orme, 654	<i>Lilly De Vaige</i> , f, 4 ans, Robin Of Navan et Prima Note, 628	<i>Lucky D'Aubrelle</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Stella D'Aubrelle, 608/4
<i>La PTite Histoire</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Une Belle Histoire, 618/4	<i>Le Phocaea</i> , h, 4 ans, Zelzal et Dreamtic, 632/3	<i>Lilly May</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Blue Tara (GB), 606/7	<i>Lucky One</i> , h, 10 ans, Authorized IRE et Lady Anouchka (IRE), 647/4
<i>La Petite</i> , f, 3 ans, Zarak et L'Invincible, 613/1	<i>Le Rafal</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Grande Coeur, 627/2	<i>Linda Slide</i> , f, 4 ans, Vif Monsieur GER et Une Dame D'Avril, 684/4	<i>Lucky Roque</i> , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Volte De La Roque, 658/2
<i>La Rona De Kerza</i> , f, 4 ans, Magician IRE et Facette De Kerza, 671/2	<i>Le Rebelle</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Discretion, 681	<i>Liverpool Park</i> , h, 5 ans, Buck'S Boum et Lavalloise, 644/3	<i>Lugano</i> , m, 4 ans, Born To Sea IRE et Balsamina, 680/5
<i>La Valette</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Beyrouth, 621	<i>Le Reinuo</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Reine Troodos, 648/7	<i>Locquierec</i> , h, 4 ans, Elliptique (IRE) et Gossip And Co, 653/4	<i>Luky Du Reponet</i> , h, 4 ans, Nom De D'La et Quoadra De Ladalka, 618/5
<i>La Vie De Chateau</i> , f, 4 ans, Saint Des Saints et Sanouva, 655/5	<i>Le Rivage</i> , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Ultratlantique, 661/7	<i>Loin Du Large</i> , f, 4 ans, Kapgarde et Loin De Moi, 610	<i>Lully Des Bruyeres</i> , h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Ally Des Bruyeres, 655/6
<i>La Voix Royale</i> , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Azur De Baune, 673/3	<i>Le Roi David</i> , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Felingarie, 662	<i>Loki De La Brunie</i> , h, 4 ans, Gemix et Altica De La Brunie, 679/3	<i>Lully Du Hutrel</i> , h, 4 ans, Ultra IRE et Dayna (GB), 681/2
<i>Labelle Mans</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Adhiana Mans, 653	<i>Le Roi Loth</i> , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et La Bilbaude, 658/3	<i>Lokness De Candale</i> , h, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Nessaya, 680/7	<i>Lulu D'Anjou</i> , h, 7 ans, Honolulu IRE et Libre Amour, 637
<i>Laccio Conti</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Camelia Conti, 653	<i>Le Tunisien</i> , h, 4 ans, Tunis POL et Saintete, 615, 677/2	<i>Lola Des Mottes</i> , f, 4 ans, Gemix et Cara De Flee, 673/1	<i>Luna The Great</i> , f, 6 ans, Pedro The Great USA et Seven'O, 678/5
<i>Lacrima</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Vie Royale, 618/2	<i>Leading Raffles</i> , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Eddy'S Raya, 654	<i>Lolita Des Mottes</i> , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Bogota Des Mottes, 608/2	<i>Lunabelle</i> , f, 6 ans, Kingfisher IRE et Dejabelle, 672/1
<i>Lady Ciergues</i> , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Buck'S Bravo, 632/5	<i>Lebrio Des Mottes</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Brio Des Mottes, 608/3	<i>Lolita Queen</i> , f, 4 ans, Walzertakt GER et Txamantxoia, 610/5	<i>Lupin D'Oc</i> , h, 4 ans, Carghese Des Landes et Quicken D'Oc, 680
<i>Lady Du Chenet</i> , f, 4 ans, Galiway (GB) et Fee Du Chenet, 643/6	<i>Lecoeurdeshommes</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Voix Du Mont, 661/3	<i>Lollita</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Dona Palma, 658/7	<i>Lusio</i> , h, 5 ans, It'S Gino GER et Lysistrata GER, 616/6
<i>Lady Minerva</i> , f, 5 ans, Kapgarde et Athinea, 674/5	<i>Lecosto</i> , h, 4 ans, Victory Song IRE et Sage Decision, 615/1	<i>Lolly Star</i> , f, 4 ans, The Anvil IRE et Glory Star, 671/4	<i>Lyliana</i> , f, 4 ans, Silverwave et Thellya D'Arc, 681/5
<i>Ladywa</i> , f, 4 ans, Maxios (GB) et Beaumont, 681	<i>Leelou Baie</i> , f, 4 ans, Tiger Groom GB et Afrika Baie, 621	<i>Lora De La Brunie</i> , f, 4 ans, Nicaron GER et Colette De La Brunie, 679/2	<i>Lynch D'Eralbe</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Gitane Bleue, 627/3
<i>Laika Vauzelle</i> , f, 4 ans, Estejo GER et Regente De L'Isle, 621	<i>Lefki Lises</i> , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Vega Esqua, 671/5	<i>Lord Brett</i> , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Fun Girl, 650	<i>Lyrical Star</i> , f, 4 ans, Kapgarde et Victoria'S Star, 618/6
<i>Laloi</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Capri, 618/3	<i>Lefort Jesspi</i> , h, 4 ans, Tunis POL et French Toast, 618/7	<i>Lord Ciergues</i> , h, 4 ans, Buck'S Boum et Star Dance, 658	<i>Lys D'Estruval</i> , h, 4 ans, Khalkevi IRE et Udine D'Estruval, 614/1
<i>Lame D'Ainay</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Romance D'Ainay, 628/5	<i>Legend Race</i> , h, 4 ans, Taj Mahal IRE et Olympic Girl, 628/2	<i>Lord De Balme</i> , h, 4 ans, Vic Toto et Altesse De Balme, 635	<i>Ma Lili</i> , f, 7 ans, Sri Putra GB et Ma Cher, 675/2
<i>Lamina</i> , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Chic Lady, 635/1	<i>Legolas Tek</i> , h, 4 ans, Legolas JPN et Reine Desiy, 608/1, 661	<i>Lorenzo Conti</i> , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Djedda Conti, 615/4	<i>Macarena Du Rib</i> , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Finale Du Rib, 613
<i>Lancier</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Boheme, 653/1	<i>Legrec</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Theramene, 627/1	<i>Lorenzo Du Chenet</i> , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Chloe Triomphe, 654	<i>*Mack The Chemist IRE</i> , h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Ahazeej IRE, 667/2
<i>Laniutsi</i> , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Grakownia, 661/1	<i>Leho</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Dosca, 664	<i>Losange Bleu</i> , h, 6 ans, Martalaine GB et Sweet Valrose, 656/2	<i>Madn'Es</i> , h, 8 ans, Rajasaman et Mahendra GER, 625/1
<i>Larzac Du Mathan</i> , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Nasthzaya, 653	<i>Lehon Madrik</i> , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Princesse Winner, 677/1	<i>Lotus Bleu</i> , h, 4 ans, Rail Link GB et Raflesia, 681/3	<i>Madness D'Elle</i> , h, 3 ans, Moises Has et Voulay, 607/3
<i>Larzand</i> , h, 4 ans, Harzand IRE et Vinga, 650/2	<i>Lemon Sweet</i> , f, 4 ans, Muhtathir GB et Friandise Girl, 664	<i>Lotus Vert</i> , h, 3 ans, Doctor Dino et Dalia Grandchamp, 660/4	<i>Magic Elon</i> , h, 6 ans, Waldpark GER et Palma Beach, 603
<i>Lasca De Thaix</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Talca De Thaix, 643	<i>Lenel</i> , h, 5 ans, Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang, 640/6	<i>Loudaya</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Retour En France IRE, 615	<i>Magic Tanit</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Magic Roundabout, 648/5
<i>Laureate</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Quaiou, 630/4	<i>Lenza Conti</i> , f, 4 ans, No Risk At All et Toscana Conti, 621/2	<i>Louminos</i> , h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Hopamare, 607	<i>Magma Dodville</i> , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Mer Et Terre, 640/7
<i>Lautrec Blagny</i> , h, 4 ans, Motivator GB et Princesse Polia, 646	<i>Leopard Du Berlais</i> , h, 3 ans, Ectot (GB) et Cheetah Du Berlais, 660/1	<i>Loup De Mer</i> , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Quenza, 646/1	<i>*Maillet Vert GB</i> , h, 6 ans, Dunaden FR et Santoria, 678/4
<i>Lavriot Star</i> , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Face A Face, 655	<i>Lerika</i> , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Urika, 627/5	<i>Loupetshow</i> , f, 4 ans, Rail Link GB et Fridayonmymind, 618/1	<i>Maimix</i> , f, 3 ans, Gemix et Haiku, 651
<i>Lazone Mome</i> , f, 4 ans, Kapgarde et Amazone Mome, 650/3	<i>Les Flots Bleus</i> , f, 4 ans, Gemix et Equilibriste (IRE), 658	<i>Loustic D'Eralbe</i> , h, 4 ans, Muhtathir GB et Sailing Lady, 615/2	

<i>Make Me Up</i> , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Dame D'Etat, 642/6	<i>Mitchouka</i> , h, 11 ans, Creachadoir IRE et Minnaoushe, 644/6	<i>Olga De Kiev</i> , f, 3 ans, Latrobe IRE et La Vista, 651/1	<i>Reve De Prince</i> , h, 8 ans, Prince Gibraltar et Argomilla, 663
<i>Manava</i> , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Scarla, 684/1	<i>Mitidja</i> , f, 4 ans, Ectot (GB) et Bahama, 628	<i>Orson</i> , h, 3 ans, Goliath Du Berlais et Argendor, 613	<i>Rhodier</i> , h, 9 ans, Kheleyf USA et Tairchope, 625
<i>Mandarin Basc</i> , h, 10 ans, Zambezi Sun GB et Queen'S Crown, 602/2	<i>Mon Inconnue</i> , f, 3 ans, Doha Dream et Hepidaure, 605/3	<i>Osani</i> , h, 3 ans, Bande (IRE) et Olcani, 607	<i>Rock Gina</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Rockin' Gorl GER, 615/7
<i>Maniysa Bleue</i> , f, 4 ans, Buck'S Boum et Princesse Lucie, 654/6	<i>Mongary</i> , h, 3 ans, Gary Du Chenet et Bloane, 607/2	<i>Oudon</i> , h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Ozeville, 614	<i>Rock Laura</i> , f, 4 ans, Kap Rock et Hey Laura, 648/4
<i>Marie Va</i> , f, 4 ans, Dariyan et Marie Shams, 606/3	<i>Monmiral</i> , h, 8 ans, Saint Des Saints et Achere, 656/6	<i>Oupss</i> , h, 4 ans, Recoletos et Natha, 654	<i>Roi K'Alin</i> , h, 6 ans, No Risk At All et Brasil Dance, 620/5
<i>Marisole</i> , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Marashaan, 616/2	<i>*Moonraker Chic GB</i> , h, 4 ans, Pether'S Moon IRE et Lyla'S Pipin GB, 654	<i>Oximo Du Mathan</i> , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Groove Du Mathan, 684	<i>Roman Skies</i> , h, 3 ans, Romanised IRE et Shake The Moon (GER), 641/5
<i>Martha Cannary</i> , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Dans L'Espas, 661/2	<i>Moonshine</i> , h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Bombetta, 631/4	<i>Panthere Verte</i> , f, 3 ans, Zarak et Grace Feline, 605/1	<i>Romarius</i> , h, 6 ans, Morandi et Atlantic Festival USA, 666
<i>Martin'S Denuo</i> , h, 3 ans, Born To Sea IRE et Blue Picture (IRE), 639/5	<i>More Quality</i> , h, 4 ans, Morandi et Qualyjenka, 658	<i>*Paradis IRE</i> , f, 5 ans, Jukebox Jury (IRE) et Rock 'N' Roll GER, 675/4	<i>Royal Head</i> , f, 3 ans, Headman GB et Royale D'Alco, 639
<i>Marty Mcfly</i> , h, 9 ans, Brave Mansonnien et Singapore Guest, 625/3	<i>Morgane Du Large</i> , f, 3 ans, No Risk At All et Sofiga, 651/4	<i>Parisienne Bleue</i> , f, 4 ans, Zarak et La Sulfureuse, 653	<i>Royal Louis Has</i> , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Royale Ultimate, 654/5
<i>Master D'Autan</i> , m, 4 ans, Doctor Dino et Mind Master USA, 654	<i>Morra</i> , f, 3 ans, Great Pretender IRE et Youadi, 642/4	<i>Pascard De Beausse</i> , h, 5 ans, Pastorius GER et Voix Card, 685/1	<i>Royal Paloma</i> , f, 4 ans, My Risk et Cap D'Ombree, 658
<i>Master Nonantais</i> , h, 7 ans, Masterstroke USA et Divine Nonantaise, 609/2	<i>Motu Kota</i> , m, 3 ans, Doctor Dino et Annaland, 660	<i>Pegasus Bey</i> , h, 9 ans, Boris De Deauville (IRE) et Zig Zag Bey, 670/3	<i>Royalclety</i> , h, 11 ans, Clety et Little Royale, 644/1
<i>Matin Midi Et Soir</i> , h, 3 ans, Doctor Dino et Chasse Gardee, 660/2	<i>Moty Marc</i> , h, 4 ans, Motivator GB et Kada Rique, 664/5	<i>Penn Valley</i> , h, 4 ans, Polarix (GB) et My Valley, 614/5	<i>Saga Night</i> , f, 4 ans, Vol De Nuit GB et Saga Win, 606
<i>Mazarin Du Berlais</i> , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Hermine Du Berlais (IRE), 647/7	<i>Mr Lulu</i> , h, 7 ans, Vertigineux et Lupa Sola, 634	<i>Pepita Street</i> , f, 4 ans, Petillo et Street Party, 658	<i>Saint Cruz</i> , h, 5 ans, Saint Des Saints et Alta Cruz, 616/7
<i>Medaglia Des Rocs</i> , f, 3 ans, Earnshaw USA et Allez Forez, 642	<i>Muesli</i> , h, 3 ans, Moises Has et Orphee De Vonnas, 607/4	<i>Petit Andre</i> , h, 6 ans, Jeu St Eloi et Baby Flaw, 663/5	<i>Saint Mark</i> , h, 7 ans, Martaline GB et Sainte Sophie, 678/2
<i>Melle April</i> , f, 8 ans, Khalkevi IRE et Tinoroyale GB, 663	<i>Muse Doudairies</i> , f, 3 ans, Kapgarde et Callia D'Oudairies, 613/4	<i>Petrus De Houelle</i> , m, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Skylimit Dehouelle, 613/2	<i>Saint Sire</i> , h, 7 ans, Saint Des Saints et Sierra Nevada, 663
<i>Melody Royale</i> , f, 4 ans, Roman Candle (GB) et Annalou, 643	<i>Musique Maestro</i> , h, 4 ans, Kapgarde et Sania Marceau, 664/2	<i>Petula De Vassy</i> , f, 4 ans, Doha Dream et Topza, 681/6	<i>Saisho</i> , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Api Du Mathan, 643/1
<i>Meme Pas Kap</i> , f, 5 ans, Kapgarde et Mobilight, 659/1	<i>My Lady Taz</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Tazminya GB, 622/2	<i>*Pickland GB</i> , h, 4 ans, Masterstroke USA et Luci Di Mezzanotte GB, 655/2	<i>Sanny</i> , f, 5 ans, Arakan USA et Ganadora, 617
<i>Memories</i> , h, 5 ans, Desinvolte et Hotel California, 644/4	<i>*Naruto GER</i> , h, 6 ans, Counterattack AUS et Nessaya GER, 609	<i>Pierre En Rit</i> , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Santa Senam, 614	<i>Satchmo</i> , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Staracaya, 653/6
<i>Messy</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Merlin Woods, 608/6	<i>Natural Spirit</i> , f, 4 ans, Savoir Vivre IRE et Nadessa GB, 646/5	<i>Placenet</i> , h, 8 ans, Network GER et Loft Place, 609/5	<i>Seal Rocks</i> , f, 5 ans, Martinborough JPN et Suwannee, 683/2
<i>Miami Sky</i> , f, 5 ans, Nicaron GER et Miami Star GER, 616/4	<i>Nectaris</i> , h, 4 ans, Zarak et Nuit Rose, 654/1	<i>Polynectar Val</i> , h, 4 ans, Alhadab et Butineuse, 653	<i>Sel Jem</i> , h, 8 ans, Masked Marvel GB et Ille Des Saintes, 662/6
<i>Midnight Cowboy</i> , m, 3 ans, Moises Has et Dabrovka, 660/3	<i>Nee En Bleue</i> , f, 4 ans, Saint Des Saints et Nee Pour Vaincre, 643/5	<i>Polyrisk</i> , h, 6 ans, No Risk At All et Ourville'S Lady, 663	<i>Selma De Vary</i> , f, 3 ans, Zarak et Alliance A Vary, 651/5
<i>*Midnight Exit GB</i> , f, 4 ans, Schiaparelli GER et Raveloe GB, 643/4	<i>Nelson Du Mathan</i> , h, 6 ans, Pastorius GER et Thisbee Du Mathan, 685/6	<i>Popy</i> , f, 3 ans, Karaktar IRE et Volville, 642/2	<i>Semper Fortis</i> , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Sainte Mante, 653/7
<i>Milano Del Flore</i> , h, 3 ans, Doctor Dino et Shahina Du Berlais, 613	<i>Neva</i> , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Coastal Beach, 661	<i>Porzman</i> , h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Spice, 658	<i>Shabrack</i> , h, 3 ans, Shalaah IRE et Brasileira (GB), 607/5
<i>Mille Et Une Vies</i> , f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Avacapa, 651/2	<i>Neverchangedoctor</i> , h, 4 ans, Doctor Dino et Neverchangepartner, 664	<i>Prince Attendu</i> , h, 4 ans, Attendu et Dame Noblesse, 655	<i>Shakrima</i> , f, 4 ans, Shrek et Shalima, 680/1
<i>Milord Du Lemo</i> , h, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Jade Rheinberg GER, 640/3	<i>Nice Trio</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Lady Linda, 671	<i>Prince De Thor</i> , h, 4 ans, Toronado (IRE) et Princesse Noire (GER), 614	<i>Shannon Maestro</i> , m, 3 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, 607/1
<i>Mirage Deux</i> , h, 4 ans, Taj Mahal IRE et Centralienne USA, 606/1	<i>Nikkaluokta</i> , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Sijian'S Saga, 664/4	<i>Prince Jelois</i> , h, 7 ans, Martaline GB et Nouma Jelois, 603, 666	<i>Shannon Power</i> , h, 4 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, 671/1
<i>Mise A Jour</i> , f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Nouvelle Page, 605/7	<i>*Noire Wulf IRE</i> , f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Youresomearticle IRE, 642/1	<i>Princesse Kawa</i> , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Polikawa, 648	<i>Sherkara</i> , f, 4 ans, Shrek et Sunsha, 679/1
<i>Miss Anastasia</i> , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Miss Aubaline, 681	<i>Noleta</i> , f, 4 ans, Almanzor et Mezzo Mezzo, 654	<i>Proud Lucy</i> , f, 4 ans, Taj Mahal IRE et Cannonade De Marie (GB), 664/6	<i>Sherzal</i> , h, 4 ans, Zelzal et Sherhina Art, 648/3
<i>Miss Carbo</i> , f, 3 ans, Bathyrhon GER et Cabo Real IRE, 631/2	<i>Noubaka</i> , f, 4 ans, Buck'S Boum et Nouka Bazooka, 621, 681/1	<i>Raffles Honour</i> , f, 4 ans, No Risk At All et Utopie Des Bordes, 621	<i>Shinning Moon</i> , h, 4 ans, Sommerabend GB et Eclipse Lunaire (GB), 648/6
<i>Miss De Balgo</i> , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Miss Balkania, 673/4	<i>Nova Scotia</i> , h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Narnia Dawn IRE, 678/3	<i>Raffles Liaison</i> , h, 7 ans, Balko et Saine Et Speed, 665	<i>Shiva De Candale</i> , h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Uranie De Candale, 679/4
<i>Miss Noe</i> , f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Dress Baie, 605	<i>*Nyiri GB</i> , h, 6 ans, Scorpion IRE et Veenwouden GB, 656	<i>Ramses Chop</i> , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Raceness, 632	<i>Shokara</i> , f, 3 ans, Karaktar IRE et Shoka Des Nad, 639/6
<i>Missamerican</i> , h, 8 ans, American Post GB et Miss Sylvaine, 603	<i>Obidos</i> , h, 6 ans, Hunter'S Light IRE et Tinoroyale GB, 619	<i>Red Du Moulin</i> , h, 4 ans, Montgolfier GER et Tequeromas GER, 615/6, 681/4	<i>*Silver Buckle IRE</i> , f, 4 ans, Silverwave et Cinta GB, 653/5
<i>Mister Chick</i> , h, 5 ans, Vif Monsieur GER et Joly Pearl, 683/6	<i>Ocre</i> , f, 5 ans, Jeu St Eloi et Take This Waltz, 657	<i>Remembrance</i> , f, 4 ans, Motivator GB et Lofte Place, 654/2	<i>Silver D'Artois</i> , f, 4 ans, Silverwave et Eclidor, 635/5
<i>Mister Secret</i> , h, 5 ans, Agent Secret IRE et Miss Mony, 636	<i>Oh Marie</i> , f, 7 ans, Night Wish GER et Marie Octobre, 675/5		<i>*Six Figures IRE</i> , h, 4 ans, Harzand IRE et Izzy Du Berlais IRE, 664/3
	<i>Oka</i> , f, 3 ans, Born To Sea IRE et Oekaki, 639		<i>So Girl</i> , f, 3 ans, Cracksman GB et Sorayana, 642/5

Sol Marie, f, 3 ans, Bande (IRE) et Vingtaine, **642/7**
Solar Symbol, h, 4 ans, Triple Threat et Solar Wind, 635
Soligo, h, 6 ans, Galiway (GB) et Solinka CZE, **665/1**
Sommermilady, f, 3 ans, Recorder GB et Sommery GER, **613/5**
***Sopran Leger IRE**, h, 5 ans, Make Believe GB et Edelfa IRE, **616/3**
Sound Traou Land, f, 3 ans, Seabiac USA et Zip Code, 605
Special Du Rocher, h, 10 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, **670/4**
Speed Des Landes, h, 8 ans, Sinnar IRE et Patiently Waiting, **624/3**
Spes Fullkam, h, 4 ans, Kamsin GER et Full Passion, **614/4**
Spiritato, h, 6 ans, Charm Spirit (IRE) et Settala, 678
Split, h, 3 ans, Zarak et Katkota, **639/1**
St Regis Olivier, h, 8 ans, Crillon et Pres De L'Eden, 670
Star Flying, f, 5 ans, Storm The Stars USA et Salva Terra, 611
Starvina, f, 8 ans, Balko et Startling Du Magny, 602
***Sternkranz GER**, h, 11 ans, Kamsin GER et Sternstunde GER, **644/2**
Stylbello, h, 3 ans, Style Vendome et Bel Jouvence, **631/1**
Style De Way, h, 5 ans, Galiway (GB) et Glinty, **682/6**
Sublima, f, 3 ans, Galiway (GB) et Sublima Bella, 651
Sublime Chope, f, 4 ans, Panis USA et Sublimossi, 646
Sulisane Kerdane, f, 6 ans, Buck'S Boum et Formigny, 672
Sunny, h, 3 ans, Headman GB et Soleiada, 639
Super Bend, h, 4 ans, Sommerabend GB et Super Nana, **606/2**
Super Flam, h, 9 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, 640
Superkap, m, 3 ans, Kapgarde et Angela Cara, **639/2**
*Sweating Bullets IRE, h, 6 ans, Bullet Train GB et Dark Sunshine GER, **659/3**
Sweeper Chop, h, 7 ans, Goken et My Princess, **611/3**
Swing The Ring, f, 5 ans, Doctor Dino et Mezah IRE, 647
Taganay, h, 4 ans, Waldpark GER et Taziana GER, **632/1**
Tarmelo, h, 4 ans, Marmelo (GB) et Qatar Music IRE, **610/2**
The Likely Lad, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Turgotine, **682/3**
Tiger Blood, h, 5 ans, Authorized IRE et Dark Fudge IRE, 602
Tiger De Juilley, h, 6 ans, Tiger Groom GB et Fille De Juilley, **645/5**
Tigress Du Berlais, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Gazelle Du Berlais, **605/5**
***Top Daay GB**, f, 5 ans, Adaay IRE et Afrodita IRE, **620/4**

Top List, f, 4 ans, Bande (IRE) et Chalm, **628/3**
Toronado Bello, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Al Dweha IRE, **646/2**
Toscana Du Berlais, h, 7 ans, Shantou USA et Katioucha, **662/4**
Tough Times, h, 5 ans, Whipper USA et Mafra IRE, 616
Touzville, h, 6 ans, Rajsaman et Couville, **612/2**, 666
Transatlantic, h, 8 ans, Le Havre (IRE) et Aquamerica USA, 663
Tres Plumeur, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Tres Plume, **665/1**
Trublion, h, 5 ans, Style Vendome et Mutinne (IRE), 603
Tuche De Houelle, h, 4 ans, Beaumec De Houelle et All Action, **648/1**
Twinmona, f, 6 ans, Castle Du Berlais et Nasmona, **647/6**
Ultime Atome, h, 6 ans, Castle Du Berlais et Our Ziga, 624
***Ultra Marino FR**, h, 6 ans, Ultra IRE et Franciacorta (GB), **603/3**
***Undeniable Alibi FR**, h, 6 ans, Saint Des Saints et Fleur Des Villes, **609/6**
Universal Wind, h, 5 ans, Universal IRE et Little Hippo GB, **633/1**
Upside Down, h, 4 ans, Churchill IRE et Latita, **614/2**
Veronale, f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Kendova, **655/4**
Vinta Gloria, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Vintage, **626/2**
Vinyann St Laurent, h, 6 ans, Quick Martin et Vernon Rise, 647
Virtuose, h, 5 ans, Fairplay Du Pecos et Valse D'Estivaux, **679/5**
Vision Du Rheu, h, 6 ans, Choeur Du Nord et Gwelé Du Rheu, 663
Vitus Bering, h, 4 ans, George Vancouver USA et Tres Froide, 632
Vol Au Vent, h, 3 ans, Goliath Du Berlais et Cicalina GER, **641/1**
Vol D'Argent, h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Yaven, 615, 681
Volcana Du Berlais, m, 3 ans, Nathaniel IRE et Katioucha, **660/6**
Volika Jelois, f, 4 ans, Vol De Nuit GB et Sainte Marie De Re, **630/3**, **684/2**
Volkov Jelois, h, 9 ans, Vol De Nuit GB et Jenne Jelois, 647
***Walk Of Fame IRE**, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Tetou IRE, 658
Walka, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Walkada, **683/5**
Webcam, f, 4 ans, Walzertakt GER et Lovely Tender, **664/7**
Wells Park, h, 4 ans, Waldpark GER et Everything Well, 654
White River, h, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et River Trebor USA, **635/3**
Why, h, 8 ans, Tin Horse (IRE) et Albacete, **634/2**
***Wild Bill Hickok IRE**, m, 3 ans, Walk In The Park IRE et Royale Joana Has, **660/**
Wondermix, f, 4 ans, Gemix et Bonjour Mamie, **643/7**